

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXLII
ANNÉE 2015
1^{re} LIVRAISON



SOMMAIRE DE LA 1^{re} LIVRAISON 2015

● Conseil d'administration de la Société.....	3
● Assemblée générale : rapport moral 2014 (Brigitte Delluc).....	5
● Assemblée générale : rapport financier 2014 (Marie-Rose Brout).....	8
● Programme de nos réunions. 2 ^e trimestre 2015.....	12
● Compte rendu de la séance	
du 5 novembre 2014	13
du 3 décembre 2014	16
du 7 janvier 2015.....	23
● Éditorial : Confiance renouvelée (Gérard Fayolle)	29
● Élection du conseil d'administration 2015-2017	30
● Présentation des Actes du colloque du millénaire de Saint-Astier 1013-2013 (Nadine et Alain Bugeaud)	31
● Un colloque à Saint-Astier 1013-2013 (Gérard Fayolle).....	33
● Saint-Astier et la vie érémitique (P. Marc Bonningues).....	35
● Les sources de l'histoire de la collégiale de Saint-Astier et l'édition du chartrier (Maïté Etchechoury)	43
● La fondation du chapitre de Saint-Astier et les débuts de la collégiale (Anne Massoni)	55
● Pouvoirs et lignages à Saint-Astier au Moyen Âge (Christian Rémy).....	79
● Dans notre iconothèque : L'exécution du maréchal Ney en 1815. Un Périgordin témoigne (Brigitte et Gilles Delluc)	109
● Notes d'épigraphie du Périgord - 1 (François Michel)	119
● Notes de lecture : Saint-Astier : mille ans d'histoire (A.-J. et S. Avrilleau) ; Châteaux, cuisines & dépendances (A.-M. Cocula et M. Combet, éd.) ; Charles Mangold, chef de l'armée secrète en Périgord. Vie et mort d'un grand résistant alsacien (R. Seiler) ; Les acacias blancs de Gelsa. Du front de l'Ebre aux maquis de Dordogne-Nord (C. Bélingard) ; Généalogies périgourdines. Tome V (G. de Blignières, C. Morand du Puch, C.-H. Piraud, J.-L. Ruchaud) ; Léo Drouyn en Charentes Dordogne et Haute-Vienne (B. Larrieu et J.-F. Duclot, dir.).....	127
● Courrier des chercheurs et petites nouvelles (Brigitte Delluc)	131

Le présent bulletin a été tiré à 1 150 exemplaires.

Photo de couverture : *Village de Saint-Astier au crépuscule*, huile sur toile par François de Montholon (1856-1940) (coll. privée, cliché P. Besse).

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SHAP POUR 2015-2017

Présidents d'honneur : Dr Gilles Delluc
P. Pierre Pommarède († 2010)

MM. Dominique AUDRERIE, Thierry BARITAUD, Jacques BERNOT, Pierre BESSE, Alain BLONDIN, Jean-Pierre BOISSAVIT, M^{lle} Marie-Rose BROUT, M. Maurice CESTAC, M^{me} Brigitte DELLUC, MM. Gontran DES BOURBOUX, Gérard FAYOLLE, Bernard GALINAT, M^{me} Marie-Pierre MAZEAU-JANOT, M. François MICHEL, M^{me} Mireille MITEAU, MM. Patrick PETOT, Claude-Henri PIRAUD, M^{me} Jeannine ROUSSET.

BUREAU

Président : M. Gérard FAYOLLE
Vice-Président : M. Dominique AUDRERIE
Secrétaire générale : M^{me} Brigitte DELLUC
Secrétaire adjoint : M. François MICHEL
Trésorière : M^{lle} Marie-Rose BROUT
Trésorière adjointe : M^{me} Mireille MITEAU

DÉLÉGATIONS ET COMMISSIONS

Comité scientifique, de lecture et de rédaction

M. Gérard FAYOLLE, assisté de M. Patrick PETOT.
Membres : MM. Dominique AUDRERIE, Alain BLONDIN, M^{me} Brigitte DELLUC, MM. Gontran DES BOURBOUX, François MICHEL, Claude-Henri PIRAUD et M^{me} Jeannine ROUSSET

Direction du personnel

M^{lle} Marie-Rose BROUT, assistée de M^{me} Mireille MITEAU

Trésorerie

M^{lle} Marie-Rose BROUT, trésorière, M^{me} Mireille MITEAU, trésorière adjointe, assistées de MM. Jean-Pierre BOISSAVIT et Maurice CESTAC

Commission des bâtiments

MM. Gérard FAYOLLE et Bernard GALINAT, assistés de MM. Thierry BARITAUD,
Jean-Pierre BOISSAVIT, M^{lle} Marie-Rose BROUT

Bibliothécaires

M. Patrick PETOT, assisté de MM. Pierre BESSE, Maurice CESTAC,
François MICHEL et M^{me} Jeannine ROUSSET

Iconothèque

M^{me} Jeannine ROUSSET et M. Pierre BESSE, assistés de MM. Thierry BARITAUD,
Maurice CESTAC, Gérard FAYOLLE et M^{me} Marie-Pierre MAZEAU-JANOT

Archives

M^{me} Jeannine ROUSSET, assistée de M. François MICHEL et M^{me} Mireille MITEAU

Site Internet et informatisation

M. Pierre BESSE, assisté de M. Maurice CESTAC

Relations avec le monde universitaire

M. Gontran DES BOURBOUX

Relations avec la presse

M. Gérard FAYOLLE

Sorties et voyages

MM. Dominique AUDRERIE, Alain BLONDIN, Jean-Pierre BOISSAVIT,
François MICHEL et M^{mes} Mireille MITEAU et Jeannine ROUSSET

RUBRIQUES DANS LE BULLETIN

*Dans notre iconothèque – Revue de presse –
Courier des chercheurs et petites nouvelles*

M^{me} Brigitte DELLUC

Petit patrimoine rural

La Pierre angulaire

Notes d'épigraphie du Périgord

M. François MICHEL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MERCREDI 4 MARS 2015

RAPPORT MORAL POUR L'ANNÉE 2014

2014 s'est déroulée sans soucis matériels, grâce à la bonne entente des membres de notre association qui consacrent beaucoup de leur temps, de façon bénévole, aux différentes tâches liées à son fonctionnement : les membres du bureau et du conseil d'administration ont consacré leurs réunions bimestrielles au bon déroulement des activités de notre association, au suivi de notre *Bulletin* et à sa fabrication, au bon déroulement de nos réunions mensuelles et à l'organisation de nos excursions. Je pense aussi à Henri Serre qui assure toujours avec le sourire le bon fonctionnement du matériel audiovisuel pendant les réunions mensuelles et à Jean Gouny qui effectue les bricolages nécessaires à l'entretien de notre siège et n'hésite pas à s'attaquer au lierre envahissant et à l'élagage des arbres de notre jardin. Avec la Fédération historique du Sud-Ouest, notre compagnie commence à préparer le congrès de 2016 qui aura lieu à Périgueux sur le thème : *Les auteurs en Aquitaine : personnages, œuvres et lieux*. Nos remerciements renouvelés vont à la municipalité de Périgueux, à Martine Balout du Service Ville d'art et d'histoire et au Service des espaces verts pour l'entretien de notre jardin. L'année 2015 est une année de renouvellement du conseil d'administration. Les membres du bureau seront élus à l'issue de l'assemblée générale du 4 mars 2015.

Grâce à notre trésorière, Marie-Rose Brout, assistée de Mireille Miteau, le bilan de nos finances continue à être positif, malgré l'absence de subventions depuis une dizaine d'années et l'augmentation des impôts et des charges inévitables. Elle nous en fera elle-même le bilan détaillé. La vitalité de notre association se traduit heureusement par la générosité d'une solide équipe de bénévoles qui œuvrent sans compter et par un apport constant de nouveaux adhérents. C'est ainsi que nous devons à Marie-Rose Brout l'installation de nouvelles étagères réalisées sur mesure pour la bibliothèque.

Notre site Internet (www.shap.fr), magnifique création bénévole de Pierre Besse, constamment enrichie par lui, participe pleinement à la renommée de notre compagnie. Il s'est enrichi cette année par la mise en ligne des notices de l'abbé Brugière, classées par paroisse : il ne s'agit pas de la transcription de ces notices, tâche à laquelle plusieurs associations se sont attelées, mais bien de la numérisation intégrale des documents originaux, permettant à chacun de revenir aux sources. De même, il est désormais possible de faire des recherches dans notre iconothèque, grâce à la mise en ligne de clichés en basse définition permettant d'identifier les documents recherchés et de faciliter les recherches documentaires aux conditions statutaires d'utilisation.

La majorité de nos membres sont désormais informés directement par la *Lettre mensuelle d'information* diffusée par Internet : programme des réunions mensuelles, programme des sorties et événements exceptionnels. C'est un excellent moyen, qui rend présente et familière notre compagnie auprès de nos membres. Cette année, l'envoi des documents relatifs aux élections a été considérablement allégé par ce moyen de diffusion. Pour les personnes ne possédant pas encore de liaison Internet, l'envoi postal a été assuré par une équipe dévouée. La presse quotidienne locale continue à annoncer régulièrement nos activités.

Nos réunions mensuelles, chaque premier mercredi du mois de 14 heures à 16 heures 30, sous la direction de notre président, Gérard Fayolle, continuent à réunir une centaine de nos adhérents répartis dans la salle des séances et dans la bibliothèque, pour écouter des communications variées et de qualité. Un grand merci à tous nos communicants. L'équipement audiovisuel fonctionne parfaitement grâce à Pierre Besse et à Henri Serre.

Notre bibliothèque, dirigée par Patrick Petot et Jeannine Rousset, avec l'aide de François Michel, Pierre Besse et Maurice Cestac, accueille les chercheurs, adhérents à notre société, chaque samedi après-midi, de 14 heures à 17 heures 30. Son enrichissement permanent en ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs et en publications des sociétés savantes constitue un atout majeur de notre compagnie. Notre *Bulletin* publie régulièrement les entrées dans la bibliothèque, permettant à chacun de suivre son évolution. Un grand merci à tous les auteurs et à tous nos donateurs.

Nos excursions d'été et d'automne ont connu un grand succès : le 24 mai après-midi, nous avons répondu à l'invitation de l'association de protection des deux églises de Champeaux-et-La-Chapelle-Pommier pour visiter ces édifices intéressants et nous avons admiré les magnifiques peintures murales de Saint-Méard-de-Dronne, en cours de dégagement et de restauration (*BSHAP*, 2014, p. 405-412) ; le 21 juin, toute la journée a été consacrée à la découverte de la vallée de la Crempse, de Mussidan à Pont-Saint-Mamet, sous la direction de D. Audrerie et de Th. Ronot (*BSHAP*, 2014, p. 413-440) ; le 27 septembre après-midi, nos sociétaires ont parcouru le sentier des meulières à Saint-Crépin-de-Richemont sous la direction de M. Cestac (*BSHAP*, 2014, p. 561-562). Enfin,

un voyage en Sardaigne, du 5 au 12 septembre, a conduit une trentaine de nos membres dans des sites magiques et ignorés sous la direction de F. Michel (*BSHAP*, 2014, p. 555-560).

L'hôtel de Fayolle, notre siège, a été ouvert au public pour les Journées du Patrimoine, le samedi 20 et le dimanche 21 septembre 2014, avec une exposition des dessins de Lucien de Maleville issus de notre iconothèque, enrichie par des œuvres de cet artiste prêtées par plusieurs de nos membres (sous la conduite de Th. Baritaud) et une visite de notre souterrain (sous la conduite de B. Delluc). De même notre compagnie a participé à plusieurs manifestations, en particulier : le colloque des Amis de Cadouin, le prix littéraire de Brantôme, le concours Clochers d'or.

Le comité scientifique de lecture et de rédaction, sous la direction de Gérard Fayolle, travaille régulièrement à la préparation du *Bulletin*. Les quatre livraisons de cette année ont offert à nos membres 20 mémoires inédits couvrant tous les sujets depuis la Préhistoire jusqu'aux temps les plus modernes et leurs auteurs sont vivement remerciés. Le thème de « La Vie politique en Périgord » ayant attiré beaucoup de communications, il a été donné une suite à la 4^e livraison de 2013 : la première livraison de 2014 lui a été consacrée. Pas de changement pour les rubriques habituelles : les entrées dans la bibliothèque, les notes de lecture, les programmes des réunions mensuelles et leurs comptes rendus, les Petites nouvelles, le Courrier des chercheurs et les demandes des lecteurs, des notes sur le Patrimoine rural rédigées par *La Pierre angulaire*. Le sommaire du tome CXLII et la table des illustrations sont fournis dans la quatrième livraison de 2014. La table analytique sera mise en ligne sur notre site Internet au cours de l'année 2015. Le thème de « la santé » a été retenu pour la quatrième livraison de 2015. Les auteurs sont priés d'envoyer leur contribution avant le 1^{er} août 2015.

Enfin, notre compagnie bénéficie d'un atout majeur pour son bon fonctionnement : l'efficacité et la gentillesse de Sophie Bridoux-Pradeau, en liaison constante avec notre président et avec les membres du conseil d'administration. Elle pilote la fabrication de notre *Bulletin*, rédige sa table analytique, effectue le classement des entrées dans la bibliothèque (ouvrages et documents), après leur enregistrement pour le *Bulletin* par la secrétaire générale. Elle assiste Pierre Besse pour la mise à jour permanente de notre site Internet et pour la diffusion de la *Lettre mensuelle d'information*. Elle aide l'équipe de la trésorerie. Elle assure la permanence téléphonique aux heures indiquées sur le répondeur téléphonique et gère le programme de nos réunions mensuelles.

Brigitte Delluc, secrétaire générale

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2014**Bilan actif**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2014	Net au 31/12/2013
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	4 171,95		4 171,95	4 171,95
Amortissement logiciels		4 171,95	-4 171,95	- 4171,95
	4 171,95	4 171,95		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions				
Bâtiments	679,32		679,32	679,32
Aménagement des constructions	76 585,49		76 585,49	76 585,49
Amortissement agencement constructions		17 677,05	-17 677,05	-12 251,22
	77 264,81	17 677,05	59 587,76	65 013,59
Installations techniques, matériel				
Matériel	6 453,61		6 453,61	6 453,61
Amortissement matériel		2 910,19	-2 910,19	-2 340,07
	6 453,61	2 910,19	3 543,42	4 113,54
Autres immobilisations corporelles				
Matériel de bureau	3 674,19		3 674,19	3 674,19
Amortissement matériel de bureau et infor.		3 674,19	-3 674,19	-3 412,82
	3 674,19	3 674,19		261,37
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	91 564,56	28 443,38	63 131,18	69 388,50
STOCKS	12 842,00		12 842,00	12 842,00
Ouvrages	12 842,00		12 842,00	12 842,00
CRÉANCES				
DIVERS				
DISPONIBILITÉS				
Crédit agricole (compte c.)	100,00		100,00	100,00
Crédit agricole (livret)	1 123,89		1 123,89	1 123,89
Banque postale (compte c.)	1 869,01		1 869,01	2 916,52
BNP Paribas (compte c.)	839,55		839,55	1 257,45
BNP Paribas (livret)	6 878,94		6 878,94	3 351,05
Livret d'épargne	80 340,99		80 340,99	79 430,84
Livret d'épargne B	15,65		15,65	15,54
	91 168,03		91 168,03	88 195,29
ACTIF CIRCULANT	104 010,03		104 010,03	101 037,29
TOTAL GÉNÉRAL	195 574,59	28 443,38	167 141,21	170 425,79

Bilan passif

	au 31/12/2014	au 31/12/2013
Fonds associatifs sans droit de reprise	116 871,72	112 076,28
Résultat de l'exercice	2 845,77	4 795,44
Subvention d'investissement	12 986,35	12 986,35
Quote part de subvention inscrite/CR	-2 813,98	-1 948,33
	10 172,37	11 038,02
FONDS PROPRES	129 889,86	127 909,74
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIÉS		
Emprunts BNP éch. 08.2019	21 913,21	26 094,34
Emprunts et dettes financières diverses (cautions reçues)	800,00	800,00
Dettes fiscales et sociales		
Sécurité sociale	3 308,04	3 288,34
Impôts à payer	4 303,00	3 548,00
	7 611,04	6 836,34
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 242,27
Divers, charges à payer	6 927,10	7 543,10
DETTES	37 251,35	42 516,05
TOTAL GÉNÉRAL	167 141,21	170 425,79

Exercice 2014 et Budget prévisionnel 2015

	Exercice 2014	Budget prévisionnel 2015
DÉPENSES		
Impression et envoi du Bulletin	19 724	20 000
Papeterie	857	1 000
Achats de livres	1 203	1 500
Entretien des locaux	1 258	3 000
Assurances	3 275	3 500
EDF-GDF-Eau	1 364	1 500
Honoraires comptable	1 600	1 600
Excursions	1 320	2 000
Réceptions, déplacements	417	500
Corresp., téléphone	2 195	2 500
Impôts	12 799	12 500
Salaires et charges	36 710	35 000
Intérêts des emprunts	919	900
Frais de banque	66	70
Impôt sur bénéfice	3 579	3 000
Dotations	6 257	6 300
Charges exceptionnelles	223	
TOTAL	93 766	94 870

	Exercice 2014	Budget prévisionnel 2015
RECETTES		
Prestations	97	
Ventes de livres	701	800
Excursions et congrès	2 496	3 500
Autres produits	299	300
Loyers	28 979	28 000
Italie	6 080	3 500
Cotisations	26 104	26 000
Abonnements	28 414	29 000
Dons	1 498	1 870
Escompte produits financiers	1 078	1 000
TOTAL	95 746	93 970
Reprise prov. subvention	866	900
	96 612	94 870

BÉNÉFICE	2 846
-----------------	--------------

Nous terminons l'année avec un résultat positif de 2 845,77 €.

Ce résultat a pu être obtenu grâce à une gestion participative et à l'aide des membres du conseil d'administration et du secrétariat, qui s'investissent dans les projets de voyages, participent aux charges d'entretien de nos locaux et du jardin, au contrôle et à l'entretien de l'informatique, etc. Chacun veille à la bonne marche de la SHAP.

Nous devons cependant faire face aux charges qui évoluent ; charges postales, assurances, impôts ne dépendent pas de nous.

Je ne peux passer sous silence la fidélité des membres de l'association, tant dans leur présence chaque premier mercredi du mois que dans le versement de leurs cotisations, qui rentrent grâce à la qualité des bulletins et des prestations mensuelles.

C'est une équipe à votre service qui est heureuse de vivre avec vous tous cette vie associative.

Marie-Rose Brout, trésorière

Le bilan financier est adopté à l'unanimité

PROGRAMME DE NOS RÉUNIONS

2^e trimestre 2015

1^{er} avril 2015

1. Gilles et Brigitte Delluc : *Il y a cent ans, l'amiral Dartige du Fournet et les Arméniens*
2. Gilles de Blignières : *Présentation du tome V des Généalogies périgourdines*
3. Marie-France Bunel : *Le quartier Sainte-Ursule à Périgueux*

6 mai 2015

1. Gilles et Brigitte Delluc : *La SHAP et les fouilles préhistoriques : de la Mouthe à Lascaux*
2. Christian Bélingard : *Du front de l'Ebre aux maquis de Dordogne-Nord. Souvenirs de guerre de José Gonzalvo Ûson*
3. Martine Balout : *Les architectes à Périgueux (suivie d'une visite des bains-douches, sur inscription)*

3 juin 2015

1. Gilles et Brigitte Delluc : *Le chanoine Tarde avait-il découvert des petites planètes ?*
2. Erik Egnell : *Un Périgourdin d'honneur dans la lune*
3. Francis Bernier et Catherine Larcher : *Histoire et tourisme : l'exemple de Catherine de Medicis en Périgord*

Comptes rendus des réunions mensuelles

SÉANCE DU MERCREDI 5 NOVEMBRE 2014

Président : Gérard Fayolle, président.

Présents : 85. Excusés : 3.

Le compte rendu de la précédente réunion mensuelle est adopté.

NÉCROLOGIE

- Josette Cassagnol
- Magdelaine du Buit
- Luc Haensler
- René Robert de Rancher

Le président présente les condoléances de la SHAP.

ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Entrées de livres

- Blighières (Gilles de), Morand du Puch (Christophe), Piraud (Claude-Henri), Ruchaud (Jean-Louis), 2014. *Généalogie périgourdines*, tome V, Paris, Patrice du Puy éditeur (don des auteurs)

- Seiler (Richard), 2014. *Charles Mangold, chef de l'armée secrète en Périgord. Vie et mort d'un grand résistant alsacien*, Paris, éd. L'Harmattan (série Seconde Guerre mondiale) (don de l'éditeur).

REVUE DE PRESSE

- *GRHiN*, CR n° 446, 2014 : « Les tailleries de meules de Saint-Crépin, témoins de l'histoire de cette industrie en Périgord-Limousin » (M. Cestac)

- *Bulletin de la Société Botanique du Périgord*, n° 84, 2014 : « La vallée de la Grande Beune accueille des espèces protégées en Dordogne » (importance des zones humides)

- *Lo Bornat*, n° 3, 2014 : « Le patrimoine immatériel occitan : état des lieux et perspectives » (M. Boudet)

- *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 111, n° 3 : « Au cœur des premières manifestations graphiques du Paléolithique supérieur : nouvelles découvertes dans la grotte des Bernoux (Dordogne) » (S. Petrognani, É. Robert, D. Cailhol, É. Boche, C. Lucas, É. Lesvignes)

- *Hautefort, notre patrimoine*, CR n° 40, 2014 : « La première bataille de la Marne. 5 septembre au 12 septembre 1914 » (C. Boisson) ; « L'incendie du château de Badefols d'Ans le 1^{er} avril 1944 » (E. Collin).

COMMUNICATIONS

Le président félicite tous ceux qui ont réussi à nous rejoindre malgré les difficultés de circulation dues aux manifestations paysannes en différents points de la ville de Périgueux. Il salue les nouveaux membres présents. Il remercie Jean-Pierre Boissavit de nous avoir représentés au quai d'Orsay pour la remise de son épée d'académicien à notre collègue Xavier Darcos.

Les programmes des nombreuses commémorations de la guerre 1914-1918 sont disponibles sur le bureau. Une conférence aura lieu au château des Reynats, le 20 novembre à 19h30, dans le cadre des manifestations organisées par le père Mazeau pour la restauration des bâtiments de l'abbaye de Chancelade. Les 8 et 9 novembre aura lieu à Vergt un hommage au poète Jasmin (de son vrai nom, Jacques Boé), à qui l'église doit la construction de son clocher, avec une messe en occitan et un concert. Une conférence permettra de découvrir l'étonnante personnalité et la générosité de ce poète-perruquier mécène agenais (1798-1864), à l'époque si célèbre à Paris qu'il a laissé son nom à une station du métro parisien du 16^e arrondissement.

Gilles Delluc, intéressé par le compte rendu de la communication de Michel Massénat sur Cherveix-Cubas, rappelle que le PérigordinVeysset (qui eut un rôle actif dans le dénouement de la Commune à Paris en mai 1871 et qui y périt), était originaire de Cherveix-Cubas (*BSHAP*, 2011, p. 557-586).

Gilles Delluc présente ensuite *le Bergeracois Guy Monnerot, un des premiers morts de la guerre d'Algérie*. Cette guerre s'est achevée il y a un peu plus d'un demi-siècle, et, comme beaucoup de jeunes hommes à cette

époque, l'intervenant en a été marqué. Guy Monnerot est né à Bergerac et il y est pratiquement ignoré. C'est la raison de cette intervention et d'une note parue dans notre *Bulletin (BSHAP, 2014, p. 445-446)*. Avec des cartes, avec des photographies de l'époque et avec des illustrations rapportées d'un voyage en Algérie romaine en mai 2005, l'intervenant évoque cette magnifique région des Aurès où Guy Monnerot et sa jeune épouse sont arrivés pour la rentrée scolaire 1954, dans leur premier poste d'instituteurs. Il montre l'étroit défilé où leur car a été stoppé lors d'une des premières embuscades de la Toussaint rouge. Guy Monnerot et son épouse allaient, tout simplement, rendre visite à l'instituteur du village voisin. Pour leur malheur, dans le car avait pris place le caïd visé par l'attaque. Victimes collatérales abandonnées sur le bord de la route pendant plusieurs heures : Guy est mortellement atteint et sa femme très gravement blessée. Guy Monnerot était né à Bergerac, parce que son grand-père était industriel dans cette ville. Mais, en fait, son père, militaire, était en garnison à Poitiers au moment de sa naissance, et on ne trouve pas d'autres liens avec la Dordogne de cette famille limousine (résumé revu par l'intervenant).

Annie Delpérier remplace Michel Lyonnet, retenu par des soucis de santé, pour présenter un ouvrage collectif des membres de l'Académie des Lettres et des Arts du Périgord, dont elle est la présidente : *Amoureux du Périgord* (IFIE éditions Périgord). Pour ce faire, elle lit la préface par laquelle elle présente les contributeurs, dont plusieurs membres de la SHAP, ayant fourni un texte pour dire leur amour du Périgord : en particulier Gérard Fayolle et Michel Testut (qui, à son tour, lit une partie de son texte). « Esquisser le visage du Périgord aimé, souvent au-delà de ses parures d'appel les plus évidentes, c'est le sujet de ce livre, la question posée à vingt-neuf créateurs, artistes et écrivains résidant sur ce coin de terre ».

Michel Combet présente les résultats d'une étude passionnante sur *Des femmes et des livres en Périgord au XVIII^e siècle*. À l'époque on assiste à un frémissement culturel. D'un côté, il existe des livres destinés au lectorat féminin, essentiellement des livres de religion. D'autre part, l'apprentissage de la lecture précédant forcément l'apprentissage de l'écriture, la découverte de documents écrits par des femmes, comme des testaments olographes, fournit des informations très intéressantes. C'est ainsi que l'intervenant a travaillé sur des inventaires de bibliothèques après décès de femmes. À la fin du XVIII^e siècle, on assiste à la création de bibliothèques à Bergerac et à Périgueux : les femmes y sont admises. De cette époque date la bibliothèque très importante du château de Lespinassat à Bergerac : en 1797, ce fonds comptait environ 2 000 ouvrages d'histoire, sciences et lettres surtout. Les inventaires des fonds de deux libraires de Bergerac vers 1780 a permis aussi à l'intervenant d'isoler des ouvrages plus spécialement destinés aux femmes, des livres éducatifs, des livres pieux. Il s'est intéressé aux auteurs, en particulier à Jeanne-Marie Leprince de

Beaumont, auteur du *Magasin des adolescentes* et de *La Belle et la Bête*, ou Gabriel Bouquier (1739-1810), auteur périgordin d'un cours d'instruction à l'usage des demoiselles. Il signale ensuite des livres écrits pour des femmes où les héroïnes sont des modèles admirables ou des modèles à rejeter, comme *Le sultan Misapouf et la princesse Grisemine*, par Montesquieu, où la princesse cherche un anneau à la taille de son doigt, ou *Cornichon et Toupette*, conte de fées philosophique écrit en 1752 par Marguerite de Louber.

Gilles Delluc demande ce que l'on sait des 185 livres de la reine Marie-Antoinette, qui ont été déposés à la bibliothèque de Périgueux sur ordre de Lakanal. C'est, en effet, une piste à suivre selon l'intervenant.

Michel Combet souligne la difficulté de distinguer, dans une bibliothèque, les livres vraiment lus des livres achetés mais laissés en attente. La présence dans une bibliothèque d'une encyclopédie, étant donné son coût élevé, reflète certainement les goûts du propriétaire.

Vu le président
Gérard Fayolle

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

SÉANCE DU MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2014

Président : Gérard Fayolle, président.

Présents : 98. Excusés : 2.

Le compte rendu de la précédente réunion mensuelle est adopté.

NÉCROLOGIE

- Madeleine Filliol
- Lucette Amouroux

Le président présente les condoléances de la SHAP.

ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Entrées de livres

- Armagnac (Alain), 2013. *La lanterne des morts de Sarlat et son bâtisseur Garin de Commarque*, Sarlat, éd. Périgord Culture (don de l'auteur)

- Peyrebrune (Georges de), 2014 (réédition). *Victoire la Rouge*, Église-Neuve-d'Issac, éd. Cyrano, avec une préface de Jean-Paul Socard et des illustrations de Simone Gaillard (don de l'éditeur)

- Pundik (Mauricette-Laurence), 2014. *De son histoire à nos mémoires. Mathus Pundik. Presque plus fort que la mort*, éd. Ligne de vie (don de l'auteur)

- Trotignon (Françoise), Poulain (Thérèse), Leroi-Gourhan (Arlette), 1984. *Études sur l'abri Frisch (Indre)*, XIX^e suppl. à *Gallia Préhistoire*, Paris, éd. CNRS, avec un chapitre sur le Badegoulien en France (don de l'Université de Bordeaux)

- Pacteau (Bernard), 2014. *Jean-Baptiste Sirey (1762-1845). Un père de l'étude et de l'édition du contentieux moderne*, Paris, éd. Dalloz (don de l'auteur).

Brochures, tirés-à-part et documents

- Maurin (Louis), s. d. « Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule. Histoire et archéologie », *Deuxième colloque Aquitania : Bordeaux, 13-15 septembre 1990*, Sixième supplément à *Aquitania*, p. 365-389, tiré à part (don de l'Université de Bordeaux)

- « Biographie de Guy de Larigaudie », émission enregistrée, invité Jean Peytoureau (don de Jean-Louis Montagut)

- Duverneuil (Gabriel), 2014. « La Tour-Blanche pendant la guerre de Cent Ans, fragment de l'histoire de La Tour-Blanche », brochure multigraphiée (don de l'auteur)

- Moillard (Jacques), s. d. « Premier Moillard en Périgord. 1794 », brochure multigraphiée (don de l'auteur)

- Préfecture de la Dordogne, 2014. *Historique de la Préfecture de la Dordogne*, brochure établie pour la journée européenne du patrimoine 2014

- Vergt patrimoine, 2014. « Hommage au perruquier-poète Jacques Boé, dit Jasmin (1798-1864). Poète occitan, mécène, il aidé au financement du clocher de l'église de Vergt », *La Revue de l'adhérent*, octobre 2014

- Vergt patrimoine, 2014. « La bataille de Vergt », numéro spécial

- Coupures de presse sur Jean du Bois de Gaudusson, presse locale 13 novembre 2014.

REVUE DE PRESSE

- *Documents d'archéologie et d'histoire périgourdines*, n° 28, 2013 : plusieurs notes sur des objets et des sites du Néolithique et du Bronze en Dordogne (Ch. Chevillot) ; « Au menu des Pétrocères : du chien, de l'esturgeon, du caviar ? » (Ch. Chevillot et D. Liorat) ; « Le culte métrouaque chez les Pétrocères » (S. Mongibeaux) ; « La Mothe près de Thenon, une émanation du phénomène *motte castrale* apparu autour de l'an Mil » (B. Fournieux) ;

« Saint-Martin-de-Ribérac et ses cluzeaux » (A. Guillin et N. Planques) ;
« Prospection-inventaire du triangle Lisle/Saint-Pardoux-la-Rivière/Thiviers
(2013) » (Ch. Chevillot et col.)

- *Maisons paysannes Dordogne Périgord*, n° 87, 2014 : « Les puits,
l'eau et l'homme » (J. de Bord)

- *Voyage(s) et tourisme(s) en Aquitaine*, Actes du LXV^e congrès de la
Fédération historique du Sud-Ouest (Hossegor / Dax octobre 2012) : « Les
voyages du minéralogiste Prosper Cyprien Brard (1786-1838) » (S. Miquel) ;
« Genèse et essor de l'entité touristique Dordogne-Périgord de 1960 à nos
jours : entre tradition et innovation » (B. Palumbo) ; « 1950, le Renouveau des
chemins de Saint-Jacques de Compostelle » (R. de Flaageac)

- *GRHiN*, CR n° 447, 2014 : « Le chemin de fer de Nontron à Thiviers »
(F. Reix).

COMMUNICATIONS

Le président se réjouit de la disparition du terrain vague encombré de
vieilleries qui a enlaidi, pendant des années, la rue du Plantier en face de notre
immeuble et de la construction d'un bâtiment parfaitement intégré dans son
environnement. Il présente à l'élection la candidature des nouveaux membres
présentés par le conseil d'administration : ils sont élus à l'unanimité.

Jean-François Gareyte présente une communication, très richement
illustrée, sur *Antoine de Tounens : pathétique mythomane provincial ou un
des plus grands aventuriers de l'histoire de France*. L'intervenant travaille sur
ce personnage depuis 7 ans et souhaite faire un premier point sur ce Périgordin
d'exception : il continue à faire partie de la mémoire vive des Mapuches, au
sud du Chili, alors qu'en Dordogne, il est souvent évoqué avec un sourire. Pour
poursuivre sur place ses recherches, l'intervenant prend, à nouveau, l'avion de-
main vers l'Amérique du sud. Antoine de Tounens est né en 1825 à Chourgnac,
au temps de Charles X. Il est le 9^e d'une famille assez aisée de 10 enfants. Son
père est propriétaire d'une ferme de 10 hectares. Dans la légende familiale, il y
a un prince parmi les ancêtres. En 1838, il a 13 ans : il est impressionné par les
émeutes, réprimées par l'armée, autour de l'église de Hautefort, fermée pour
permettre l'installation de bancs pour les nobles. La famille lui paye des études
de droit : le 1^{er} août 1850, il reçoit un diplôme de la faculté de Toulouse (fig. 1).
De nombreux documents, en particulier dans la presse, témoignent que, durant
toute sa carrière à Périgueux, il est constamment soutenu par Pierre Magne, le
principal collaborateur de Napoléon III : stagiaire dans le cabinet d'avocats
de Pierre Magne, puis avocat avec son propre cabinet ; membre de la franc-
maçonnerie ; bénéficiaire d'une procédure pour le rétablissement de son nom
avec particule, procédure finalisée à Bordeaux. Là-dessus, il disparaît de la
presse périgordine et apparaît dans celle du Chili. Il fourmille de projets, dont

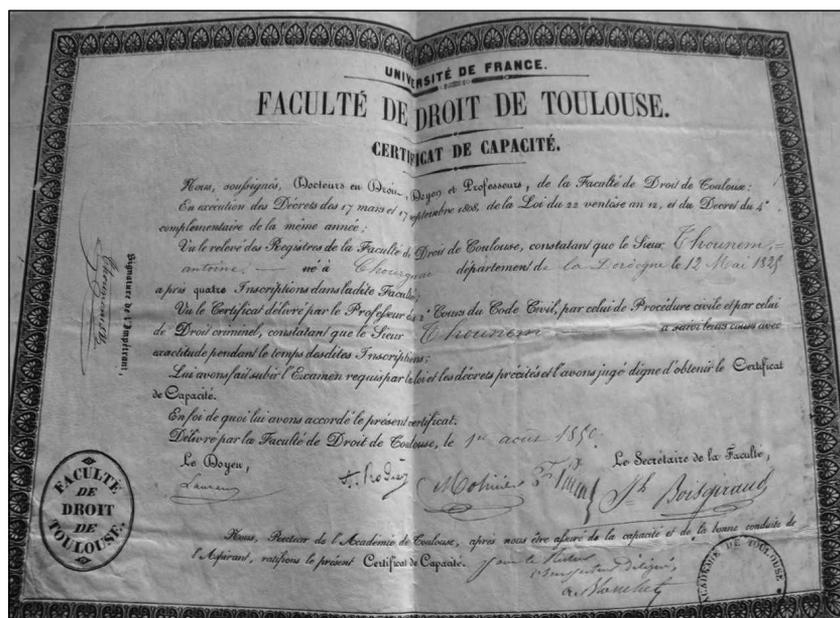


Fig. 1.

beaucoup ne verront pas le jour. Mais il est certain qu'il gagne la confiance des Mapuches et, le 17 septembre 1860, il écrit au président du Chili en tant que roi d'Araucanie élu et signe *Orllie Antoine 1^{er}* (fig. 2). À l'époque, il fait de grands projets pour développer l'agriculture et la vigne et compte sur une protection morale de la France de Napoléon III : malheureusement, elle ne viendra jamais, c'est l'époque de la campagne du Mexique. Les Chiliens sont très ennuyés par ce personnage encombrant et confient à un général le soin de s'en débarrasser. Tous les témoignages prouvent qu'il était très apprécié des Mapuches et qu'il le reste encore. Mais il finit par être expulsé du Chili après une hospitalisation pour dysenterie, un internement psychiatrique non justifié et une campagne de presse où il est décrit comme obsédé, alors que les médecins l'ont déclaré sain d'esprit. De retour en France, sans argent, il n'aura de cesse, mais en vain, de faire reprendre le dossier par Pierre Magne.

Jeannine Rousset indique qu'une liqueur est préparée suivant une recette donnée par Antoine de Tounens. Elle connaît bien un de ses descendants collatéraux qui vit à Sainte-Marie-de-Chignac. Un autre intervenant précise qu'il y a plusieurs interprétations à cette histoire : pour lui, le gouvernement chilien de l'époque était bien installé et tous les Mapuches n'étaient pas partisans d'Antoine de Tounens. Cette contestation surprend l'auditoire.

C'est en fait la raison des travaux de J.-F. Gareyte et de son nouveau voyage dans les archives du Chili : pour faire la lumière sur ce personnage

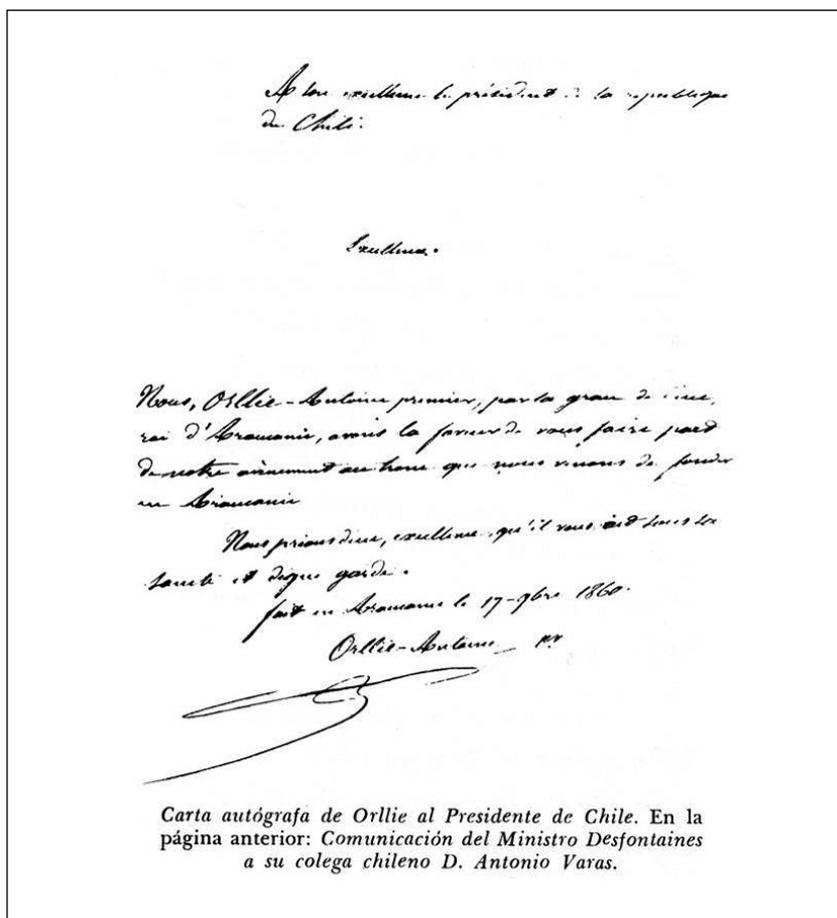


Fig. 2.

extraordinaire, il veut s'appuyer uniquement sur des documents écrits et confirmés.

Pour conclure, Gilles Delluc fait entendre l'hymne national d'Araucanie, disponible sur Internet. L'assistance se lève.

François Reix présente *Antoine Desmond-Fonboisse (1783-1838), docteur en chirurgie à Quinsac, sa bibliothèque et ses instruments professionnels*. Le point de départ de l'enquête est le curieux titre que porte le personnage : *docteur en chirurgie*. C'est ainsi qu'il se présente en 1824, sur son registre d'activités. En effet, la loi qui organise les études de médecine date de 1803 : après 4 ans d'études et la soutenance d'une thèse, les premiers sont nommés *docteurs en médecine* et les suivants sont *docteurs en*

chirurgie ou *officiers de santé*. Suivant les conseils de l'abbé Robert Bouet, l'intervenant a retrouvé ses états de services militaires : après 4 ans à l'Hôtel-Dieu à Paris entre 1800 et 1804, il a intégré l'école de médecine militaire de Rome et soutenu sa thèse en 1813. En 1814, à la chute de Napoléon, il est démobilisé à Antibes après 9 ans de service dans l'armée. Il revient alors à Quinsac où il se marie et où il exerce la médecine. L'inventaire de sa maison après décès permet de dresser un tableau du personnage. En 1824, il effectuait 3 actes par jour. De nombreuses gravures de Napoléon montrent qu'il était resté bonapartiste. Dans sa bibliothèque, à côté de plusieurs livres d'anatomie et de médecine, sont inventoriés des livres d'histoire dont une histoire de la Révolution française, un dictionnaire géographique, un livre de psychologie, *Le beau sexe* en 2 tomes. Ses instruments de médecine et de chirurgie étaient en argent ou en écaille. Certains étaient en acier. Il est mentionné aussi des mortiers et des médicaments. L'actuelle mairie de Champagnac-de-Belair est sans doute l'ancienne maison du Dr Desmond-Fonboisse.

Gilles et Brigitte Delluc parlent des *galets gravettiens à décor animalier miniaturisé des abris Labattut (Sergeac) et Pataud (Les Eyzies-de-Tayac)*. « L'abri Labattut, en rive gauche du vallon des Roches, à quelques centaines de mètres de son confluent avec la Vézère, a été fouillé par Marcel Castanet sous la direction de Louis Didon entre 1912 et 1914. Il a livré de nombreux témoignages d'activité artistique dans plusieurs niveaux gravettiens séparés par les effondrements successifs de son auvent : une main négative noire et des animaux peints sur ses parois détruites par l'érosion cryoclastique (au musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye), un cheval complet sculpté sur un bloc rocheux (au *Field Museum* de Chicago), des animaux finement gravés sur deux galets de calcaire à grains fins. Ces galets à décor animalier (avec deux autres galets, gravés d'incisions rectilignes non organisées) sont restés longtemps oubliés dans les réserves du musée de l'Homme, jusqu'à leur redécouverte par Marie Perpère au début des années 1980 à la demande des intervenants. Les minutieux relevés, effectués par Sophie Delluc (*BSHAP*, 1987, Actes du Congrès de Sarlat 1986, p. 203-223, 12 fig.), associés à des macrophotographies, permettent de découvrir des dessins d'une incroyable finesse et d'une grande richesse en détails (crinière, œil, barbe, sabots) : 3 chevaux, 1 mammouth, 1 tracé indéterminé. Le cheval le plus spectaculaire, complet, occupe tout l'avant d'un galet (fig. 3, relevé S. Rossy-Delluc). Les traits de gravure mesurent environ 0,1 mm de largeur. L'abri Pataud, en rive gauche de la Vézère, à environ 10 km de Sergeac, fouillé de 1958 à 1964 sous la direction d'H. Movius, a livré lui aussi dans un niveau de Gravettien supérieur très organisé (habitat de la couche 3), des vestiges très variés et très riches d'activité artistique, comparables à ceux de l'abri Labattut : des vestiges d'un décor rupestre peint et/ou gravé, trop dégradés

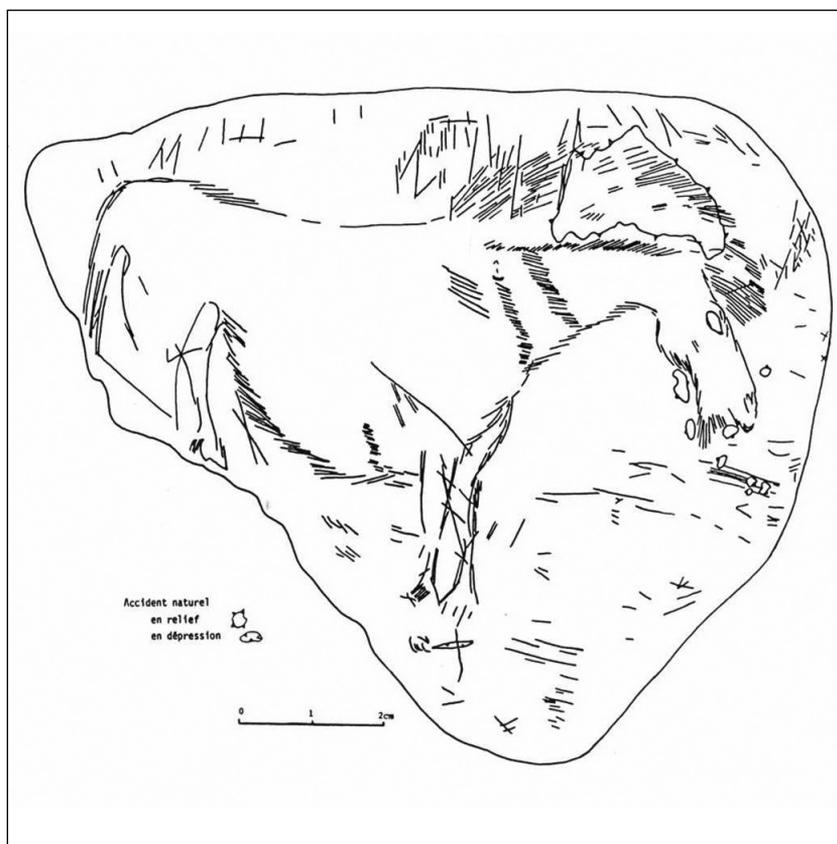


Fig. 3.

pour permettre l'identification de tracés organisés ; sur des blocs rocheux, une jeune femme primipare et des signes géométriques vigoureusement gravés (identiques à d'autres tracés ovales analogues découverts dans un niveau contemporain de Laugerie-Haute) ; des animaux limités volontairement à la tête et très finement gravés sur 3 galets à grains fins (3 têtes de bisons l'une derrière l'autre ; une tête de biche ; une tête de cheval). Les 2 premiers galets ont été repérés dès le moment de la fouille et publiés par H. Movius. Le troisième, en revanche, avait été recueilli au milieu d'autres galets considérés comme des percuteurs ou des retouchoirs. C'est seulement en 1995 que C. Dubourg réussit à y déchiffrer une tête de cheval (*BSHAP*, 1996, p. 410-422). Ces deux abris Labattut et Sergeac sont situés en bordure de la Vézère, à moins de 20 km en aval de sa traversée d'une étroite bande de dur calcaire jurassique aux environs de Terrasson, d'où proviennent tous ces galets de la taille d'une

main, minces et bien arrondis, tout à fait propices aux usages observés : galets décorés et/ou retouchoirs. On peut en rapprocher le rhinocéros découvert par Jean Guichard dans un niveau gravettien de l'abri Rabier à Lanquais : il est gravé sur le cortex d'un rognon de silex, ultérieurement éclaté sous l'effet du gel. Mais, l'exemple le plus comparable provient d'un site du département de la Vienne. C'est un galet de calcaire, très finement gravé, étudié par Jean Airvaux dans un niveau gravettien de l'abri Laroux à Lussac-les-Châteaux. Son avers est orné d'un cheval et d'un mammoth et son revers d'un cervidé. L'animal le plus détaillé est le cheval, avec une tête barbue, un œil, un bout du nez, une bouche détaillée : il ressemble aux chevaux périgordins de Labattut et de Pataud » (résumé des intervenants).

Vu le président
Gérard Fayolle

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

SÉANCE DU MERCREDI 7 JANVIER 2015

Président : Gérard Fayolle, président.

Présents : 98.

Le compte rendu de la précédente réunion mensuelle est adopté.

ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Entrées de livres

- Larrieu (Bernard), 2012. *Entre Art et Science, Léo Drouyn, cet illustre inconnu. La vie et l'œuvre d'un artiste archéologue girondin (1816-1896)*, Les Éditions de l'Entre-deux-Mers (don de l'auteur)

- Jouanel (Jacqueline), 2014. *Histoire de Meyrals (1789-1989)*, éd. Récéad (don de l'auteur)

- Joineau (Vincent), 2014. *Moudre les blés. Les moulins de l'Entre-deux-Mers bordelais (XI^e – XVIII^e siècles)*, Paris, éd. Classiques Garnier

- Bélingard (Christian), 2014. *Les Acacias blancs de Gelsa. Du front de l'Ebre aux maquis de Dordogne-Nord*, Périgueux, éd. Fanlac (don de l'éditeur)

- Collectif, 2013. *Léo Drouyn en Charentes, Dordogne et Haute-Vienne*, Les Éditions de l'Entre-deux-Mers (collection Léo Drouyn. Les albums de dessins, volume 20) (don de Bernard Larrieu). Notices sur Beaumont-du

Périgord (église Saint-Laurent-et-Saint-Front et château de Bannes) ; Bergerac (port) ; Biron (château) ; Lalinde (les carrières de Couze) ; Lanquais (Les Roques, château de Lanquais, rochers et vallée de la Couze) ; Le-Buisson-de-Cadouin (cloître de l'abbaye de Cadouin) ; Monpazier (bastide) ; Moncaret (château de Montravel, église Saint-Pierre-es-Liens) ; Saint-Michel-de-Montaigne (Léo Drouyn à Montaigne) ; Saint-Vivien (château de Renaudie) ; Beynac-et-Cazenac (site castral de Beynac) ; Domme (porte des Tours) ; Marquay (château de Puymartin) ; Saint-Vincent-le-Paluel (château du Paluel) ; Sarlat (lanterne des morts, demeures de La Boétie) ; Bourdeilles (site castral) ; Brantôme (abbatiale) ; Montpon-Ménéstérol (abbatiale de Vauclaire) ; Périgueux (vue générale) ; Saint-Privat-des-Prés (église) ; Augignac (château de Leygurat) ; Bussière-Badil (prieuré, maisons du bourg) ; Champs-Romain (Saut du Chalard et vestiges antiques) ; Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (château) ; La Chapelle-Faucher (château) ; Mareuil-sur-Belle (château) ; Piégut-Pluviers (château de Piégut, métairie de Montagut, manoirs à Pluviers, château de la Domaise, château de Puyraseau, La serve de Zaby à Puyraseau, paysage) ; Saint-Estèphe (château de Puycharnaud) ; Saint-Jean-de-Côle (château de la Marthonie) ; Saint-Martial-de-Valette (moulin des Hautes-Roches) ; Villars (château de Puyguilhem). L'auteur remercie la SHAP pour les dessins issus de son iconothèque et publiés en 2001 dans *Léo Drouyn en Dordogne (1845-1851)*.

Brochures, tirés-à-part et documents

- Stones (Alison), 2013. « *A note on the beard-pulling motif: a meeting between east and west, or a northern import ?* », extrait de *Early Medieval Art and Archaeology in the Northern World, studies in Honour of James Graham-Campbell*, édité par A. Reynolds and L. Webster, Leiden-Boston, BRILL, photocopie (don de l'auteur), avec des photographies des chapiteaux du prieuré de Saint-Raphaël d'Excideuil, de l'abbaye de Tourtoirac, de l'église de Thiviers

- « Chronique de toponymie », extrait de *Revue des études anciennes (Annales de la faculté des Lettres de Bordeaux)*, 1942, n° 1-2, 1943, n° 1-2 et n° 3-4, 1944, n° 3-4 (Albert Dauzat) ; 1938, n° 3, 1944, n° 3-4 (Paul Lebel) ; 1945, n° 1-2 (C. Rostaing) (don de l'université de Bordeaux)

- *Fonds photographique de l'Institut catholique de Paris*, catalogue de vente à Drouot le 17 novembre 2013, avec de belles photographies de Périgueux (mai 1860) par Edouard Baldus, p. 44-52 du catalogue (don d'Annie Bélingard).

REVUE DE PRESSE

- *Aquitaine historique*, n° 123, 2014 : « La grotte du Sorcier (Saint-Cirq - 24). Nouveau regard » (F. Berrouet)

- *Préhistoire du Sud-Ouest*, n° 21-2013-2 : « La grotte ornée de Fonsac à Vieux-Mareuil, Dordogne » (B. et G. Delluc, avec la coll. de B. Galinat, F. Guichard et S. Rossy-Delluc)

- *GRHIN*, n° 448, 2014 : « Une enquête en cours sur les fontaines dévotieuses » (C. Magne).

COMMUNICATIONS

Le président présente ses vœux et ceux de notre SHAP à tous les membres présents et à leurs familles, en cette nouvelle année : c'est la 141^e année de notre vénérable mais vivante compagnie. Il remercie toutes les personnes fidèles à nos réunions, les chercheurs qui enrichissent nos réunions et notre *Bulletin*, tous les administrateurs et en particulier les gestionnaires qui veillent à la bonne marche de notre association. Il rappelle que notre société fonctionne sans aucune subvention. Il annonce le décès de Louis Le Cam, grand spécialiste des temps gallo-romains dans le Nontronnais, ancien résistant et participant fidèle à nos réunions mensuelles pendant des années. Il annonce les manifestations prévues pour ce mois de janvier, en particulier : le 14 janvier, une exposition de Jean-Michel Linfort au château des Izards (Coulounieix-Chamiers) ; le 16 janvier, une présentation par B. et G. Delluc du « Jardin secret d'André Leroi-Gourhan » à la médiathèque Pierre Fanlac à Périgueux (pour parler du fonds Leroi-Gourhan de cette institution) ; le 17 janvier, une visite-découverte par le conservateur du musée militaire de Périgueux, Alain Sartre, sur la « guerre 14-18 et les poilus » à travers les croquis de Gilbert Privat.

Gilles Delluc (avec la collaboration de Brigitte Delluc) parle ensuite de *Sicaire Dardan, un Brantômois, célèbre malgré lui*. Le 28 septembre 1965 paraissait dans le journal *Sud-Ouest* un article reproduisant une lettre reçue par le journal : une thèse soutenue au Portugal aurait concerné un certain Sicaire Dardan, originaire de Brantôme. Il avait servi dans les armées de la Révolution ; il y aurait examiné le pus des blessés et découvert des « petits grains en chapelet ». De façon inattendue, cet article sur ce prétendu biologiste méconnu fut repris par plusieurs journalistes ; ce personnage est entré dans plusieurs ouvrages consacrés aux grands Hommes du Périgord ; la ville de Brantôme donna son nom à une rue dans le quartier du collège. Un demi-siècle après la publication de cet article, B. et G. Delluc, en montrant le brouillon de la lettre *princeps* du 17 septembre 1965 et les copies des divers articles de journaux, ont souhaité mettre fin à ce qui était à l'époque, pour eux, un simple amusement, imaginé lors d'une soirée amicale chez leur ami Jacques Lagrange. Ils avaient découvert le nom du personnage dans l'ouvrage du lieutenant de Cardinal *Recrutement de l'armée en Périgord pendant la période révolutionnaire (1789-1800)* et avaient été séduits par son prénom très courant

à Brantôme (qui célèbre toujours saint Sicaire et les Saints Innocents). Sicaire Dardan, né à Brantôme le 29 octobre 1763, avait, non seulement, participé aux guerres de la Révolution de 1793 à 1796 (5^e bataillon, 1^{re} compagnie), mais il était devenu sous-lieutenant. C'était certes un personnage intéressant, un peu comme son compatriote le Mussidanais Alary qui servit lui aussi dans les armées révolutionnaires et dont le nom fut donné à une rue de Périgueux. Mais la découverte des microbes par ce prétendu précurseur de Pasteur, sa mort accidentelle en Alsace et tous les noms de lieux et de personnages postérieurs à 1796, avaient été inventés par les auteurs de ce canular. Le dossier correspondant est déposé à la SHAP.

Jean-Jacques Gillot présente les itinéraires de *quelques prisonniers de guerre du Périgord*. Son enquête minutieuse lui a permis de rédiger pour chacun d'entre eux une fiche détaillée qui fourmille d'informations parfois extraordinaires. Certains ont connu « des itinéraires diversifiés quasi oubliés de l'histoire officielle ». L'intervenant montre des photos, des enveloppes et des cartes postales reçues par des prisonniers ou envoyées à eux, en particulier une enveloppe envoyée à Jean Perry, père de notre collègue Jeannine Rousset. Sur les 15 000 prisonniers recensés, 250 ont réussi à s'évader, 4 000 ont été libérés pour des raisons sanitaires. L'intervenant s'arrête sur quelques personnages qui l'ont particulièrement intéressé. Pierre-Jean Labrue, libéré pour des raisons de santé, participa à des actions de résistance, fit la campagne du front de l'Atlantique au 13^e RI et sera, après la guerre, employé dans un camp de prisonniers allemands à Brantôme. Jean Armandi, fils d'émigrés italiens, réussit à s'évader, entra dans la Résistance et eut un parcours incroyable entre le camp de Mauzac, sa libération par l'entremise de Joseph Darnand, son passage en Grande-Bretagne, ses actions pour les services spéciaux gaullistes et le contre-espionnage militaire en Allemagne occupée, son engagement pendant le conflit en Indochine, en 1951, qui lui valut d'être fait prisonnier de guerre à Diên-Biên-Phu, son implication dans les services de la guerre psychologique pendant le soulèvement algérien, son adhésion au putsch des généraux en 1961, pour finir par son exclusion de l'armée au grade de capitaine, à l'âge de 52 ans, et sa retraite à Bergerac où il créa en 1974 le club de parachutisme. Pierre Marty, dentiste à Périgueux sur le cours Tourny après la guerre, avait été libéré en tant qu'ancien combattant de la première guerre mondiale, eut ensuite une activité de résistance qui lui valut d'être à nouveau emprisonné au camp de Compiègne-Royal-Lieu puis de faire partie du réseau anticommuniste *Paix et Liberté*. L'intervenant s'arrête sur Jean Sigala, un ecclésiastique engagé de toutes parts : né à Bergerac, aumônier militaire pendant la première guerre mondiale, professeur à Saint-Joseph de Périgueux, engagé volontaire, libéré en 1941, créateur du mouvement *Combat* et membre du réseau *Paix et Liberté*. Cette présentation ne correspond qu'à un bref résumé des très riches notices réunies par l'intervenant.

Corinne Marache commence par rendre hommage aux victimes aujourd'hui même d'un terrible attentat meurtrier. Elle nous parle ensuite de *Richesse et pauvreté aux champs en Périgord au temps de Jacquou le Croquant*. Avec clarté et en multipliant les exemples, en se référant aux travaux les plus récents, en particulier ses propres recherches sur les marqueurs de la pauvreté et les comices agricoles, et sur les travaux de Ralph Gibson qui permettent de préciser les revenus des propriétés, souvent surestimés, l'intervenante montre comment « le roman rustique social constitue une source littéraire à la fois passionnante et périlleuse pour l'historien. Avec *Jacquou le croquant*, Eugène Le Roy, fervent radical, dénonce les conditions de vie misérables de la petite paysannerie périgourdine dans le premier XIX^e siècle et en rend la noblesse rurale responsable. Cette fiction engagée, et quelque peu manichéenne, se nourrit pourtant d'une excellente connaissance du terrain et apporte un éclairage réel sur la richesse et la pauvreté aux champs en Périgord à cette époque. Afin de mesurer l'intérêt et les limites de cette source, il convient de confronter l'image de la pauvreté, de la richesse et des tensions qui opposent ces deux mondes, proposée dans le roman, à la réalité, en la croisant avec d'autres sources aussi variées que les recensements de population, les enquêtes agricoles locales et nationales, le cadastre, les archives des comices agricoles, la presse... Cette confrontation est l'occasion de souligner les frontières mouvantes qui délimitent ces deux notions de richesse et de pauvreté et de montrer les spécificités périgordines en la matière. Elle permet également de revisiter le mythe des éternelles tensions entre riches et pauvres et de réétudier les liens qui les unissent tandis que les campagnes entament une profonde métamorphose » (résumé de l'intervenante).

Vu le président
Gérard Fayolle

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

ADMISSIONS du 23 février 2015. Ont été élus :

- M. et M^{me} Bioulac Paulette et Bernard, 135, boulevard Wilson, 33200 Bordeaux, présentés par M. Gérard Fayolle et M. Jean Montoriol ;
- M. Chastanet Jean-Michel, 39, rue des Écoles, 24000 Périgueux, présenté par M. Dominique Audrierie et M^{me} Martine Demouy ;
- M^{me} Courteaux Annie, BP 40153, 24007 Périgueux cedex, présentée par M^{me} Huguette Bonnefond et M. Jean Gouny ;
- M. Daniel Richard, 23, boulevard de Vésone, 24000 Périgueux, présenté par M. Alain Darcos et M. Gérard Fayolle ;

- M^{me} Delperier Annie, chartreuse de Pécharmant, 1925, chemin du Hameau, 24100 Bergerac, présentée par M. Gérard Fayolle et M. Michel Testut ;
- M. Eluère Bruno, Boutenègre, 24260 Le Bugue, présenté par M. Stéphane Baunac et M. François Michel ;
- M. Gaultier Alexandre, 6, allée des Violettes, 37170 Chambray-les-Tours, présenté par M. Régis Alix et M. Gérard Fayolle ;
- M^{me} Gay-Chaperon Josette, 1, boulevard Victor-Hugo, 24300 Nontron, présentée par M^{me} Marie-Ange Bessou et M. Hervé Lapouge ;
- M. Huijsman Abraham et M^{me} Res Lyda, Moulin des Fourches, 24160 Saint-Médard-d'Excideuil, présentés par M. le président et M. le vice-président ;
- M^{me} Puiffé Pierrette, 1, rue de Campniac, 24000 Périgueux, présentée par M^{me} Huguette Bonnefond et M. Jean-Claude Pigot ;
- M^{me} Pundik Mauricette-Laurence, 38, rue Antoine-Gadaud, 24000 Périgueux, présentée par M. Gilles Delluc et M. Gérard Fayolle ;
- M. Soret Jérôme, Lafarge, 24350 Bussac, présenté par M. le président et M. le vice-président ;
- M. et M^{me} Verbauwen Pierre, 7 ter, avenue Franklin-Roosevelt, 24660 Coulounieix-Chamiers, présentés par M^{me} Jeannine Rousset et M. le président.

ÉDITORIAL

Confiance renouvelée

Avec nos collègues élus au conseil d'administration, j'adresse à tous les membres de la SHAP l'expression de notre gratitude pour leur marque de confiance une fois encore renouvelée.

Ce soutien nous est précieux, car la bonne marche d'une association comme la nôtre repose sur l'adhésion aux choix que sont amenés à faire les administrateurs. Et ces choix se révèlent nombreux au cours d'un mandat.

Choix financiers, évidemment très importants pour une collectivité qui ne compte que sur elle-même, c'est-à-dire sur vos cotisations, la qualité de nos publications et de nos programmes et donc le savoir-faire et le dévouement de notre équipe.

C'est dire que nous devons jouer la carte de la qualité, plus encore en une période difficile. Cette qualité nous ne pouvons espérer l'atteindre qu'avec le concours de tous, ceux qui gèrent, avec les charges qui s'accroissent, ceux qui assurent un contenu à nos publications et à notre site, ceux qui écrivent des articles ou qui interviennent lors de nos séances, ceux qui assurent le fonctionnement d'une bibliothèque de plus en plus riche, ceux qui organisent nos sorties et nos voyages et tous ceux que j'oublie dont les initiatives nous permettent de progresser.

Et, puisque nous parlons de qualité, je voudrais en cette occasion, souligner une autre qualité, celle des relations humaines qui existent au sein de

notre compagnie. Le plaisir de retrouver les collègues, de travailler avec eux, de les recevoir lors de nos séances du mercredi, de les écouter ou de les lire, de voyager avec eux, de gérer en commun notre petite entreprise, donne toute sa dimension à notre action.

Cette qualité humaine et cette qualité scientifique que nous cherchons constamment à atteindre, nous l'atteindrons, j'en suis sûr, au cours de ce nouveau mandat avec nos collègues élus - et je salue les nouveaux ainsi que les anciens qui n'ont pas souhaité continuer à siéger¹ - avec notre équipe et notre secrétariat si efficaces, et avec vous tous qui nous faites confiance.

Gérard Fayolle

ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2017 **4 mars 2015**

Inscrits : 1091

Votants : 310

Nul : 1

Élus	Nombre de voix
Dominique AUDRERIE	289
Thierry BARITAUD	308
Jacques BERNOT	302
Pierre BESSE	308
Alain BLONDIN	307
Jean-Pierre BOISSAVIT	297
Marie-Rose BROUT	305
Maurice CESTAC	307
Brigitte DELLUC	305
Gontran DES BOURBOUX	302
Gérard FAYOLLE	307
Bernard GALINAT	302
Marie-Pierre MAZEAU-JANOT	298
François MICHEL	308
Mireille MITEAU	308
Patrick PETOT	308
Claude-Henri PIRAUD	306
Jeannine ROUSSET	308

1. MM. Jacques Bernot et Gontran des Bourboux ont remplacé MM. Jean-Louis Aucouturier et Jean-Marie Deglane qui n'ont pas souhaité se représenter.

Présentation des Actes du colloque du millénaire de Saint-Astier 1013-2013

par Nadine et Alain BUGEAUD

En préparant la programmation des diverses manifestations célébrant le millénaire de l'église et de la cité, il nous est apparu nécessaire de faire une place à l'histoire. Aussi le choix d'un colloque a-t-il été décidé. Nous nous sommes adressés à la Société historique et archéologique du Périgord, spécialiste dans ce domaine, afin de nous épauler et présenter cette manifestation, qui a eu lieu le samedi 19 octobre 2013.

Nous étant référés à la charte de fondation du chapitre en 1013 pour fêter ce jubilé, nous avons choisi d'évoquer l'époque moyenâgeuse à Saint-Astier.

Cette charte, fondement de l'histoire de l'église et de la cité, et l'ensemble des actes relatifs au chapitre de Saint-Astier, ont fait l'objet d'une recherche et d'une publication (*Le chartrier de l'abbaye Saint-Pierre de Saint-Astier*) réalisée par le regretté Louis Grillon et M^{me} Maïté Etchechoury, directrice des Archives départementales de la Dordogne. Nous avons donc tout naturellement sollicité cette dernière pour présenter ces sources et les commenter ; elle a accepté et nous l'en remercions.

Pour évoquer les divers aspects de cette période, il fallait trouver des spécialistes de l'époque médiévale.

Nous avons pris contact avec plusieurs d'entre eux et notre choix s'est arrêté sur le nom de M^{me} Anne Massoni, maître de conférences en histoire médiévale à l'Université de Poitiers. Après une rencontre lors d'un colloque sur la collégiale d'Eymoutiers, celle-ci a accepté un travail de recherche sur l'abbaye astérienne. Elle a déjà effectué ce genre d'étude sur d'autres sites,

objets de plusieurs ouvrages. Cette historienne n'a pas ménagé son temps pour préparer son intervention sur la fondation du chapitre et les débuts de la collégiale de Saint-Astier.

Un contact a été établi avec M. Christian Rémy lors d'une conférence à Grignols sur l'histoire du château. Cet historien, docteur en histoire médiévale, est un chercheur passionné et un spécialiste des châteaux et lignages. Il a réalisé un travail sur la cité astérienne. Pour parfaire ses recherches, il s'est déplacé plusieurs fois, visitant le territoire d'Asterius.

Il nous paraissait judicieux d'évoquer le patron de notre ville. Pour cela, nous avons sollicité le P. Marc Bonningues, prieur général des chanoines de Saint-Victor à Champagne-sur-Rhône, qui fut curé de Saint-Astier pendant plusieurs années. Le P. Marc est historien, ancien enseignant à la Sorbonne et membre de la SHAP. Il a choisi de parler de la vie érémitique et de l'ermite Asterius. Cette période de l'histoire est assez méconnue. Aussi, avoir des connaissances sur ce sujet donne-t-il un peu plus de caractère à cette journée consacrée à notre histoire.

Lors d'une visite de l'église avec plusieurs spécialistes de l'histoire médiévale, nous avons demandé à M. Thierry Baritaud, ingénieur du patrimoine au Service de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne, membre de la SHAP, de nous présenter un sujet architectural sur la collégiale. Il a accepté avec plaisir d'autant plus qu'il a travaillé sur l'évolution de l'architecture de notre église fortifiée à travers les siècles. Notons que cette intervention, dont le texte sera publié ultérieurement, s'est conclue par une visite guidée de l'église.

Il faut noter que tous ces intervenants ont répondu spontanément à notre demande sans contrepartie. Ils ont travaillé ensemble, se consultant régulièrement, afin de ne pas faire chevaucher les recherches et les éléments de notre histoire. Plusieurs se sont enrichis de contacts pris çà et là, évoquant la vie moyenâgeuse à Saint-Astier.

Les intervenants poursuivent leurs recherches afin de compléter, voire d'améliorer, leur intervention.

Nous gardons des contacts avec eux, et peut-être qu'un jour nous pourrions évoquer ensemble une autre page de notre histoire. La connaissance de notre passé détermine souvent la vie du temps présent et permet de préparer l'avenir.

Nous voudrions également remercier sincèrement la SHAP et en particulier son président, M. Gérard Fayolle, ainsi que son vice-président, M. Dominique Audrier, pour leur collaboration et leur aide précieuses. Les remercier également d'accepter de publier tous les documents de ce colloque jubilaire de Saint-Astier 1013-2013.

N. et A. B.
membres de l'Association du Millénaire de Saint-Astier
et de la SHAP

Un colloque à Saint-Astier 1013-2013

par Gérard FAYOLLE

L'association du millénaire de Saint-Astier a sollicité le parrainage de notre Société pour le colloque historique organisé à Saint-Astier le 19 octobre 2013, commémorant le millénaire de la fondation de la collégiale. J'ai donc eu le privilège de présider cette érudite rencontre.

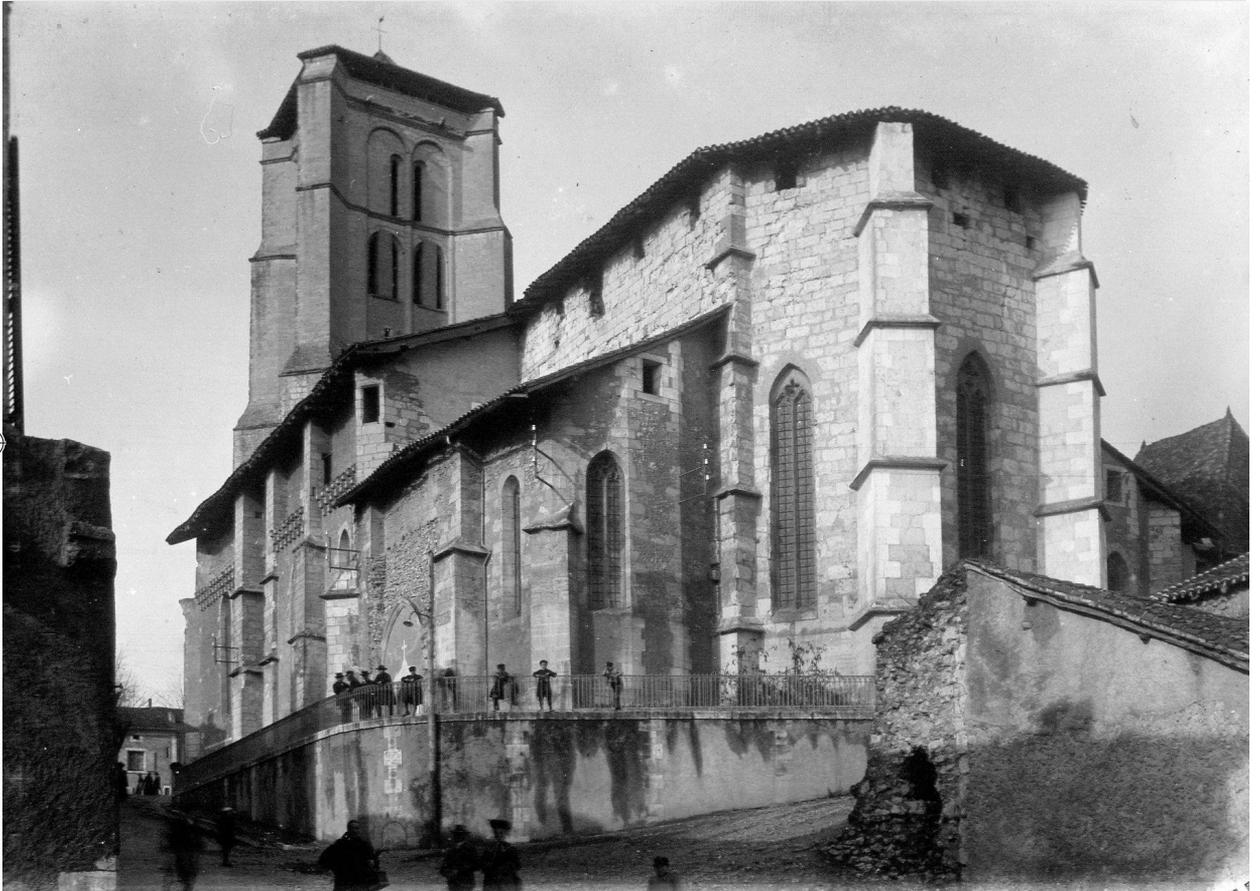
Ce fut un grand honneur pour nous, et un grand plaisir. Encourager la recherche historique fait partie de nos missions. Diffuser les connaissances également. Nous nous réjouissons donc que nos colonnes publient les actes issus de cette riche journée.

Nous remercions la ville de Saint-Astier, les organisateurs astériens pour leur confiance, notamment M^{me} Véronique Gerbeau, présidente de l'association du millénaire, et M^{me} Nadine Bugeaud, secrétaire, ainsi que les chercheurs qui ont travaillé sur l'histoire de Saint-Astier.

Ces commémorations ont eu un grand succès. Elles ont su mêler festivités (spectacle son et lumière notamment) et recherche historique et ont ainsi pu toucher un très large public.

Que soient ici également chaleureusement remerciés M^{me} Maïté Etchechoury, directrice des Archives départementales de la Dordogne, et M. Jean-Marie Barbiche, directeur de la médiathèque Pierre Fanlac à Périgueux. Ils nous ont en effet permis de publier dans ce bulletin largement consacré à Saint-Astier les dessins inédits d'Anatole de Rouméjoux (1832-1902), président de la SHAP de 1893 à 1902, concernant cette commune, extraits des 49 carnets récemment acquis en concertation par ces deux institutions.

G. F.



L'église de Saint-Astier, côté est, début du XX^e siècle (SHAP, photothèque).

Saint Astier et la vie érémitique

par le P. Marc BONNINGUES

Toutes les manifestations autour du millénaire de l'église de Saint-Astier se réfèrent, de près ou de loin, à un personnage au nom « emblématique » : Astier, *Asterius*, « astre » « lumière » « étoile ». Nous connaissons, à force de les avoir lus et relus, les grands traits de sa vie déclinés entre autres par les pères Dupuy¹ et Aubertin², par les abbés Audierne³ et Nogué⁴. Mention doit être faite du résultat des recherches et d'observations récentes avec les articles de Thierry Baritaud, Serge Avrilleau et Claude-Henri Piraud⁵.

La *vita Asterii*, comme disaient les chroniqueurs anciens, fait partie de notre patrimoine, une histoire qui mêle le réel au merveilleux en passant par le mystérieux, car il nous faut avouer nos lacunes. Pour les combler, l'abbé Audierne⁶ « convoquait » en son temps les hommes illustres et plus ou moins connus portant le même nom *Asterius* : on y trouve dans un joyeux mélange un héros de l'Antiquité, ravisseur de la belle Europe, un sénateur romain, trois évêques, celui de Petra et celui d'Amasie en des contrées lointaines et le fameux Pierre de Saint-Astier, évêque de Périgueux à 33 ans de 1233 à 1266.

Plus simplement, on se raconte, pour ainsi dire, « en famille », la « saga » d'Astier : sa naissance à Puy-de-Pont (Neuvic), ses parents païens et son précepteur chrétien, sa formation auprès d'un nommé Cybard - plus tard

-
1. DUPUY, 1629.
 2. AUBERTIN, 1656.
 3. AUDIERNE, 1841.
 4. NOGUÉ, 1933.
 5. BARITAUD, 2013 ; AVRILLEAU, 2013 ; PIRAUD, 2013.
 6. AUDIERNE, 1841.

vénéralisé comme saint - à Angoulême, et son baptême, son retour au pays et la conversion des siens, son retrait dans les bois avec un régime frugal (mais aussi la présence d'une fontaine), prière et travail manuel (le disciple Aquilin, déclaré saint lui aussi, vend les paniers au marché. Pour les Astériens aucun doute : c'est bien le marché du jeudi !).

Ses pouvoirs de guérison lui confèrent la notoriété ; c'est la venue de la dame de Saintonge (ou princesse). Et puis il faut construire : à la grotte s'ajoute une première église au lieu dit Les Chapelles. Ici, on ose à peine mentionner les ours (ou les loups selon les versions) qui en auraient tracé le plan au sol avec leurs griffes - cela a son charme toutefois et plus de sens qu'il n'y paraît. Nous y reviendrons... Enfin, lorsque Astier meurt âgé de 80 ans, les cloches des alentours se mettent à sonner...

Pour l'instant, prenons le dictionnaire - un instrument précieux à avoir sur soi en cas de naufrage et d'installation sur une île déserte ! « Vie érémitique » : le mot renvoie au mot ermite dont il est dit : moine qui vit seul ou encore, personne qui vit loin du monde (Larousse) ou bien religieux retiré dans un lieu désert - anachorète - ou enfin une expression : « vivre en ermite seul et coupé du monde » (Robert).

La solitude, le désert... Cependant, nous remarquons qu'Astier n'est pas toujours seul dans sa recherche : le précepteur Cybard, Aquilin (et d'autres disciples ?), des visiteurs, et encore les cloches. Il y a du monde autour - du moins c'est une hypothèse - on pourrait presque parler de solitude aménagée...

Si l'on retient la chronologie habituelle d'Astier (560-640), on relève d'abord que notre cher ermite prend place dans ce Moyen Âge de longue durée (410-1453 ou 1492) et plus précisément pour notre pays aux temps mérovingiens. Peu à peu, les Francs ont étendu leur domaine du Nord vers le Sud, avec, au passage, cette vaste Aquitaine dont faisait partie alors toute la vallée de l'Isle. Ce sont des temps volontiers déclarés obscurs, en raison de la faible documentation parvenue jusqu'à nous. Mais l'archéologie et quelques textes anciens - trop peu nombreux - témoignent d'un foisonnement en particulier dans le domaine religieux. Dagobert règne de 629 à 639 ; il est l'arrière-arrière-petit-fils de Clovis. Il a contre lui d'être la victime des chansonniers qui l'ont quelque peu ridiculisé. Pourtant, il est l'un des rois les plus capables de la dynastie.

Son conseiller renommé (saint) Éloi (qui a 52 ans à la mort d'Astier) est le fondateur des monastères de Solignac (diocèse de Limoges), de Saint-Martial à Paris, de Saint-Loup et de Saint-Georges à Noyon, de Saint-Quentin (qui donne naissance ou développement à la ville du même nom), d'Ourscamp et d'Homblières (diocèse de Noyon), de Saint-Martin de Tournai et du Mont-Saint-Éloi (Arras) et la liste continue...

En remontant dans le temps et en regardant « hors Gaule », l'année 560 est celle de la naissance d'Astier et le moment où vient de disparaître (555 ?)

l'immense saint Benoît (Italie), le « père des moines d'Occident », l'auteur d'une règle suivie aujourd'hui par des milliers de moines bénédictins et de moniales bénédictines de par le monde. On ne peut également oublier deux contemporains, irlandais, d'Astier : Columba (521-597), fondateur de 200 à 300 monastères en Calédonie (Écosse), et Colomban (540-615) qui aboutit sur le continent et fonde Luxeuil en 592.

La vie d'Astier s'inscrit donc dans le cadre d'une floraison impressionnante : saint Cloud et saint Germain à Paris, sainte Radegonde à Poitiers, saint Yrieix, saint Vincent de Laon, saint Nizier de Lyon, saint Seurin de Bordeaux, saint Cybar d'Angoulême (fondation officielle en 581). C'est bien le même Cybar qui accueille un temps près de lui le jeune Astier ; on ne s'improvise pas ermite mais l'on va prendre conseil auprès des anciens qui ont l'expérience requise. Entre les monastères et les ermitages, il n'y a qu'un pas. La frontière est poreuse entre ceux qui vivent seuls (anachorètes) et ceux qui vivent en communauté (cénobites). Il arrive en ces temps de fondation que l'on passe d'un état à l'autre (Benoît est ermite pendant plusieurs années avant d'entrer en communauté). Et que dirions-nous aujourd'hui des célèbres moines chartreux qui vivent à la fois en solitude et en communauté ; je vous renvoie à l'architecture significative de leurs bâtiments.

Le mode de vie d'Astier ne naît donc pas seulement du hasard et d'une recherche aventureuse. Par Cybard, Astier hérite de tout ce courant monastique (au sens large) qui traverse le pays en ce temps-là et qui puise dans les acquisitions des générations précédentes inscrites dans des régions géographiques précises. En voici quelques exemples (des figures et des lieux) :

- Saint Martin (316-356) à Ligugé, Poitiers.
- l'Auvergne à la fin du IV^e siècle.
- la Bretagne au V^e siècle.
- le monastère de Saint-Maurice en Valais suisse en 515.
- les pères du Jura : Romain, Lupicin, Oyend.
- Paulin de Nole, pieux laïc, né à Bordeaux en 354. Vivant avec son épouse à l'écart du monde de son temps, il se sépare de son immense fortune et est finalement appelé à l'épiscopat à Nole, en Italie.
- la Provence et notamment le monastère de Lérins fondé par Honorat en 409 sur l'île du même nom au large de Cannes.

Surgit alors une question. D'où cela vient-il, y a-t-il eu à un moment précis, une date de naissance, si l'on peut dire, du monachisme avec ses anachorètes et ses cénobites ? Et bien d'une certaine manière, la réponse est oui ; elle vient de ce petit livre écrit par saint Athanase sur Antoine (251-357) et qui eut un réel succès « éditorial ». En voici un extrait significatif (*Vita Antonii*)⁷ :

7. ATHANASE, 1979.

« À la mort de ses parents, Antoine resta seul avec une toute jeune sœur (nous sommes en l'année 269, en Égypte). Âgé de 18 à 20 ans, il prit soin de la maison et de sa sœur. Moins de six mois après son deuil, allant à l'église selon sa coutume, il songeait en lui-même, méditait en marchant comment les apôtres quittèrent tout pour suivre le Christ, comment, d'après les Actes des Apôtres, les fidèles vendaient leurs biens, en apportaient le prix, le mettant aux pieds des apôtres, en faisaient l'abandon pour l'utilité des nécessiteux ; quelle grande espérance ils avaient dans les Cieux. Le cœur préoccupé de ces pensées, il entra dans l'église. Il advint qu'on lut l'Évangile et il entendit le Seigneur disant au riche : "Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu as et donne-le aux pauvres, et viens, suis-moi, tu auras un trésor dans le Ciel". Antoine ayant reçu de Dieu le souvenir des saints, comme si la lecture avait été faite pour lui, sortit aussitôt de l'église. Les biens qu'il avait de ses parents, trois cents aoures de terre fertile excellente, il en fit cadeau aux gens du village pour n'en être pas embarrassé, lui ou sa sœur. Il vendit tous ses meubles et distribua aux pauvres tout l'argent qu'il en reçut, sauf une petite réserve pour sa sœur.

Entrant à l'église, une autre fois, il entendit dans l'Évangile le Seigneur qui disait : "Ne vous préoccupez pas du lendemain". Ne se souffrant plus, il distribua cette réserve aux petites gens. Il recommanda sa sœur à des vierges connues et fidèles, la mit dans une maison de vierges pour y être éduquée. Quant à lui, il fit l'apprentissage de l'ascèse devant sa maison, attentif à lui-même et s'astreignant à une rude discipline. Il n'y avait pas encore en Égypte de si nombreux monastères et le moine ne savait absolument rien du grand désert. Quiconque voulait vaquer à soi même s'exerçait non loin de son village. Alors vivait dans le village voisin un vieillard, menant depuis sa jeunesse une vie solitaire. Antoine le vit et rivalisa avec lui dans le bien. D'abord il commença à habiter lui aussi dans les environs du village. De là, lorsqu'il entendait parler d'un zélé, comme une abeille avisée, il le cherchait et ne revenait pas à son propre ermitage sans l'avoir vu, ayant pris de lui comme un viatique pour cheminer vers la vertu, il rentrait. Ainsi donc au début il demeura là, se fortifia dans sa résolution de ne pas revenir vers les biens de ses parents et de ne plus se souvenir de ses proches. Tout son désir, toute son application étaient tendus vers l'effort ascétique. Il travaillait de ses mains, car il avait entendu : "Qui ne travaille pas, qu'il ne mange pas". D'une part de son gain, il achetait du pain, il distribuait le reste aux besogneux. Il priait continuellement, ayant appris qu'il faut prier sans cesse en son particulier. Il était si attentif à la lecture que rien ne lui échappait des Écritures et que la mémoire lui tenait lieu de livres ».

De cette longue citation, nous pouvons retenir quelques traits qui réapparaissent chez Astier trois cents ans plus tard : une expérience de conversion, la recherche d'un lieu approprié pour mener une vie de solitude, les conseils reçus des « anciens », la prière et l'ascèse (un tableau du XVIII^e siècle, actuellement dans l'église de Saint-Astier, nous montre Astier en prière tandis que la « dame de Saintonge » se dirige vers lui), le travail manuel pour assurer la subsistance, l'attention aux pauvres et aux malades...

À la suite d'Antoine, l'on assiste à une véritable « invasion » du désert par des disciples qui finissent par se compter par centaines (les monastères coptes d'Égypte en sont aujourd'hui encore, sur le plan local, les dignes héritiers). À ces chrétiens vivant « hors du commun » est attribué le beau titre de « Pères du désert ». Nous sont parvenues de leur part de nombreuses sentences recueillies, recopiées et transmises à travers les siècles. Cette sagesse se décline de bien des manières et présente des points de contact avec l'aventure menée par Astier. J'en retiens deux :

- les Pères du désert sont parfois décrits comme des thérapeutes (c'est-à-dire comme ceux qui soignent aussi bien l'âme que le corps) et des thaumaturges (ceux qui font des miracles et des guérisons).

Ainsi, « un frère interrogea un ancien : “deux frères sont dans une cellule ; l'un jeûne six jours de la semaine, l'autre sert un malade. Quel est donc celui dont l'œuvre est plus agréable à Dieu ?” L'ancien répondit : “Même si celui qui jeûne six jours se suspendait par les paupières, il ne serait pas égal à l'autre au regard de Dieu” ».

Ou bien, « un jeune homme, converti depuis peu, demanda à un ancien : “Abba, devrais-je maintenant renoncer complètement au monde ?”. “N'aie pas peur, lui répondit-il. Si ta vie est vraiment chrétienne, c'est le monde qui immédiatement renoncera à toi” ».

- Par ailleurs, le rapport des Pères avec leur environnement immédiat et en particulier « animal » est fait de confrontations et aussi de pactes de « non-agression ». L'abbé Henri Bremond, auteur d'une célèbre *Histoire littéraire du sentiment religieux*⁸, évoque le pacte du lion qui respecte le moine... sauf quand il y a nécessité ! C'est ici que pourraient trouver place les ours (ou loups) qui interviennent pour le tracé de la chapelle que veut construire Astier. L'ours, dans ce premier Moyen Âge, est considéré comme le roi des animaux avant d'être détrôné, sous l'influence de l'Église, par le lion qui pourtant n'habite pas en Aquitaine⁹ ! En toile de fond, l'homme de Dieu, l'ermite retrouve ou mieux anticipe un quasi état paradisiaque selon la prophétie d'Isaïe¹⁰ :

« Le loup habitera avec l'agneau, le léopard se couchera près du chevreau, le veau et le lionceau seront nourris ensemble, un petit garçon les conduira. La vache et l'ourse auront même pâturage, leurs petits auront même gîte. Le lion, comme le bœuf, mangera du fourrage. Le nourrisson s'amusera sur le trou du cobra, sur le trou de la vipère l'enfant étendra la main. Il ne se fera plus rien de mauvais ni de corrompu sur ma montagne sainte ; car la connaissance du Seigneur remplira le pays comme les eaux recouvrent le fond de la mer ».

8. BREMOND, 1929-1938.

9. PASTOUREAU, 2007.

10. ISAÏE, 11/6-9.

Il est temps de conclure. Cet exposé ne voulait qu'ouvrir de nouvelles pistes pour l'évocation de la vie d'Astier. Elles reposent essentiellement sur l'environnement et le contexte où se placent les quelques lignes biographiques conservées se rapportant à ce saint. D'ici d'éventuelles études complémentaires, on ne peut que souhaiter - et c'est dans l'air du temps - qu'Astier vous soit une bonne étoile et qu'il continue à briller sur cette cité...

M. B. ¹¹

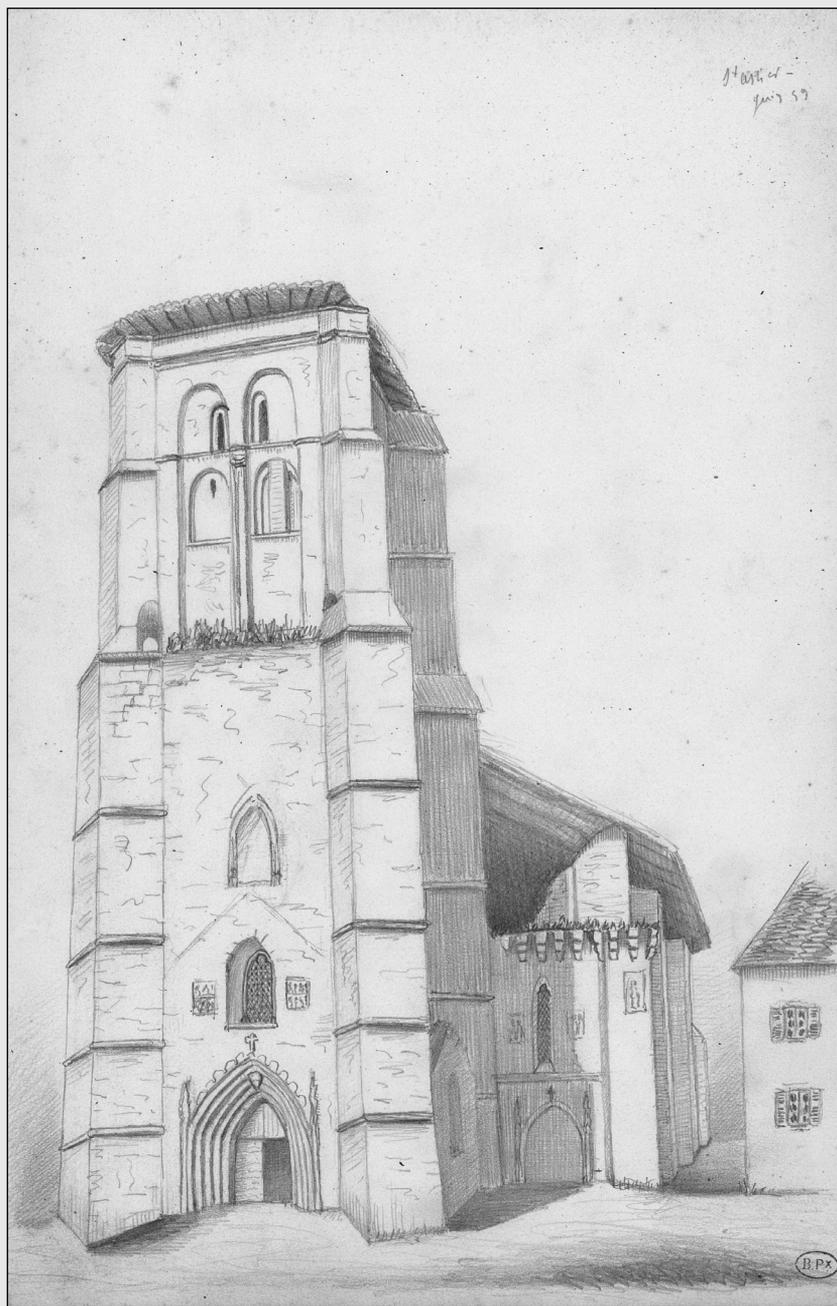
Bibliographie

- ATHANASE (saint), *Vie et conduite de notre père saint Antoine*, traduction P. Benoit Lavaud, coll. Spiritualité orientale n° 28, abbaye de Bellefontaine, 1979.
- AUBERTIN (P. Anthonin), *La vie de saint Astier*, Nancy, éd. A. Charlot, 1656.
- AUDIERNE (abbé François-Georges), *Notice historique sur la ville de Saint-Astier, son église et une ancienne chapelle*, Périgueux, impr. Dupont, 1841.
- AVRILLEAU (Serge), « Autour de la collégiale de Saint-Astier. Quelques éléments d'histoire traditionnelle et de chronologie (VI^e-XVII^e siècles) », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord (BSHAP)*, t. CXL, 2013, p. 171-186.
- BARITAUD (Thierry), « L'abbaye romane Saint-Pierre de Saint-Astier », *BSHAP*, t. CXL, 2013, p. 159-170.
- BRÉMOND (Henri), *Histoire littéraire du sentiment religieux en France : depuis la fin des guerres de Religion jusqu'à nos jours*, Paris, éd. Bloud et Gay, 1929-1938, 12 vol.
- DUPUY (Révérend Père), *L'etat de l'Église du Périgord depuis le christianisme*, 2 vol., annoté par l'abbé Audierne, Périgueux, impr. Pierre et Jean Dalvy, 1^{re} édition 1629, rééd. 1842.
- ISAÏE, dans la *Bible* (traduction officielle liturgique), MAME, 2013.
- NOGUÉ (Édouard), *Saint-Astier, Pito Vilo Grand Cluchié*, Bergerac, éd. P. Nogué, 1933.
- PASTOUREAU (Michel), *L'ours : Histoire d'un roi déchu*, Paris, éd. Seuil, 2007.
- PIRAUD (Claude-Henri), « La chronique de Guîtres (920-1030). Une source méconnue pour l'histoire de Saint-Astier », *BSHAP*, t. CXL, 2013, p. 187-198.

11. J'ai eu la joie d'être au service de la paroisse de Saint-Astier de 1990 à 2003 et je remercie vivement l'Association du millénaire de Saint-Astier (AMSA) et la SHAP de m'avoir invité à participer au colloque commémorant le millénaire.



L'église de Saint-Astier, façade ouest, dessin de Léo Drouyn, mine de plomb, 19 août 1846 (SHAP, fonds Léo Drouyn, 2-0).



*L'église de Saint-Astier, façade ouest, dessin d'Anatole de Rouméjoux, juin 1859
(Médiathèque Pierre Fanlac, Périgueux, fonds Anatole de Rouméjoux, carnet 1).*

Les sources de l'histoire de la collégiale de Saint-Astier et l'édition du chartrier

par Maïté ETCHECHOURY*

Cette communication présente les sources de l'histoire de la collégiale et l'histoire des archives de Saint-Astier. Je terminerai en présentant rapidement le travail d'édition d'un certain nombre de ces sources.

I. Les sources de l'histoire du chapitre

Les établissements religieux du Périgord, à la différence de ceux d'autres régions, ont laissé fort peu d'archives et, en particulier, très peu de cartulaires originaux. Malgré leur notoriété et leur rayonnement, les monastères ou les chapitres les plus importants, Chancelade, Cadouin, Dalon, ne sont plus représentés que par des documents épars, fonciers ou comptables, des XVII^e et XVIII^e siècles principalement. Seuls sont connus actuellement les cartulaires originaux de l'abbaye Saint-Sauveur du Bugue et des prieurés Saint-Pierre de Montcaret et Saint-Jean de Cubas¹.

* Conservateur en chef du patrimoine. Directrice des Archives départementales de la Dordogne.

1. Ces documents sont conservés à la Bibliothèque nationale de France pour le premier et aux Archives départementales du Maine-et-Loire pour les deux derniers.

La collégiale de Saint-Astier ne semble pas avoir possédé de cartulaire, au sens précis du terme (registre ou recueil relié d'actes concernant un établissement ecclésiastique), même si, nous le verrons, le doute subsiste. En tout cas aucun document de cette nature n'est connu à l'heure actuelle. Bien plus, des archives de la collégiale, aucun document, pour le Moyen Âge, n'est parvenu jusqu'à nous (du moins dans les collections publiques) à l'exception d'un seul original retrouvé tardivement au XIX^e siècle, comme on le verra plus loin.

Les documents concernant la collégiale conservés aux Archives départementales sous la cote 11 G représentent un carton d'archives seulement. Si on les examine avec un peu d'attention, on se rend compte qu'ils sont de provenances diverses, d'origine tant publique que privée. On a rassemblé, de manière un peu artificielle, des documents concernant le chapitre, mais il ne s'agit pas là d'un fonds au sens archivistique du terme.

Regardons en effet rapidement ces documents. Nous y trouvons notamment deux copies de la charte de 1013, l'une provenant des archives privées léguées par Ivan de Valbrune en 1913, l'autre pouvant provenir du fonds Saint-Astier ; un acte de 1249 (fig. 1), seul acte original pour le Moyen Âge, retrouvé au XIX^e siècle en Charente et donné par l'archiviste de ce département en 1910. Les autres documents sont de la période moderne : un registre d'actes capitulaires, muni d'une reliure exécutée au XIX^e siècle, copie des actes pour 1737-1746 (fig. 2) puis procès-verbaux des chapitres à partir de 1747² ; quittances données par le chapitre ; un certificat médical concernant l'abbé Souc de Plancher interné à Saint-Lazare depuis 1762 ; mémoire en faveur du chapitre contre les prétentions du frère de celui-ci sur les revenus dus à l'abbé 1765 ; procès-verbal de visite des églises à la mort de Souc de Plancher en 1789 ; prébendes et bénéfices : copies de deux actes capitulaires, une décision résultant d'un arbitrage enregistrée par l'official ; pillage par les frondeurs : copie effectuée en 1764 d'un document incomplet de 1652 ; justice de Saint-Astier : mémoire pour le chapitre (1765) ; procédure concernant des biens fonciers (1786-1790) ; documents fonciers pour le XVIII^e siècle, dont certains peuvent provenir des archives du chapitre, car ils portent des numérotations ; d'autres sont extraits de procédures judiciaires de la toute fin du XVIII^e siècle ; copie d'arpentements « délivrée à MM. les chanoines de Saint-Astier » etc.

Les fonds judiciaires de la sénéchaussée de Périgueux fournissent un document intéressant de 1671 : le plan et le procès-verbal de visite de l'église de Saint-Astier par des experts pour évaluer les réparations à effectuer après les dégradations dues aux guerres de Religion, puis aux troubles de la Fronde, notamment la prise de la ville par Balthazar en mai 1652³ (fig. 3).

2. Ce registre est d'ailleurs incomplet du début.

3. Archives départementales de la Dordogne (ADD), B 143 (sur le plan de la collégiale de Saint-Astier, cf. BORDES, 1995).

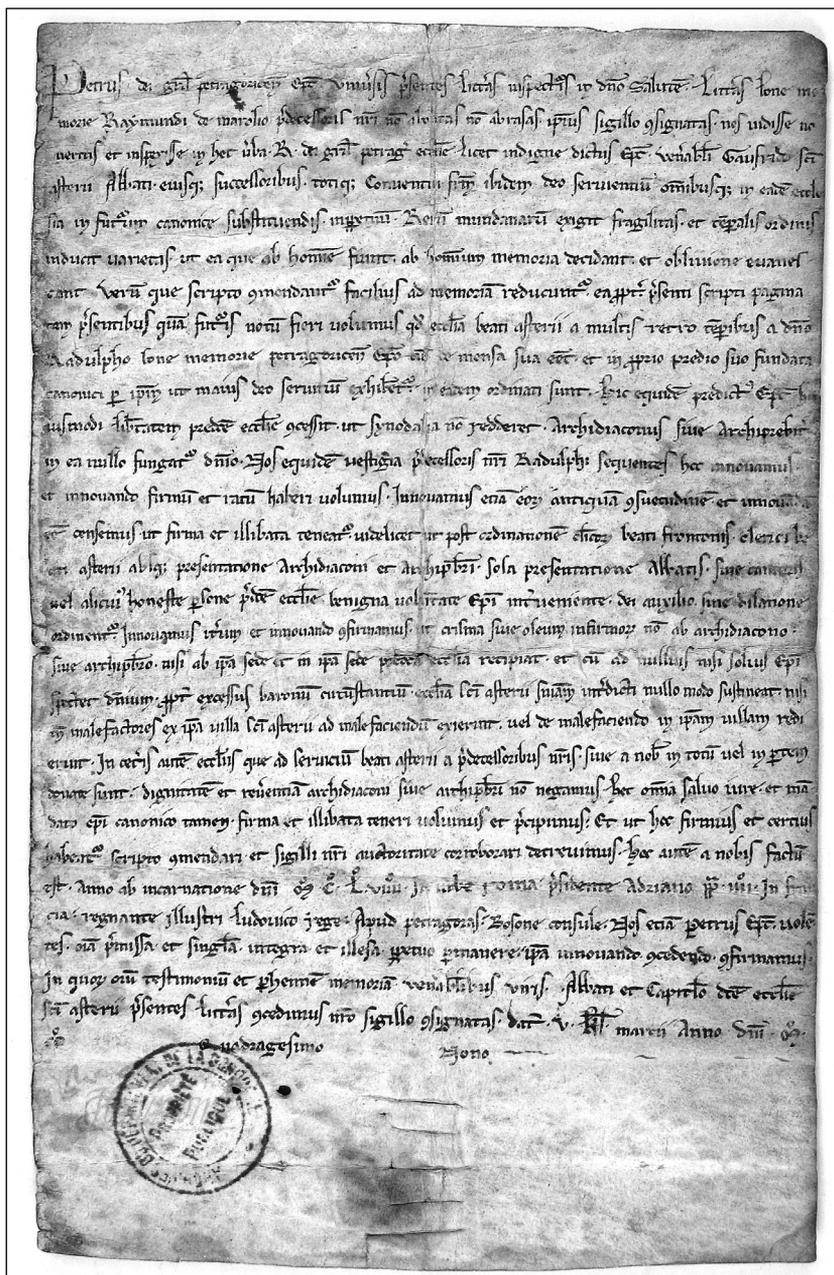


Fig. 1. Le vidimus de 1249, seul document original pour le Moyen Âge (ADD, 11 G 1).

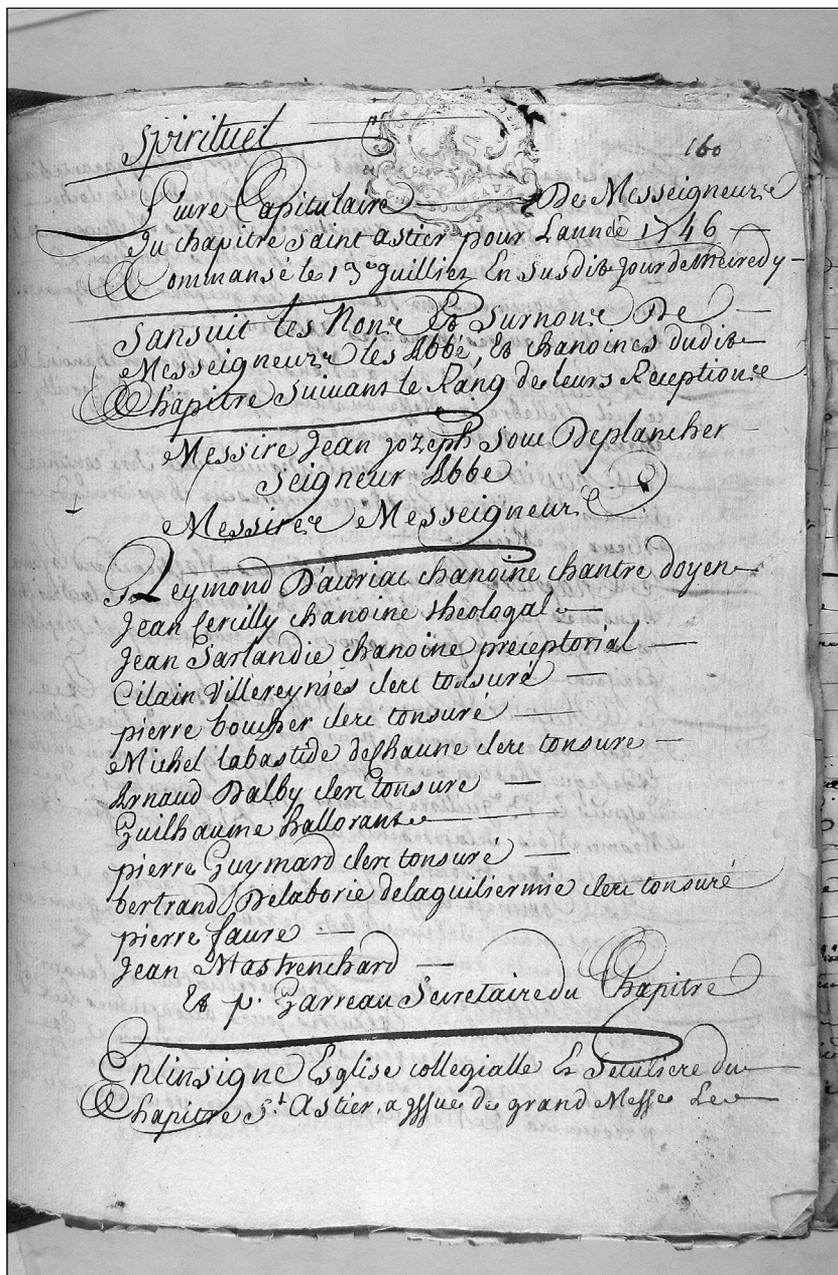


Fig. 2. Une page du registre capitulaire pour l'année 1746, donnant le nom des chanoines (ADD, 11 G 2).

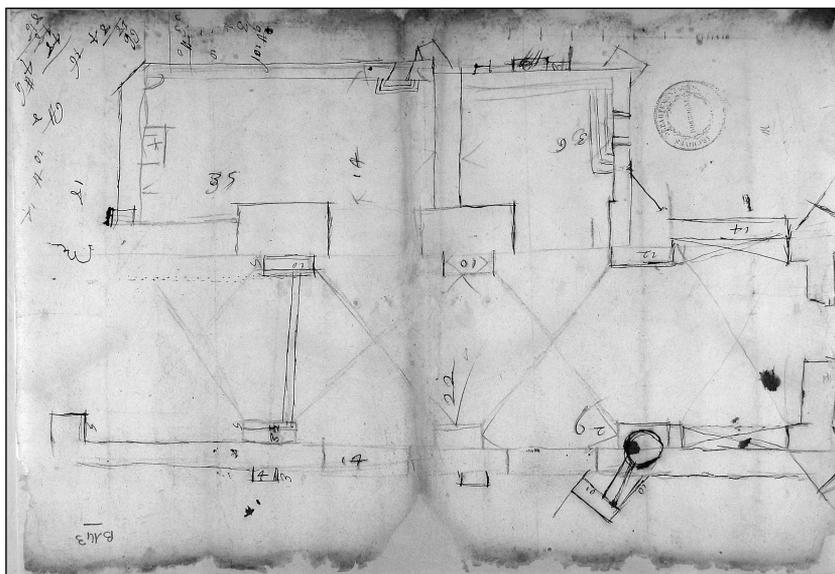


Fig. 3. Plan sommaire de l'église collégiale en 1671 (ADD, B 143).

On peut les compléter pour la période moderne par des papiers conservés dans les fonds d'origine privée, fonds de familles principalement. Il s'agit de documents d'intérêt mineur, nomination à des bénéfices ecclésiastiques liés à la collégiale, testament d'un ancien abbé, pièces de procédure contre le chapitre, succession d'Annet Souc de Plancher... À noter, un mémoire contre un projet de réunion du chapitre à Saint-Front⁴ de la même main semble-t-il que le mémoire concernant la justice du chapitre conservé en série G.

En ce qui concerne la connaissance du chapitre au Moyen Âge, sujet qui nous occupe davantage aujourd'hui, à l'occasion du millénaire de sa fondation, ces documents ne nous sont pas d'une grande utilité, à l'exception de la charte de 1249 et des copies du diplôme de 1013, mentionnées plus haut.

Dans ce contexte, les copies effectuées aux XVII^e et XVIII^e siècles par les érudits tels Leydet, Lespine ou Gaignières sont d'une importance majeure pour la connaissance et l'étude de l'histoire de Saint-Astier, comme pour de nombreux aspects de l'histoire du Moyen Âge en Périgord.

Nous avons la chance en effet que la Bibliothèque nationale de France conserve, dans la Collection des provinces de France, 183 volumes de copies d'actes ou de documents originaux concernant le Périgord⁵. Ce fonds bien

4. ADD, J 948.

5. Rappelons que les Archives départementales de la Dordogne ont des microfilms de presque tous les volumes et mis en ligne un index de cette collection. Sur le site www.guyenne.fr, de patients internautes dépouillent le contenu de certains d'entre eux.

connu des historiens se compose de copies ou d'extraits, souvent annotés, d'actes manuscrits originaux consultés dans les chartriers, au XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle. De nombreux originaux ont disparu depuis et ces copies en tiennent lieu. La collection comprend aussi des chartes originales et offre, enfin, de nombreuses copies d'ouvrages imprimés, de moindre intérêt pour nous, car souvent connus par ailleurs.

Cet énorme travail collectif a été réalisé par des personnalités de premier plan issues de l'abbaye de Chancelade, avec Nicolas Baudeau (1730-1792), puis Guillaume-Vivien Leydet (1736-1776), chanoine régulier de Chancelade⁶, qui rassemblaient ainsi les matériaux d'une histoire du Périgord qui ne vit jamais le jour. Joseph Prunis (1742-1816), chanceladais également, devint le collaborateur de Leydet à partir de 1769 environ, jusqu'à son propre départ pour Paris vers 1774. Pierre Lespine (1757-1831), chanoine de Périgueux, devenu garde des manuscrits à la Bibliothèque nationale, put enfin, vers 1811, mettre en ordre et compléter, notamment par des tables et ses propres notes, observations et correspondances, les dossiers restés entre les mains de Prunis.

Les notes concernant Saint-Astier sont dues en majeure partie à Leydet⁷. D'après une note manuscrite, il s'adonna à sa tâche au moins durant six jours, à savoir du 13 au 18 septembre 1774 inclus. Il ramena à Chancelade de nombreux feuillets ainsi que des reproductions figurées des *incipit* de certains actes et même du dessin d'un écusson. Celui-ci, nota-t-il, se trouvait à la clef de l'archivolte de la porte de l'église ainsi qu'à la clef de voûte de la petite chapelle près de la sacristie, « vis à vis de la petite porte qui va dans le cimetière⁸ ».

Lespine s'attacha non seulement à conserver les travaux de ce prédécesseur mais encore à les compléter en confectionnant plusieurs tables chronologiques des évêques, des comtes du Périgord et des documents des archives de Saint-Astier. Ces trois tables⁹ comportent les références aux actes réunis par ses soins et renvoient à la pagination de son propre recueil.

Lespine a utilisé les actes et résumés colligés par Leydet pour nourrir ses propres travaux, notamment sur les familles nobles du Périgord. Avant et

6. Guillaume-Vivien Leydet. Né à Pons (Charente-Maritime), le 16 septembre 1736, décédé à Rouffiac (Charente-Maritime), le 12 mai 1776. Il entre à l'abbaye de Chancelade en septembre 1752 après ses études au collège des Jésuites de Bordeaux, s'y fait remarquer par ses qualités intellectuelles et débute ses recherches sur l'histoire du Périgord vers 1759. Il devint successivement professeur de physique, de philosophie et de théologie. Parallèlement à ces fonctions, il put entreprendre des travaux historiques de grand intérêt. L'abbaye était alors en pleine activité intellectuelle sous la conduite de Jean-Antoine Gros de Beler, abbé régulier de 1730 à 1763. Ce courant ne fit que s'accroître sous Jean-Louis Penchenat, abbé coadjuteur du précédent (à partir de 1757), puis, après le décès de celui-ci, abbé régulier jusqu'à la fermeture de l'abbaye par la Révolution.

7. Bibliothèque nationale de France (BNF), coll. Périgord, t. 12, fol. 187-211.

8. BNF, coll. Périgord, t. 12. Le dessin se trouve fol. 211. Il s'agit des armes d'une branche de la famille de Chaumont dont plusieurs membres furent abbés de Saint-Astier.

9. BNF, coll. Périgord, t. 12, fol. 212-213, 214 et 217-225.

après la Révolution, il rencontra d'autres documents concernant Saint-Astier, en particulier dans les archives de la famille de Saint-Astier et à la Bibliothèque royale. Il les réunit par ordre chronologique à la suite des précédents dans un *Supplément tiré de diverses archives*¹⁰.

On sait par ailleurs que Lespine travailla les 24, 25 et 27 mai¹¹ et la première quinzaine de juin de l'année 1790¹² à Saint-Astier même. Il y fit des copies d'actes déjà vus par Leydet mais dont certains n'avaient été que brièvement analysés par celui-ci. Ces actes figurent dans le tome 34 de la Collection Périgord.

À ces textes il convient d'ajouter quelques documents contenus dans le tome 46 de la Collection Périgord, parmi lesquels un « Mémoire pour le chapitre de Saint-Astier », 12 pages imprimées en 1765¹³, ainsi qu'une copie de la bulle d'Alexandre III de 1178, qui permet de combler certaines lacunes d'autres copies, par ailleurs connues.

II. Les archives de la collégiale à l'époque moderne

Il est possible, malgré la disparition des originaux, de se faire une idée du contenu et des conditions de conservation des archives de la collégiale aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Le procès-verbal de 1652 établi après la destruction et le pillage de Saint-Astier par les troupes du capitaine Balthazar nous apprend que les archives étaient conservées dans trois coffres situés « dans une voûte sous le grand autel où était le tombeau de saint Astier ». On y trouvait « les tiltres et documents des privilèges, hommages deus aud. chapitre, les terriers, anciennes recognoissances et autres tiltres et collations concernant le bien et revenus dud. chapitre, lesquels tiltres étoient partie en liasse, partie dans des sacs et le tout a été enlevé et pillé... ». Il y avait aussi dans une chapelle à droite du grand autel deux coffres dans lesquels le syndic conservait des archives¹⁴.

Le document énumère les documents qui sont portés manquants. L'inventaire des titres mentionne « les fondations et dotations de lad. église, notamment les moulins et fours banaux avec un pré appelé de l'Abbaye ; diverses transactions, partages, faits avec le comte de Périgord concernant les droits de justice ; péages, fours et moulins ; plus une autre transaction avec Guillaume de la Porte sgr de Chanterac concernant les limites de la justice ; plus les lettres accordées par Louis XII pour établir des foires et marchés... ».

10. BNF, coll. Périgord, t. 12, fol. 214-215.

11. BNF, coll. Périgord, t. 34, fol. 342 v.

12. BNF, coll. Périgord, t. 34, fol. 350 v.

13. Factum imprimé chez Didot à Paris (BNF, coll. Périgord, t. 46, fol. 26-31).

14. ADD, 11 G 8. Copie faite en 1764 d'un document déjà incomplet.

De même le logis de l'abbé est pillé. Chez lui se trouvaient, outre ses papiers personnels, « plusieurs assences, reconnaissances, hommages à lui appartenant et au chapitre ».

Plus d'un siècle plus tard, lorsque Leydet se rend à Saint-Astier, le chartrier de l'abbaye est donc loin d'être complet, même s'il subsistait visiblement un certain nombre de documents originaux, ayant échappé à la destruction ou ayant été récupérés ultérieurement.

La question du cartulaire se pose. Si Leydet copie surtout des documents isolés (chartes) et ne mentionne aucun folio, il évoque cependant les fragments d'un *liber recognitionum*, alors que Lespine, pour les mêmes actes, emploie la formule « vieux cartulaire fort gâté en plusieurs endroits ». Il note par ailleurs : « Travail fait sur le fragment d'un cartulaire du XIII^e siècle dans les archives du chapitre de Saint-Astier, dans la 1^{re} quinzaine de juin 1790¹⁵ ». Il s'agit vraisemblablement du même document, sur lequel Lespine a travaillé de manière plus approfondie que Leydet, donnant des actes entiers là où Leydet se contente de brèves analyses. Il semble, d'après le contenu des actes extraits de ce registre, qu'il ne s'agisse pas d'un cartulaire, mais plutôt d'un livre terrier.

L'organisation matérielle et intellectuelle des archives après 1653 est inconnue. Au XVIII^e siècle, elles étaient peut-être conservées à proximité de la bibliothèque, qui, d'après Édouard Nogué¹⁶, était située au premier étage des bâtiments conventuels.

En ce qui concerne leur organisation intellectuelle, il semble qu'il existait à la fin du XVIII^e siècle un certain classement. On observe en effet, sur les quelques documents provenant de la collégiale aujourd'hui conservés aux Archives départementales, des traces de cote. Leydet mentionne également la présence, dans un « sac des bénéfices, [d'un] acte coté EE 1122 », un autre « noté JJ 147 » dans le même sac. Les reconnaissances étaient consignées dans un registre au moins, mentionné plus haut, dont Leydet extrait quelques actes. De même pour les actes capitulaires, des actes des années 1608 à 1615 étaient visiblement extraits de registres si l'on en croit une note en marge d'un acte de 1615 : « c'est le dernier acte de ce registre ». Un registre capitulaire pour les années 1737-1753 est par ailleurs parvenu jusqu'à nous¹⁷.

Selon l'habitude alors observée, les archives devaient être conservées dans des sacs de chanvre, munis d'étiquettes, placés dans des coffres. Les mentions complémentaires de Leydet à la suite des actes qu'il copie permettent de se représenter l'apparence matérielle de ce chartrier de Saint-Astier. Au hasard de ces remarques, on devine des documents conservés sans soin particulier, aux sceaux brisés ou absents, dont les lacs eux-mêmes ont parfois disparu, d'une lecture difficile en raison de leur usure ou d'atteintes de rongeurs.

15. BNF, coll. Périgord, t. 34, fol. 350 v^o.

16. Nogué, 1933.

17. ADD, 11 G 2.

Les notations de Leydet sont parfois très précises. Il consigne le format et l'apparence des documents, surtout pour les plus anciens. Il s'intéresse aussi à l'élaboration et à la validation des actes. Parfois la description est complète, comprenant par exemple le sceau et le contre-sceau du comte de Périgord, ou la présence d'un « double cordon de soye rouge natté à quatre faces ». Il étudie les écritures : « beaux caractères », « très beaux caractères et fort grands ».

Les autres signes de validation retiennent également son attention, notamment les croix précédant les noms des évêques ou les seings manuels des notaires.

Le choix fait par Leydet des actes qu'il a transcrits intégralement ou résumés témoigne de son intérêt primordial pour les papes et les rois, les évêques et les comtes, les grands événements... Lespine, nous l'avons vu, a parfois copié intégralement des actes dont Leydet n'avait pas jugé utile de relever le texte.

On ne sait rien de ce qu'il advint des archives à la Révolution. Je n'ai pas trouvé pour l'instant, dans les archives relatives aux biens nationaux, de document concernant la collégiale. Les archives étaient encore en place en juin 1790, comme le montre la note de Lespine.

Il est probable qu'elles ont été détruites, comme cela est attesté pour d'autres fonds d'archives dans le département, comme pour Chancelade, par exemple, ou Cadouin. En effet, le décret du 17 juillet 1793, qui supprime tous les droits féodaux et les redevances seigneuriales d'Ancien Régime, impose que les titres soient brûlés le 10 août, date anniversaire du renversement de la monarchie et de la prise des Tuileries ou, au plus tard, le 10 novembre. La pauvreté des Archives départementales de la Dordogne en matière d'archives ecclésiastiques est souvent imputée, en effet, au zèle de Joseph Prunis, ancien chanoine de Chancelade¹⁸.

III. La reconstitution du chartrier par Louis Grillon

L'édition de cartulaires périgourdins est relativement récente. Les érudits du XIX^e siècle, pourtant amateurs et auteurs d'éditions de textes, n'ont pas livré de travaux de cet ordre pour le Périgord. Jean Maubourguet, en 1926, avec la publication du cartulaire de Cadouin, fut le premier à tenter l'aventure et à proposer une reconstitution d'un document disparu. Plus près de nous, Louis Grillon et Bernard Reviriego ont restitué le cartulaire perdu de Chancelade¹⁹. Le mémoire de Louis Grillon consacré à l'édition du cartulaire

18. L'archiviste A. Dumas dit, en 1907 : « premier archiviste du département, Prunis, un chanceladais défroncé, fit brûler, malgré la défense de Lakanal, représentant du peuple en mission, les papiers qui provenaient des évêchés de Périgueux et de Sarlat et des autres établissements ecclésiastiques (ADD, 5 T 11, rapport annuel de l'archiviste, p. 232).

19. GRILLON et REVIRIEGO, 2000.

de Dalon, soutenu en 1962, a été édité en 2004 par les soins des Archives départementales²⁰.

Comme pour les cartulaires que nous venons de citer, la reconstitution du chartrier de Saint-Astier²¹, ouvrage entrepris par Louis Grillon, dont on ne rappellera jamais assez l'énergie inlassable au service de l'érudition, est le résultat d'une tâche ardue et ingrate. En effet, la mise au point du texte fut relativement délicate, en raison des difficultés de lecture et de compréhension des copies faites par les érudits d'Ancien Régime, notamment par Leydet, dont l'écriture est parfois difficile à déchiffrer. Malgré le recours aux originaux, à la Bibliothèque nationale de France, pour corriger la première lecture, il est resté néanmoins des mots ou abréviations incompréhensibles.

L'ouvrage édité par les Archives départementales propose ainsi 127 actes, de 1013 à 1652, parfois complets, parfois réduits à des extraits ou de simples mentions. Les vérifications que j'ai effectuées en préparant cette intervention m'ont permis de découvrir des compléments à cette édition que je vais tâcher d'intégrer au chartrier. Telle qu'elle est, néanmoins, cette édition permet la consultation aisée des actes qui nous ont été transmis par Leydet et Lespine, notamment la charte de Robert le Pieux, que M^{me} Massoni présente dans ce volume.

Le choix et la transmission de tel ou tel acte est certes tributaire des intérêts de ces deux grands érudits, mais sans leur travail patient, nous serions aujourd'hui totalement démunis pour connaître l'histoire de Saint-Astier.

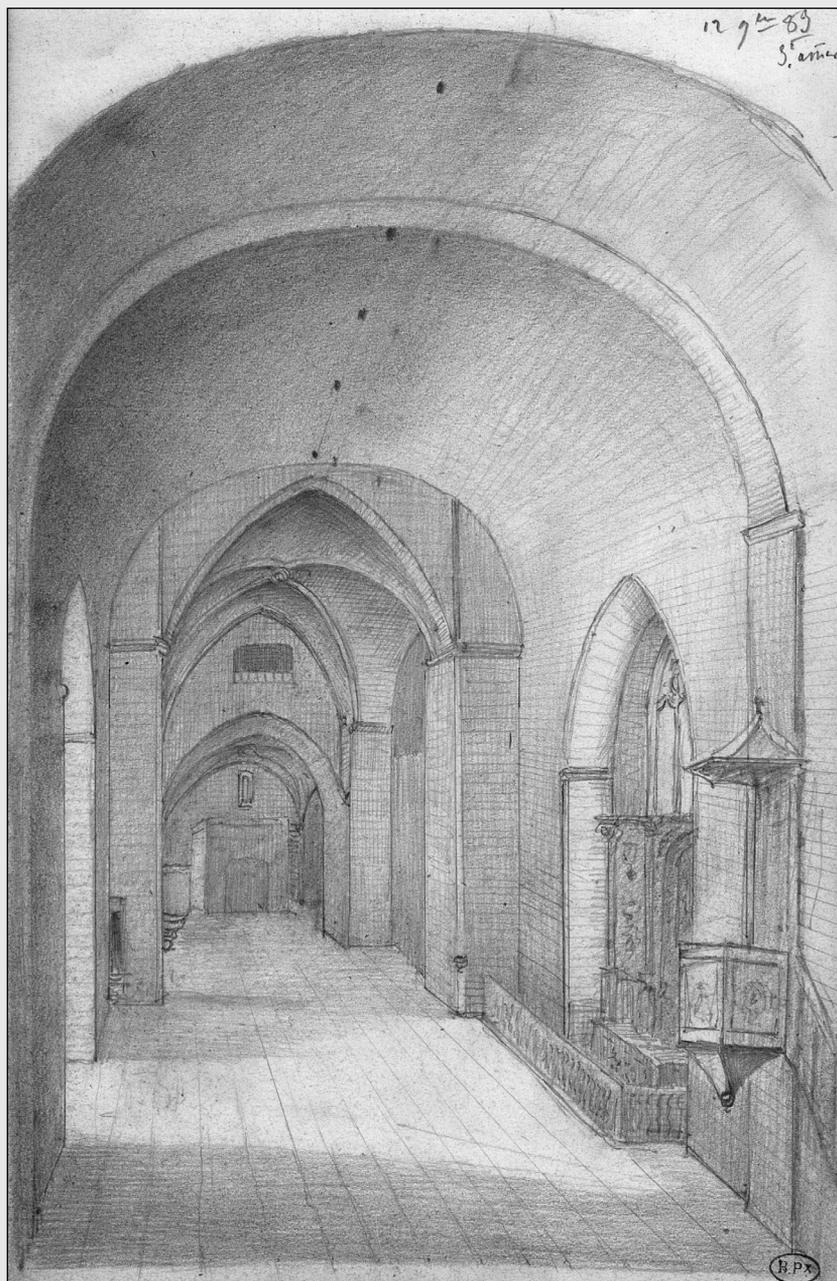
M. E.

Bibliographie

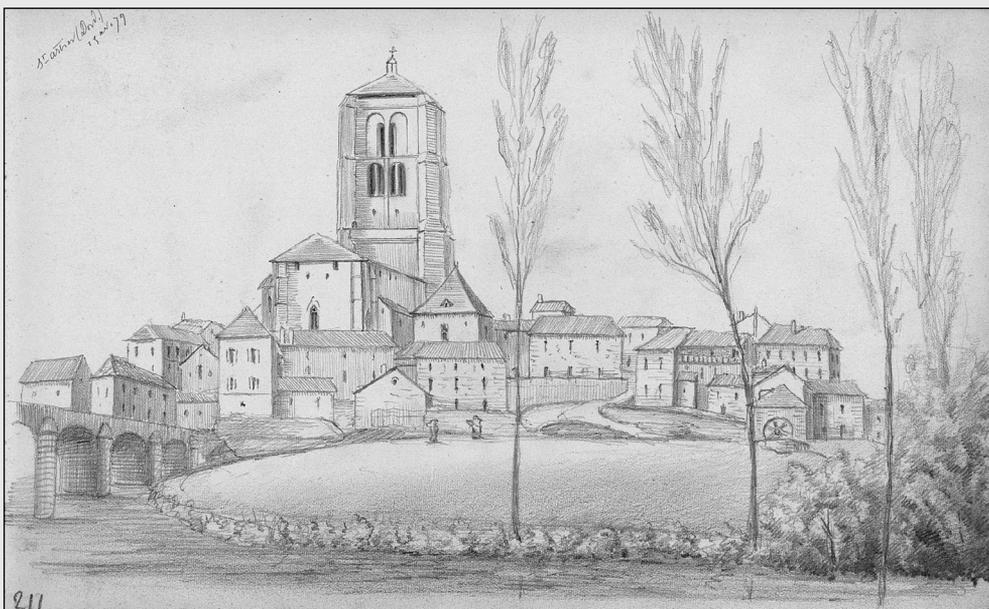
- BORDES (François), « Le plus ancien plan des archives : la collégiale de Saint-Astier », *Mémoire de la Dordogne*, revue des Archives départementales de la Dordogne, n° 7, 1995, p. 10-11.
- GRILLON (Louis) et REVIRIEGO (Bernard), *Le cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Chancelade*, Périgueux, éd. Archives départementales de la Dordogne (coll. Archives en Dordogne, Études et documents n° 2), 2000.
- GRILLON (Louis), *Le cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Dalon*, Périgueux, éd. Archives départementales de la Dordogne (coll. Archives en Dordogne, Études et documents n° 3), 2004.
- GRILLON (Louis) et ETCHECHOURY (Maïté), *Le chartrier de l'abbaye Saint-Pierre de Saint-Astier*, Périgueux, éd. Archives départementales de la Dordogne (coll. Archives en Dordogne, Études et documents n° 4), 2007.
- NOGUÉ (Édouard), *Saint Astier : Pito Vilo - Grand Cluchié*, Bergerac, chez l'auteur, 1933.

20. GRILLON, 2004. On peut signaler l'édition par Jean Valette du censier du Bugue (BNF, ms. lat. 11638, fol. 1-24), dans le *BSHAP* (1956, p. 171-204). Les folios qui suivent le censier, très abîmés, correspondent à un fragment de cartulaire. La transcription partielle de Lespine (BNF, coll. Périgord, t. 33, fol. 278-283) a été récemment mise en ligne sur le site www.guyenne.fr par les soins de F. Biret.

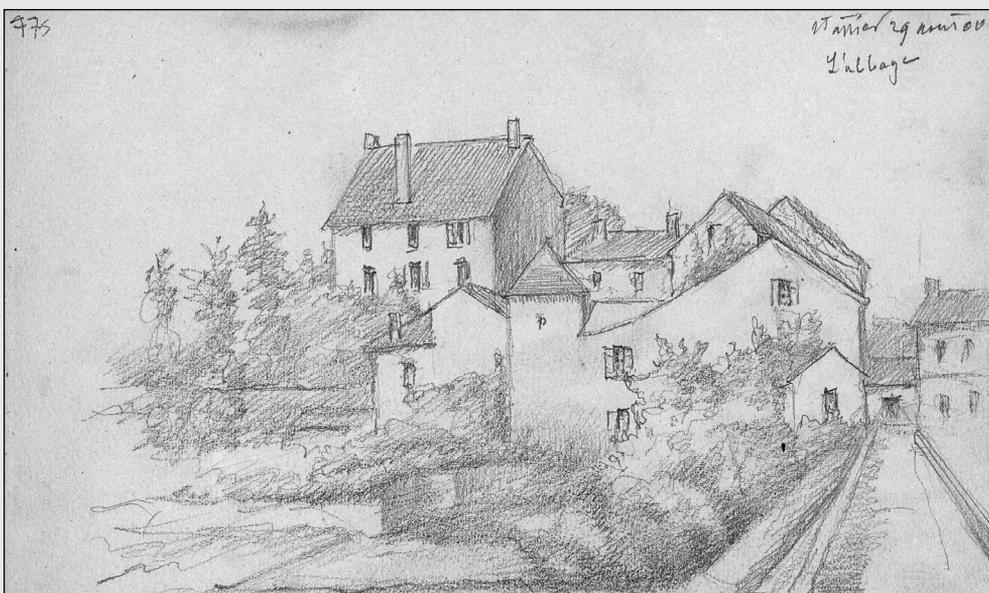
21. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007.



*La nef de l'église de Saint-Astier, dessin d'Anatole de Rouméjoux,
12 novembre 1883 (Médiathèque Pierre Fanlac, Périgueux,
fonds Anatole de Rouméjoux, carnet 14).*



Saint-Astier, dessin d'Anatole de Rouméjoux, 15 avril 1879 (Archives départementales de la Dordogne, fonds Anatole de Rouméjoux, 41 Fi, carnet n° 5).



Saint-Astier, l'abbaye, 29 août 1900 (Archives départementales de la Dordogne, fonds Anatole de Rouméjoux, 41 Fi, carnet n° 13).

La fondation du chapitre de Saint-Astier et les débuts de la collégiale

par Anne MASSONI*

Le présent mémoire se concentrera essentiellement sur les origines de la collégiale de Saint-Astier pour essayer de poser clairement les questions qu'elles invitent à résoudre à propos des protagonistes et des repères temporels. Il se structurera en deux parties, les circonstances de la fondation du chapitre dans un premier temps, puis les caractères institutionnels de la communauté fondée dans un deuxième moment.

Grâce à la Collection Périgord de la Bibliothèque nationale de France présentée, entre autres, dans ce *Bulletin* par Maité Etchehoury et à la publication qu'elle en proposa, pour ce qui concerne Saint-Astier, aux côtés de Louis Grillon en 2007¹, l'historien bénéficie d'un très beau dossier documentaire sur les origines et l'histoire de la collégiale. En effet, malgré les destructions qui affectèrent le chartrier du chapitre à différentes époques, le chanoine Leydet, venu à Saint-Astier en 1774, put encore copier d'assez nombreuses pièces des XI^e et XII^e siècles² parmi les documents qui subsistaient alors, avant les ultimes dommages commis à la Révolution. Ce petit corpus est

* Maître de conférences, université de Limoges.

1. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007.

2. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, actes n^{os} 1 à 17, n^{os} 2*-3*.

riche de renseignements sur l'histoire des origines du chapitre et il n'est pas si fréquent de disposer d'une telle documentation pour ce type d'établissement à cette époque. Cependant, un certain nombre de difficultés persistent concernant la fondation de la collégiale, notamment à propos de l'établissement d'une chronologie fiable. Le colloque organisé à l'occasion de son millénaire a donc fourni l'occasion de clarifier quelques éléments à ce sujet, autant que faire se peut, au moyen des archives qui ont subsisté.

I. Les circonstances de la fondation du chapitre

Cette première partie s'attache à établir ce que nous pouvons savoir de la fondation du chapitre de Saint-Astier, notamment sur la manière dont elle s'est déroulée, à quelle date et avec quels personnages.

1. Deux aperçus documentaires, deux regards sur l'événement

Deux documents nous renvoient à la fondation du chapitre, constituant autant de témoignages de l'événement. Le premier est une charte conservée aux Archives départementales de la Dordogne³, déposée là au début du XX^e siècle après avoir été retrouvée dans le mur d'une métairie en Charente⁴. Elle date du 25 février 1249⁵ et a pour auteur Pierre de Saint-Astier, l'un des évêques de Périgueux. Il s'agit d'un *vidimus* d'une autre charte, de presque cent ans plus ancienne, celle de Raymond de Mareuil, lui aussi évêque de Périgueux⁶ qui en 1159⁷ fait rédiger la confirmation d'un document encore plus ancien, la charte de fondation du chapitre de Saint-Astier par l'évêque Raoul de Scoraille. Dans

3. Archives départementales de la Dordogne (ADD), 11 G 1, charte publiée par LESTRADE DE CONTI, 1874, p. 208-209 et par GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 24. Voir en annexe le tableau des premiers actes conservés sur Saint-Astier.

4. D'après Lestrade de Conti, l'original sur parchemin, dont le sceau et les attaches ont disparu, fut offert en 1862 à M. de Rencogne, président de la Société archéologique de la Charente, après avoir été retrouvé lors de la démolition d'un vieux mur de la métairie du Petit-Maine, dans la commune de Feuillade (LESTRADE DE CONTI, 1874, p. 211). En 1910, M. de La Martinière, archiviste de la Charente, qui a récemment acquis cette charte, écrit au secrétaire général de la SHAP pour savoir à qui, des Archives de la Dordogne ou de la Société, il doit en faire don, celle-ci ne présentant pour lui qu'un intérêt secondaire. Le secrétaire l'encourage à en faire don à la Société qui la versera au dépôt départemental. Il la lui envoie, persuadé qu'elle constitue un document essentiel pour connaître les origines authentiques de l'église de Saint-Astier. La Société le remercie et lui promet de verser la charte aux Archives de la Dordogne dans le fonds de Saint-Astier (LA MARTINIÈRE, 1910, p. 48, p. 100-101).

5. Ou 1250 si la chancellerie épiscopale utilise alors le style de Pâques.

6. Quelques éléments de biographie sur Pierre de Saint-Astier et sur Raymond de Mareuil dans LESTRADE DE CONTI, 1874, p. 207-208.

7. La charte n'est datée qu'avec le millésime, 1159, et renvoie au pontificat d'Adrien IV à Rome, au règne de Louis VII en France, au consulat de Boson à Périgueux. Elle a donc été écrite avant le 1^{er} septembre 1159, date de la mort d'Adrien IV et même avant le 13 avril 1159, date de la première charte écrite par Raymond de Mareuil comme archevêque de Bordeaux (LAHARIE, 1982, p. 346). Ce *vidimus* concernant Saint-Astier est probablement son dernier document écrit comme prélat de Périgueux mais on ignore pourquoi cette confirmation fut faite à cette date. Raymond meurt le 23 décembre 1159.

sa formulation, le document de 1159⁸ ne cite pas les termes même de la charte mais le lecteur a tout de même le sentiment de toucher d'assez près le texte d'origine dont le scribe a reformulé les idées. Malheureusement, Raymond de Mareuil ne donne pas la date de la charte dont son texte résume les éléments.

L'autre document est une copie réalisée le 16 septembre 1774 par le chanoine Leydet pour l'un des volumes de la Collection Périgord⁹. Cette copie a le mérite de citer directement la charte d'origine de l'évêque Raoul de Scoraille mais elle pose de nombreux problèmes. Le chanoine Leydet n'avait déjà dans les mains qu'une copie d'une charte originale conservée dans le chartrier du chapitre et il signale que le texte est lacunaire ou fautif¹⁰. L'original de la charte de fondation a donc disparu et il faut travailler avec la copie faite par Leydet qui ne donne pas le nom de l'auteur du texte (la suscription, en vocabulaire diplomatique). Cela ne constitue pas forcément une lacune de la copie car il n'est pas rare que cet élément ne figure pas dans un acte du début du XI^e siècle, mêlant encore des traces d'oralité à la forme écrite¹¹. L'acte se présente d'ailleurs davantage comme une notice qui raconte les circonstances précises de la fondation du chapitre et ne comporte pas à proprement parler de datation, élément sur lequel nous reviendrons. Néanmoins, dans la mesure où la seule personne qui prend la parole dans le texte est l'évêque Raoul, il n'y a pas de doute qu'il est l'auteur du texte (et non le roi Robert le Pieux auquel une certaine tradition attribue faussement la paternité de l'acte, voire, encore plus faussement, la fondation du chapitre¹²). Quant à la date, la seule qui est donnée dans la copie de Leydet est 1013, l'an 25 du règne du roi Robert, après la signature apposée par celui-ci à la fin du texte. Mais cela ne prouve pas que la rédaction de la charte, et donc la fondation, ait bien eu lieu en 1013 : il ne s'agit là que de la date de la confirmation du texte par le roi, confirmation qui pose, par ailleurs, elle aussi problème.

Il est donc bien difficile de retrouver les composantes exactes de l'original de la charte de fondation après tous ces filtres qui ont, chacun à leur stade, forcément tronqué, voire réinterprété les éléments d'origine. Néanmoins, avec les données fournies par ces deux documents, on peut tenter de comprendre les tenants et aboutissants de cette fondation du début du XI^e

8. Le *vidimus* est publié à part par L. Grillon et M. Etchechoury, mais avec la date fautive de 1158 (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 16).

9. BNF, coll. Périgord, t. 12, fol. 206v-208, publiée dans GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 1. Leydet signale qu'il s'agit d'un parchemin « de deux pieds de haut ou environ et autant de large, contenant quar[ante] lignes d'écriture d'un très beau caractère, d'une ancre fort noire » (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, p. 18, note 38). Voir en annexe le tableau des premiers actes conservés sur Saint-Astier.

10. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, p. 17, note 30.

11. Je tiens à remercier très vivement M. Olivier Guyotjeannin, professeur à l'École des Chartes, pour l'expertise qu'il a bien voulu faire de ce document.

12. La *Gallia Christiana* (t. II, 1720, col. 1488) attribue la paternité de la charte à Robert. De même, en marge de sa copie, Leydet donne comme titre à la charte : « diplôme ou charte de Robert roi de France » (BNF, coll. Périgord, t. 12, fol. 206v), repris ensuite et entre autres par J. Mallat (MALLAT, 1886, p. 455). L'abbé Brugière (BRUGIÈRE, 1894, p. 430) fait même du roi le fondateur en nommant le document : « charte de fondation de l'abbaye par le roi Robert ».

siècle à Saint-Astier, qui met en scène deux personnages principaux, l'évêque de Périgueux, Raoul de Scoraille, et le roi, Robert II le Pieux.

2. Le geste de Raoul de Scoraille

Malgré les difficultés qu'elles soulèvent, ces deux chartes permettent de répondre à quelques questions fondamentales concernant la fondation de Saint-Astier : qui était l'évêque fondateur, que fit-il précisément et surtout quand cet événement se déroula-t-il ?

L'évêque Raoul de Scoraille¹³ était très probablement originaire d'Auvergne puisqu'une localité porte ce nom entre Bort-les-Orgues et Aurillac¹⁴. On sait en fait très peu de choses sur lui¹⁵, alors qu'il occupa tout de même le siège épiscopal de Périgueux pendant une douzaine d'années. Les historiens s'accordent pour dire que Raoul devint évêque en l'an mil, à la mort de Martin Boson, et qu'il mourut aux nones de janvier (soit le 5) de l'année 1013¹⁶.

13. La source la plus ancienne qui mentionne son nom complet, *Radulphus de Scorralla*, est une liste des évêques de Périgueux dont il existe deux versions. La plus ancienne, nommée *Notitia de petragoricensibus episcopis qui donis suis primordia canonicorum S. Asterii adjuvere*, aurait été écrite par un habitant de Saint-Astier très vraisemblablement dans la première moitié du XII^e siècle et porte sur la période allant de 991 à 1122. Elle fut trouvée par le chanoine Lespine dans le chartrier du chapitre de Saint-Astier et fut éditée par M.-J.-J. Brial (BRIAL, 1877, p. 221-222) puis par L. Grillon et M. Etchechoury (GRILLON et ETSCHECHOURY, 2007, n° 2). La seconde version s'intitule *Fragmentum de petragoricensibus episcopis (sive epitome gestororum quorundam Ecclesiae Petragoricensis praesulum ex duobus apographis calamo exaratis)*. Elle fut composée pour l'essentiel en 1182 par un clerc de Saint-Front (d'après LAHARIE, 1982, p. 347), énumère les évêques de 976 à 1182 et fut publiée par P. Labbe (LABBE, t. II, 1653, p. 737-740). Elle fut traduite par J. Riboulet (RIBOULET, 1877). Seule la seconde version contient des repères de dates. Elle donne quant à elle, *Radulphus de Cohalia*, ce qui explique qu'une partie des historiens nomme l'évêque Raoul de Couhé. Voir la reconstitution de l'histoire des deux listes par A. Dujarric-Descombes, qui ne mentionne pour la seconde que la date de 1570, celle d'un livre composé par un auteur anonyme et conservé par les chapelains de Saint-Antoine, consulté en 1877 par Riboulet alors que l'un d'eux avait bien voulu le lui prêter (DUJARRIC-DESCOMBES, 1910, p. 529 ; RIBOULET, 1877, p. 161). Étant donné la tradition manuscrite du second *Fragmentum*, il est difficile de distinguer ce qui a pu être interpolé dans le texte d'origine.

14. L'abbé Audierne dit, en annotant l'ouvrage de Dupuy : « de l'ancienne maison de ce nom en Auvergne » (DUPUY, 1842, p. 274). Scorailles est un toponyme de Haute-Auvergne (Cantal) mais aussi une maison qui, connue depuis le VIII^e siècle dans les chartes, a donné plusieurs branches en Périgord et Limousin (LA BATUT, 1883, p. 492). Le site fortifié mérovingien de Scorailles (par corruption Escorailles) a donné son nom à l'une des plus anciennes et plus illustres familles de l'Auvergne (RIBIER, 1926, p. 21). Il est difficile de dire si Raoul appartient à cette famille ou s'il est juste originaire de ce lieu. Les membres de cette famille sont surtout repérés en Bas-Limousin (dans les abbayes de Tulle et d'Uzerche). Ils auraient noué des alliances avec les comtes de Périgord et de Rodez, les vicomtes de Comborn et de Turenne. Cela expliquerait peut-être l'accession de Raoul au siège épiscopal de Périgueux. Je remercie Christian Rémy de m'avoir fourni ces informations.

15. D'après la *Gallia Christiana* (t. II, 1720, col. 1458), il est mentionné en 1000 dans le cartulaire d'Uzerche, en 1001 dans la chronique limousine de Saint-Martial de Limoges et il fut présent à une donation faite par Adémar, abbé de Terrasson, au monastère Saint-Martial. Cependant, ces actes semblent ne plus exister.

16. Martin Boson est mort en 1000 (fin octobre selon RIBOULET, 1877, p. 158 d'après le nécrologe de Brantôme, en juin d'après LAHARIE, 1982, p. 344). Le second *Fragmentum* indique que Raoul fut évêque pendant douze ans et six mois et qu'il mourut aux nones de janvier 1013, ce qui est cohérent avec un début d'épiscopat en juin 1000, et qu'il fut inhumé dans l'ancien monastère de Saint-Front, à côté de l'autel consacré à saint Thomas martyr (RIBOULET, 1877, p. 158). Le raisonnement de M. Laharie, qui fait mourir Raoul le 5 janvier 1011 ou 1012, parce que Grimoard, évêque d'Angoulême présent à la cérémonie de consécration du successeur de Raoul, Arnaud, serait mort en 1012, ne tient pas (LAHARIE, 1982, p. 344-345). En effet, Grimoard est mort en 1018 (TRUMBORE JONES, 2009, p. 256).

Raoul est en fait surtout connu pour avoir accompli un pèlerinage à Jérusalem, au moment même où le calife fatimide Al-Hâkim fit détruire le Saint-Sépulcre, c'est-à-dire vers 1009¹⁷. Adémar de Chabannes, le chroniqueur limousin bien connu, qui est son contemporain, rapporte que l'évêque raconta à son retour, quelque temps avant sa mort, les horreurs qu'il avait vues sur place¹⁸.

Que fit Raoul à Saint-Astier ? La charte copiée par Leydet est assez précise. Elle expose que l'évêque y a institué une *canonica*, à traduire par chanoinie ou communauté de chanoines, dédiée aux apôtres Pierre et Paul et à saint Astier, et qu'il l'a dotée d'un patrimoine composé d'églises, de moulins, de prés, de forêts, d'eaux et de terres¹⁹. En aucun cas, ce document ne dit que Raoul fut le constructeur d'un bâtiment ecclésiastique²⁰, ni *a fortiori* celui qui l'a consacré. La présence de clercs et de laïcs de haut rang a pu faire penser qu'on était là au moment de la dédicace d'une église nouvelle, qui irait bien avec la fondation d'une communauté ; cela est possible mais rien de tel n'est précisé. La seule mention faite d'un bâtiment est celle d'une *basilica* qui aurait été construite, d'après l'évêque, par saint Astier lui-même en l'honneur de saint Pierre, qui fut ruinée et ensuite restaurée par un certain Islon, évêque de Toulouse, et que « tout le monde sait bien que les choses se passèrent ainsi ». Raoul a très probablement agi en amont de la rédaction de cet acte pour la fondation du chapitre ; il faut imaginer que d'autres actes ont déjà précisé quelles terres avaient été données aux chanoines, mais le bâtiment existant alors est celui qui fut restauré par l'évêque Islon. Il semble bien, d'après la formulation du texte, qu'il s'agisse de la première église collégiale dans la ville. Il est cependant bien difficile de comprendre ce qu'Islon vient faire là, alors qu'il est évêque de Toulouse, qu'il n'appartient pas à la province ecclésiastique de Bordeaux, alors qu'on voit les suffragants de Bordeaux agir ensemble très souvent. Un *Issolus* est bien attesté comme évêque de Toulouse entre 974 et 986 ou 990²¹. À ce moment, c'est Frotaire de Gourdon

17. Les historiens sont en désaccord pour savoir si Raoul fonda la communauté de Saint-Astier avant son pèlerinage (DUPUY, 1629, vol. 1, p. 223-224) ou après (AUDIERNE, 1842, p. 274). La proximité entre la date de l'acte concernant Saint-Astier et celle de sa mort fait résolument pencher pour la seconde solution.

18. ADEMAR DE CHABANNES, 2003, p. 36, p. 260 (livre III).

19. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 1 : « *statuamus firmissimo ut canonica sanctorum apostolorum Petri et Pauli ac sancti Astherii stabilis maneat ita ut a nobis praefinitum est atque monstratum et a pluribus cognitum cum aecclesiis ac molendinariis cum pratis silvis aquis cum terra culta et inculta quae ad locum pertinet* ». Ce patrimoine était, semble-t-il, très étendu à l'origine puisqu'il fut distrait à de nombreuses reprises, de manière volontaire ou contrainte, en faveur d'autres seigneurs laïcs. Cependant, l'abbé et son chapitre restèrent seuls maîtres au sein de la ville.

20. Malgré toute une tradition historiographique qui en fait le constructeur de l'église (DUPUY, 1629, vol. 1, p. 223 ; *Gallia Christiana*, t. II, 1720, col. 1457 ; LESTRADE DE CONTI, 1874, p. 207). J. Mallat (MALLAT, 1886, p. 455) pense que c'est Grimoard de Mussidan qui construit l'église de Saint-Astier, consacrée en 1013 par l'évêque de Périgueux, assisté de l'évêque de Toulouse (ce qui est faux) et de ceux d'Angoulême et de Saintes, oncles du vicomte. Pour lui, tous ces personnages signent le procès-verbal d'enquête sur les actes de la vie de saint Astier, rédigé le jour même de la dédicace de l'église.

21. A. Trumbore Jones procède à la même identification (TRUMBORE JONES, 2009, p. 164, note 63).

qui est évêque de Périgueux (976-991)²², mais pourquoi aurait-il fait appel à l'évêque de Toulouse pour Saint-Astier ? Certains auteurs²³ invoquent comme explication une fraternité de prière établie (forcément avant les années 980) entre les chanoines de Saint-Front et ceux de Saint-Sernin de Toulouse, mais ce n'est pas très convaincant. L'homonymie de prénoms entre Islon, évêque de Toulouse à la fin du X^e siècle, et Islon, évêque de Saintes entre la fin du X^e et le début du XI^e siècle, peut faire penser que les deux hommes appartenaient à la même famille, qui aurait donc déjà été dotée sur place par l'un ou l'autre évêque de Périgueux²⁴. En tout cas, et malgré les confusions souvent faites dans la littérature sur Saint-Astier²⁵, aucun évêque de Toulouse n'est présent aux côtés de Raoul en 1013.

Enfin, la fondation du chapitre date-t-elle bien de 1013 ? Cette date traditionnelle est donnée en référence au règne du roi Robert le Pieux mentionné dans la copie de Leydet²⁶. Si cette datation est juste²⁷, la seule manière de concilier l'an 25 du règne du roi Robert avec la date de 1013 donnée au bas de la charte de Raoul de Scoraille est de considérer que le style employé alors est le style de la Nativité qui fait commencer l'année à Noël. Robert fut sacré le 25 décembre 987. La 25^e année de son règne s'achève donc le 25 décembre 1012. Les jours datés de 1013 dans ce style se situent donc après le 25 décembre 1012. Comme Raoul est mort aux nones de janvier 1013 (en suivant le même style), la confirmation du chapitre peut être placée entre le 25 décembre 1012 et le 5 janvier 1013²⁸. La date traditionnelle de 1013 serait donc bien celle du

22. Il est connu pour avoir restauré l'église du Puy-Saint-Front (RIBOULET, 1877, p. 158).

23. Le P. Dupuy (DUPUY, 1629, vol. 1, p. 223) dit que ce fut justement l'occasion d'établir une « confédération et association fraternelle » entre les frères de Saint-Front et ceux de Saint-Sernin de Toulouse suivant une assertion du second *Fragmentum*. Le chanoine Riboulet (RIBOULET, 1877, p. 159) est plus fidèle à ce texte en affirmant qu'à l'époque de la fondation, un traité unissait le chapitre de Saint-Sernin à celui de Périgueux (donc celui de la cathédrale et non de Saint-Front). L. Grillon et M. Etchehoury (GRILLON et ETSCHEHOURY, 2007, p. 13) ajoutent que les chanoines ont conclu, dès leur origine, un accord fraternel avec les chanoines réguliers de Saint-Sernin de Toulouse réguliers comme eux, ce qui est tout à fait irrecevable puisque les chanoines de Saint-Astier n'ont jamais été réguliers au sens d'augustins.

24. C'est l'hypothèse que formule de manière assez convaincante J. Depoin (DEPOIN, 1921, p. 124-125, 127, 186), qui fait des deux Islon un oncle et un neveu, selon le principe de la transmission avunculaire des prénoms de clergie, phénomène constant au X^e siècle. Il ajoute qu'en vertu d'une parenté entre Martin Boson et la famille des vicomtes de Mussidan à laquelle appartiennent les deux Islon, c'est le prédécesseur de Raoul qui aurait concédé à cette famille le domaine de Saint-Astier. Si la concession date d'avant l'épiscopat de Martin, cela pourrait aussi s'expliquer par le fait que l'évêque Frotaire, s'il appartient bien à la lignée des Gourdon, était à ce titre, un fidèle des comtes de Toulouse d'où l'intervention facilitée d'Islon de Toulouse à Saint-Astier. Je remercie Christian Rémy de m'avoir communiqué cette hypothèse.

25. Citons en plus d'auteurs déjà mentionnés : AUDIERNE, 1841, p. 23 ; AVRILLEAU, 2013, p. 179.

26. GRILLON et ETSCHEHOURY, 2007, n° 1 : « *Signum regis Rotberti, anno regni ejus XXV, ab incarnatione veri Domini anno millesimo XIII* ».

27. L'édition des actes de Robert le Pieux (MENDEL NEWMAN, 1937) montre que la datation de beaucoup d'entre eux est très problématique et que beaucoup de références à l'année du règne y sont fausses.

28. L'emploi du style de la Nativité est confirmé pour cette époque par le professeur Olivier Guyotjeannin : style du début des usages du millésime ou grand style impérial, son emploi reste important, en tout cas à la chancellerie capétienne, au moins jusque sous Henri I^{er}.

vrai démarrage de la vie de la communauté, mais il est très probable que la fondation se soit déroulée en 1012. Cela est confirmé par la mention au sein du même texte de l'autorité et du consentement du pape Benoît pour la fondation. Le pape est alors Benoît VIII, qui règne à partir du 18 mai 1012 jusqu'en 1024²⁹. Les deux documents qui renvoient à la fondation, celui de 1013 et celui résumé en 1159, ne se recoupent pas, ce qui laisse encore supposer que la fondation s'est faite en plusieurs étapes dans le courant de cette année 1012³⁰. Les dernières lignes de l'acte copié par Leydet mentionnent quant à elles une autre confirmation que celle du roi, celle faite par Arnaud, prélat, et sa communauté le 2 des nones d'août ; il s'agit de la ratification de la fondation par Arnaud de Vitabre ou Villebois, l'évêque de Périgueux qui succède à Raoul, probablement consacré pendant le Carême 1013³¹, et qui agit en son nom et au nom du chapitre cathédral, le 4 août 1013, sept mois après la mort de l'évêque fondateur (Arnaud ne précise d'ailleurs pas à nouveau l'année de sa confirmation ce qui laisse supposer qu'il s'agit bien de l'an 25 du règne du roi Robert)³².

Si l'évêque de Toulouse n'est pas présent en 1012-1013, en revanche, la fondation épiscopale se fait en présence et avec le consentement de plusieurs autres prélats ecclésiastiques et aussi de plusieurs seigneurs laïques. Les prélats sont au nombre de trois : Seguin, archevêque de Bordeaux³³, Grimoard, évêque d'Angoulême, et Islon, évêque de Saintes. Le fait qu'ils se trouvent réunis ne doit pas étonner. Du point de vue de la géographie ecclésiastique, Périgueux relève de l'archevêché de Bordeaux ainsi qu'Angoulême et Saintes, et l'évêque a probablement voulu donner du prestige à son geste en obtenant que l'archevêque y soit associé. Dans les mêmes décennies, Seguin, Grimoard et Islon sont souvent présents à des consécrations d'autres évêques (celle d'Arnaud de Vitabre, notamment), à des consécrations de cathédrales (Angoulême, 1015³⁴), à des assemblées de paix. Cela se comprend d'autant mieux pour Grimoard et Islon qu'avant d'être confrères, ils sont frères. On les voit souvent agir de concert durant leurs deux très longs épiscopats, Grimoard

29. Cependant, aucune chartre ne renvoie à Saint-Astier pour le pontificat de Benoît VIII dans *Regesta pontificum Romanorum*, 1851.

30. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 1 : les termes même du texte vont tout à fait dans ce sens, « *ut a nobis praefinitum est atque monstratum et a pluribus cognitum* » (comme cela a été défini et exposé pour nous ainsi que connu par tous).

31. Arnaud de Vitabre ou Villebois (DEBORD, 1984, p. 485-488) est consacré à Saint-Benoît de Nanteuil pendant le Carême par Seguin, archevêque de Bordeaux, et les évêques Grimoard d'Angoulême et Islon de Saintes, également présents à Saint-Astier lors de la fondation du chapitre. C'est Adémar de Chabannes qui donne la période du Carême mais qui malheureusement ne précise pas le millésime (ADÉMAR DE CHABANNES, 2003, p. 261).

32. La chartre se termine enfin par la mention du « consulat » d'Hélie II, comte du Périgord, qui règne de 1008 à 1035 environ (LAHARIE, 1982, p. 351).

33. D'après P. B. Gams, il serait archevêque de 999 environ à 1015 (GAMS, vol. 1, 1873-1886, p. 519). L. Ch. Grellet-Balguerie donne 1008-1021 (GRELLET-BALGUERIE, 1895, p. 290). Les éditeurs de la *Chronique* d'Adémar de Chabannes sont encore d'un avis différent avec 1010-1024 (ADÉMAR DE CHABANNES, 2003, p. 261).

34. MALLAT, 1886, p. 363, 370.

à Angoulême de 991 à 1018³⁵, Islon à Saintes puis à Bordeaux de 999 environ à 1037-1038³⁶. Ils sont là également en vertu de leurs liens de famille avec les laïcs présents : un autre Grimoard, qualifié de vicomte dans les souscriptions, et Raymond, son frère dont la présence s'explique par ce que l'on a mentionné plus haut à propos de leurs ascendants. Ces personnages sont les fils d'*Adacius* ou d'Aimeric II, vicomte de Mussidan et donc les neveux des évêques Grimoard l'ancien et Islon³⁷. Il est certain qu'ils n'ont aucun lien de famille avec saint Astier mais ils sont bien tous apparentés ainsi que les cinq autres personnages que le texte qualifie de parents³⁸. Originaire de Fronsac, cette lignée s'implante à Ribérac et à Mussidan à la fin du X^e siècle. On ne sait comment elle s'établit à Saint-Astier et surtout depuis quand. Il est probable qu'il s'agisse de vassaux de l'évêque de Périgueux auxquels un certain nombre de droits ont été inféodés par les prédécesseurs de Raoul, Frotaire ou Martin, comme on l'a vu plus haut. Raoul s'inscrit de ce point de vue dans la continuité, puisqu'il place à la tête de sa chanoinie un personnage nommé *Aacius*³⁹ ou *Adacius*. Il est le frère de Grimoard le jeune et de Raymond, ce que l'acte de fondation ne dit pas. L'évêque Raoul dit l'avoir choisi pour ses qualités morales et intellectuelles, critères qui devront à l'avenir présider au choix de ses successeurs. *Aacius* fut enterré dans le cimetière de la collégiale, avec des membres de sa parentèle⁴⁰.

Effectivement, à Saint-Astier, l'évêque est chez lui au sens où il est dans sa mense, son domaine, disent les textes⁴¹ ou encore, en vocabulaire

35. D'après J. Mallat, Grimoard, second fils du vicomte Aimeric, serait né au château de Mussidan au milieu du X^e siècle. Il fait des études pour devenir clerc et l'évêque de Périgueux Frotaire dont il devient proche le repère, en fait un chanoine de la cathédrale de Périgueux et le nomme abbé de Brantôme. Puis, Grimoard devient abbé de Saint-Cybard, peut-être vers 982 et il est nommé évêque d'Angoulême après la démission d'Hugues de Jarnac en 991 (MALLAT, 1886, p. 359-362).

36. TRUMBORE JONES, 2009, p. 257.

37. La généalogie reconstituée pour cette famille diffère d'un auteur à l'autre : COURCELLES, 1820, p. 11 d'après les manuscrits de Gaignières à la Bibliothèque royale ; MALLAT, 1886, p. 454 ; DEPOIN, 1921, p. 120, 124. M. de Courcelles et J. Depoin sont d'accord pour dire qu'*Adacius* et *Aldagerius*, frères des évêques Grimoard (par ailleurs très lié à l'évêque Frotaire) et Islon, auraient accepté de l'évêque Martin Boson « le château et l'honneur de Saint-Astier », mais cela ignore l'intervention de l'évêque Islon de Toulouse.

38. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 1 : d'après les termes du texte, « *fratribus eorumdem Aymerico, Arnaldo, Geraldo* », ces trois personnages sont les frères de Grimoard, Raymond et *Aacius* tandis qu'*Helias* » et le « *vicarius Gauzfridus* » sont plutôt des cousins.

39. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 1 : il est qualifié que de « *praelatus* », non encore d'abbé.

40. Dans l'arbitrage du différend survenu en 1094 entre les chapitres de Saint-Astier et de Saint-Front à propos du tombeau de Guy de Mussidan, deux chanoines de Saint-Astier racontent que : « *Ibi enim sepultus est Adacius, frater Grimoardi et Raimundi vicecomitum, Raimundus vicecomes, Ilerius vicarius, Bernardus frater ejus, Petrus filius Bernardi qui sunt de parentela ejus* » (là en effet fut enterré Adacius, frère de Grimoard et de Raymond, vicomtes, Raymond, vicomte, Ithier, vicair, Bernard son frère, Pierre fils de Bertrand qui sont de sa parenté) (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 4).

41. Courcelles cite un extrait d'un ancien livre de l'évêché de Périgueux : « *villa et castrum sancti Asterii et tota castellania sunt de feudo episcopi. Et cantores faciunt ei homagium pro praedictis* » (la ville et le château de Saint-Astier et toute la châtellenie sont du fief de l'évêque. Et les chantes lui prêtent hommage pour cela) (COURCELLES, 1820, p. 11). Le premier *Fragmentum* dit que l'église était « *de mensa episcopi* » (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 2). Raymond de Mareuil, en 1159 quand il évoque la fondation du chapitre par l'évêque Raoul, dit explicitement que : « [l'église de Saint-Astier] *de mansa sua esset et in proprio predio suo fundata* » (était de sa mense et fut fondée dans son propre domaine) (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 16).

profane, dans sa châteltenie. Ainsi, en fondant un chapitre à la tête duquel il place un membre de cette famille de vassaux qui relèvent de lui à cet endroit et en donnant au chapitre une autre partie de ses droits seigneuriaux sur place, il consolide son emprise sur un site probablement essentiel du diocèse, ne serait-ce que parce qu'il est situé au bord de l'Isle. En associant la parentèle tout entière à son acte de fondation, l'évêque compte peut-être aussi sur le fait qu'ils aideront à préserver les droits de l'établissement à l'avenir (et l'on sait que c'est une famille qui continue à compter localement pendant tout le XI^e siècle)⁴². Il n'est donc pas étonnant que la tradition fasse aussi des membres de cette famille seigneuriale les constructeurs de l'église, voire les fondateurs du chapitre⁴³. Quoi qu'il en soit, la fondation de Raoul de Scoraille n'est absolument pas isolée. On a l'attestation de dizaines d'autres fondations canoniales dues à des évêques dans les mêmes années dans le royaume et particulièrement dans le diocèse de Limoges, où l'évêque Hilduin réorganise avant sa mort en 1014 les chapitres d'Eymoutiers⁴⁴, de Saint-Junien et du Dorat. Le modèle pour Raoul, s'il devait y avoir un modèle, n'était donc pas situé très loin, surtout quand on sait les liens établis alors entre la Marche (où se situe Le Dorat) et le Périgord, par l'intermédiaire du comte Boson. De même, l'évêque Grimoard d'Angoulême connaît fort bien la famille des vicomtes de Limoges, dont Hilduin est issu⁴⁵. Et en Limousin comme à Saint-Astier, l'autre raison qui explique le geste épiscopal est davantage d'ordre religieux. Il semble bien qu'en 1012-1013, même si le texte ne le dit pas clairement, l'on soit dans un contexte de translation de reliques. Après les destructions des siècles précédents, beaucoup de reliques sont ainsi redécouvertes et remises à l'honneur⁴⁶. Or, la copie de Leydet fait état, en préalable à la fondation, d'une petite enquête sur la personne de saint Astier, qualifié d'ermite, d'après

42. A. Trumbore Jones note avec raison que ces personnages font office de témoins de l'acte de fondation, comme les évêques, pour préserver les droits de l'établissement à l'avenir (TRUMBORE JONES, 2009, p. 166, note 70).

43. Par exemple, Grellet-Balguerie mentionne que la charte de fondation de l'abbaye de Guîtres, qui a un fond historique, raconte que l'évêque de Périgueux, qui possédait et aurait reconstruit Saint-Astier, en fit don aux deux co-vicomtes de Mussidan et Fronsac, Grimoard et Raymond, lesquels réparèrent Saint-Astier et Guîtres vers 1012-1013, date assignée à la fondation de l'abbaye par Robert le Pieux (GRELLET-BALGUERIE, 1895, p. 289). Et Depoin suit de même la *Chronique de Guîtres* qui fait très clairement des vicomtes Raymond et Grimoard les fondateurs de Saint-Astier, tout en mentionnant que l'évêque Raoul est l'auteur de la charte (DEPOIN, 1921, p. 120, 123-124).

44. MASSONI, 2013.

45. Guy, vicomte de Limoges et frère de l'évêque de Limoges Hilduin (990-1014), demande l'abbaye de Brantôme à Grimoard qui refuse. Le vicomte l'emprisonne à Limoges pour le faire céder, l'évêque réussit à s'échapper et se rend à Rome pour faire connaître les procédés du vicomte. Les parties sont ajournées pour comparution à Pâques 1002 et Guy est remis à Grimoard pour s'en être pris violemment à un évêque. Condamné à l'excommunication, le vicomte renonce à ses vues et se réconcilie avec l'évêque (MALLAT, 1886, p. 364, 367-368).

46. C. Treffort mentionne qu'on a de plus en plus de translations de reliques dès la fin du X^e siècle, rapportées par Raoul Glaber, et que beaucoup de reliques réapparaissent de manière miraculeuse au début du XI^e siècle. En 1015-1016, la tête de saint Jean-Baptiste est découverte à Angély et Guillaume V d'Aquitaine organise une grande réception pour exalter la relique en y invitant les grands aristocrates du royaume (TREFFORT, 2000, p. 412-413, 418).

le témoignage d'hommes dignes de foi qui ont assisté aux miracles permis par l'intercession du saint. Le flou semble tout de même régner dans la mémoire locale, puisque le texte ajoute qu'en fait, on ne sait pas qui a consacré le premier lieu (mais qu'on est sûr qu'il s'agit de saint Astier). Rien ne dit que l'on redécouvre alors totalement les reliques d'Astier, mais il est possible que l'évêque les transfère dans une église anciennement restaurée⁴⁷, peut-être d'un lieu à un autre (de l'ermitage à la ville ?) et que, pour en assurer le culte de manière plus digne, il en confie la gestion à un chapitre de chanoines⁴⁸. Il est même possible, comme on l'a dit plus haut, qu'en vertu de cet apport de reliques, l'église et la chanoinie aient été dédiées aux apôtres auxquels se serait alors ajoutée la titulature à saint Astier.

3. Le rôle du roi Robert le Pieux

Dernier personnage dont le nom est mentionné dans la charte de 1012-1013, le roi Robert II le Pieux. On peut tout d'abord s'étonner que Guillaume V, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, n'ait pas été convié comme témoin au milieu de cette assemblée distinguée. Moins que le Poitou ou le Limousin, le Périgord relève tout de même de l'autorité du duc et les évêques d'Angoulême, de Saintes, d'Agen, de Périgueux sont souvent à ses côtés comme ceux de Poitiers et de Limoges dans de grandes occasions⁴⁹. De plus, il lui arrive de s'associer à la fondation d'un chapitre collégial, comme en 1016⁵⁰, à Thiers en Auvergne, alors que le chapitre Saint-Genès est fondé par le vicomte de Thiers, qui a également recours au pape Benoît VIII et au roi Robert pour faire confirmer son initiative. En revanche, il est faux de dire que l'évêque Raoul fit le pèlerinage de Terre Sainte avec Guillaume, ce qui rendrait l'absence de ce dernier encore plus étonnante, car le duc n'y est jamais allé⁵¹. À moins d'une brouille, non documentée, entre le duc et la famille des Mussidan, cette absence est difficile à expliquer. Certes, Raoul est absent de l'assemblée de paix organisée par le duc à Poitiers vers 1010⁵², ce qui aurait pu indiquer une certaine distance entre les deux personnages, mais c'est précisément parce qu'à cette date, Raoul est en Orient.

47. A. de Rouméjoux ne tranche pas quant à l'identité des reliques retrouvées dans l'autel de la crypte de l'église, ouvert en 1894 (ROUMÉJOUX, 1894 et 1895).

48. La charte de fondation rapportée dans le texte de 1159 précise que le chapitre fut fondé « *ut majus Deo servitium exhiberetur* » (pour que le service de Dieu soit mieux rendu) (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 16).

49. TREFFORT, 2000, p. 400-401.

50. MENDEL NEWMAN, 1937, acte n° 42, p. 54-55.

51. Le disent la *Gallia Christiana* (t. II, 1720, col. 1458) ou encore l'abbé Audierne (AUDIERNE, 1842, p. 274). L'erreur vient du chroniqueur Geoffroy de Vigeois qui affirme que l'évêque Raoul partit pour Jérusalem en compagnie du duc d'Aquitaine dont l'armée fut taillée en pièces et que le prélat mourut sur place. Il y a eu peut-être de sa part une confusion avec le séjour du duc à Rome en compagnie d'Hilduin de Limoges, avant 1014, ou avec Guillaume, comte d'Angoulême qui, lui, partit en Orient, suivi par Isembert, évêque de Poitiers, Jourdain, évêque de Limoges et beaucoup de fidèles vers 1030 (TREFFORT, 2000, p. 409-410).

52. TREFFORT, 2000, p. 437.

La présence du roi de France n'en est pas moins étonnante. Pour deux raisons : en 1013, il n'est sûrement pas venu en personne à Saint-Astier car à cette date, il est en démêlés perpétuels avec le duc Richard de Normandie, le comte Eudes de Blois et le comte Foulque d'Anjou⁵³. Le seing est apposé comme marque de confirmation, la charte a probablement été envoyée à la chancellerie royale. Cela n'a pas forcément supposé de faire réécrire un acte dont le roi Robert serait l'auteur. Ensuite, si le roi intervient fort souvent pour confirmer des actes de ce genre⁵⁴, voire s'il fonde lui-même plusieurs chapitres (à Melun, Étampes, Autun même), il ne le fait jamais en Périgord⁵⁵, tout au plus en Poitou⁵⁶ et en Limousin mais pas au-delà vers le sud. Robert entreprend bien un voyage qui le mène à Toulouse, Castres, Conques et Aurillac, et donc pourquoi pas à Saint-Astier ou à Périgueux, mais c'est à la fin de sa vie⁵⁷. Ce seing apposé sur la charte serait-il donc un faux (ce qui ne signifie pas que la charte elle-même soit fautive) ? On pourrait le penser d'autant que la charte n'a pas été comptée dans le *Catalogue des actes de Robert II, roi de France*, publié par Mendel Neumann en 1937⁵⁸. Cependant, en l'absence de l'acte original, rien ne plaide absolument pour l'identification d'un faux. Mais que ce soit authentique ou non, pour l'évêque Raoul qui aura tout de même pu penser au roi Robert comme d'autres à son époque⁵⁹, ou pour les faussaires qui ont forgé plus tard la signature, le recours à Robert s'explique par la garantie que représente pour la jeune fondation l'autorité inégalée du roi, encore supérieure à celle du duc⁶⁰.

II. Les caractéristiques de la communauté nouvellement fondée

1. Quelle institution se met en place en 1012-1013 ?

Voyons maintenant plus précisément quelle institution se met en place à Saint-Astier au début du XI^e siècle grâce à l'évêque Raoul de Scoraille. Cela va

53. PFISTER, 1885, p. 212, 233.

54. Voir par exemple MENDEL NEWMAN, 1937, acte n° 14, p. 15-16 (collégiale Sainte-Croix et Notre-Dame de Graçay, diocèse de Bourges), acte n° 83, p. 102-103 (collégiale Saint-Hippolyte de Combertault, diocèse de Chalon).

55. Et en retour, pendant tout le XI^e siècle, le Périgord tout entier ignore la puissance royale (LAHARIE, 1982, p. 355).

56. Robert le Pieux approuve en 1025 un échange fait entre les chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers et Hugues de Lusignan pour la fondation de Notre-Dame de Lusignan, après celle des évêques (de Poitiers, Bordeaux, Angoulême, Périgueux et Limoges) (TREFFORT, 2000, p. 407).

57. RUPIN, 1904, p. 77. Robert est d'ailleurs sollicité lors de ce voyage en 1031 pour confirmer une fondation, celle du prieuré bénédictin de Saint-Flour (BOUDET, 1910, p. CLXXXII-CLXXXIII, p. 15-16).

58. De plus, la charte de Raoul citée par Raymond de Mareuil en 1159 ne mentionne aucune intervention du roi Robert.

59. D'autant que l'Aquitaine de cette époque, malgré le peu de documents authentifiés comme provenant de *scriptoria* régionaux, connaît une riche tradition écrite, soutenue en grande partie par l'épiscopat (TREFFORT, 2000, p. 398).

60. Le duc d'Aquitaine est fort puissant ; il est duc d'*Aquitania* comme Robert est duc de *Francia*. Mais Robert a l'autorité supérieure, sacrée, du roi et Guillaume, vassal redoutable, n'est pourtant qu'un vassal (PFISTER, 1885, p. 282).

davantage convoquer les données de l'acte de 1159. Premier élément, le chapitre fondé par Raoul est composé de chanoines séculiers, qui ne cesseront pas de l'être jusqu'à la Révolution. Une enquête menée sur la terminologie employée dans les actes relatifs au chapitre aux XI^e et XII^e siècles⁶¹ et qui ont tous comme auteurs des ecclésiastiques, souvent des évêques de Périgueux qui savent donc de quoi ils parlent, fait apparaître que les membres de la communauté sont qualifiés de « chanoines », « frères », « clercs », « prêtres », « serviteurs » et que la communauté elle-même est une chanoinie, une congrégation de chanoines⁶², c'est-à-dire une assemblée de frères servant Dieu dans le moutier de Saint-Astier. Cela ne laisse planer aucun doute sur le fait que ce sont des chanoines séculiers qui n'ont jamais suivi aucune règle monastique faisant d'eux des chanoines réguliers, *a fortiori* des moines et qu'ils n'ont jamais été sécularisés puisqu'ils ont toujours été séculiers. Comme on le verra plus tard, il est probable que, dès leur fondation, ils aient suivi dans leur vie quotidienne les recommandations formulées dans les Constitutions d'Aix de 816⁶³, comme devaient le faire leurs confrères de la cathédrale.

Ensuite, cette chanoinie est dirigée par plusieurs personnages, ce qui fait d'elle, aux premiers siècles de son existence, une communauté assez complexe qui aurait compté, d'après la *Gallia Christiana*⁶⁴ au XVIII^e siècle, quatorze membres en tout. Deux actes de 1100 et de 1101⁶⁵ citent déjà les noms de huit et sept chanoines et une bulle du pape Léon X de 1515⁶⁶ mentionne un abbé et douze chanoines. Si cet effectif est celui qu'a voulu l'évêque fondateur, il y avait évidemment là une dimension symbolique forte dans le renvoi au collège apostolique. Il s'agit quoi qu'il en soit d'un établissement de taille « standard » pour une fondation de cette époque dans le Midi de la France. Le chef du chapitre est un abbé, dignitaire principal, dont les sources postérieures disent qu'il touchait le double de revenu des chanoines⁶⁷. Depuis très

61. Voir en annexe le relevé de la terminologie dans le tableau des premiers actes conservés sur Saint-Astier.

62. C'est le terme employé par le premier *Fragmentum* à propos de la fondation de Raoul : « *Radulphus [...] primum statuit canonicorum congregationem* » (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 2). D'après les actes de Saint-Astier, il semble que le terme « *capitulum* » désigne d'abord le lieu des réunions des chanoines avant de désigner l'assemblée elle-même, le chapitre (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 5 (1099), n° 14 (1144 ou 1145)).

63. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 1 : le texte y fait référence probablement quand il précise « *juxta consueta canonicorum* » (selon les coutumes des chanoines).

64. *Gallia Christiana*, t. II, 1720, col. 1488.

65. En 1100, *Bernardus de Cassens, Helias Goeth, Petrus de Cantairac, Petrus de Caminel, Guillelmus de Botella, Aimericus de Cassens, Gardradus del Sauc, Petrus Bero*. Les deux derniers sont absents en 1101 mais est présent *Petrus Bertrandi* qui est peut-être le sacriste cité en 1099 (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 7, n° 8 et n° 3).

66. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 84.

67. La première mention d'un dignitaire portant le titre d'abbé date de 1144-1145 à propos d'un certain *Gauzfridus* (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 7). Le même personnage figure dans deux autres actes avec son patronyme complet : *Gaufridus de Vernio* (ou Geoffroi de Vern) est présent lors d'une donation faite par deux chevaliers à Hélié Audoïn, abbé de Chancelade, entre 1143 et 1168 puis à la confirmation par l'évêque de Périgueux de l'union de plusieurs bénéfices en faveur de Saint-Astier, en 1166 (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 1*, n° 2*).

probablement les origines, l'abbé est élu par les chanoines comme le dit une bulle d'Alexandre III datée de 1178⁶⁸ et comme cela est encore confirmé en 1255⁶⁹ dans une autre bulle d'Innocent IV, qui précise que le chapitre élit son *abbas secularis* (abbé séculier) et cela *ab antiquo* (depuis fort longtemps). Les textes parlent aussi de « préchantre », de « sacriste », puis de « chantré⁷⁰ », ce qui signifie que le gouvernement était assuré par plusieurs personnages dans la communauté, en particulier en matière liturgique. Enfin, la grande autonomie laissée par l'évêque à son chapitre par l'élection de l'abbé est encore renforcée par la pratique de la cooptation pour la désignation des chanoines⁷¹.

Nonobstant, les évêques de Périgueux sont restés très proches de cette communauté épiscopale, pourrait-on dire, et les successeurs de Raoul ont continué à doter l'établissement sur leurs menses propres⁷². Il faut dire que cela est compréhensible lorsque l'on examine le statut du chapitre par rapport à son fondateur. La charte de 1159 est de ce point de vue beaucoup plus prolix que le texte de 1013 sur les rapports entretenus par le chapitre avec l'église-mère de Périgueux. Elle précise en effet, et Raymond de Mareuil le confirme à son tour, que la communauté ne relèvera à l'avenir que de l'autorité de l'évêque, sans écran entre elle et lui et, en particulier, sans l'écran que pourrait constituer l'un des auxiliaires de l'évêque et dont l'institution commence justement à prendre place autour de l'an mil, celle des archidiacres et des archiprêtres⁷³. L'évêque Raoul a voulu, en effet, qu'archidiacre et archiprêtre n'aient aucune juridiction partagée avec lui sur le chapitre (comme c'est le cas ailleurs dans le diocèse). Les clercs de Saint-Astier seront ordonnés dans les ordres

68. La bulle est datée du 6 des nones de juillet soit le 2 juillet 1178 (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 17). Elle précise que l'abbé doit être élu par les frères d'un commun accord ou par la « plus saine part » de leur assemblée. La *Gallia Christiana* (t. II, 1720, col. 1488) dit que l'abbé est la première dignité du chapitre à laquelle sont adjointes deux prébendes sur les quinze qu'il compte en tout.

69. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 29.

70. Voir en annexe le relevé de la terminologie dans le tableau des premiers actes conservés sur Saint-Astier. Le préchantre et le sacriste sont cités du milieu du XI^e au début du XII^e, le premier semble être remplacé par un chantré au milieu de ce siècle.

71. En 1500, les chanoines protestent de manière véhémement contre les velléités de Geoffroy de Pompadour, évêque de Périgueux, qui veut percevoir sur eux un droit de joyeux avènement. Ils argumentent que, depuis au moins vingt ans, ils n'ont payé aucun droit de quelque nature que ce soit à un évêque (en particulier les droits de synode), car ils en sont exempts. Dans le même acte, Guy de Chaumont, vicaire perpétuel de Saint-Astier, atteste que les chanoines sont immédiatement sujets du pape, en contrepartie d'un tribut annuel (« ung marbotin ») payé au recteur pontifical (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 81). Un autre indice de cette pratique de la cooptation, par ailleurs assez fréquente pour un chapitre fondé à cette époque particulièrement en Périgord et en Limousin, est à trouver dans un acte daté du 18 janvier 1482 par lequel le chapitre d'Aubeterre et son abbé nomment à un canonicat de leur église (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 78).

72. Le premier *Fragmentum* précise, conformément à l'acte de fondation copié par Leydet, que Raoul avait déjà gratifié l'église et la congrégation de nombreux cens lui appartenant, « la moitié de toute la dime de Saint-Léon et plus encore », et que cette église Saint-Léon appartenait à sa mense (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 2). En 1144-1145, l'église de Saint-Léon(-sur-l'Isle) est bien citée parmi les biens du chapitre (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 14). Voir aussi en annexe le tableau des premiers actes conservés sur Saint-Astier.

73. La charte de Raoul rapportée par Raymond de Mareuil dit explicitement que « *ad nullius nisi solius episcopi spectet dominium* », la juridiction n'appartient à personne si ce n'est à l'évêque seul (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 16). Cela n'exclut pas que le chapitre ait obtenu plus tard l'exemption de l'ordinaire.

majeurs par l'évêque, après avoir été présentés à lui par l'abbé ou le chantre (la terminologie de l'acte de 1159 s'adapte aux évolutions du temps), et non par l'archidiacre ou l'archiprêtre. Le chapitre ne paiera pas de droit synodal⁷⁴. L'église recevra le Saint Chrême et l'huile des malades de l'évêque lui-même en son palais épiscopal et, en cas de sentence d'interdit jetée sur le diocèse, l'église ne sera pas touchée⁷⁵. Les évêques ont donc créé une sorte de zone franche à Saint-Astier, où ils ont garanti leur capacité à intervenir et à contrôler directement les choses. D'ailleurs, les actes médiévaux⁷⁶ témoignent aussi de cette proximité alimentée par l'échange de personnel entre la collégiale et la cathédrale.

2. Essai de déconstruction de la tradition d'une communauté régulière ou quelle sécularité à Saint-Astier ?

Pour finir, et pour caractériser encore le chapitre de Saint-Astier et sa collégiale, il est intéressant de comprendre pourquoi, dans son histoire, on l'a si souvent qualifié de chapitre régulier et son église d'abbaye. Il semble que cette mauvaise lecture des sources commence très tôt puisque le second *Fragmentum* dit que l'évêque « édifia l'église de Saint-Astier et plaça des chanoines réguliers dans celle-ci, laquelle avait été jadis habitée par des moniales mais également ruinée depuis par les Normands et désolée ». Mais dans la mesure où beaucoup de ces informations sont fausses et que l'on ne sait aucunement ce qui a pu être ajouté dans ce texte au cours du temps, il est difficile d'en conclure que la tradition commence avec le Moyen Âge. En revanche, le texte eut une longue postérité et il est certain que la tradition d'une communauté régulière existe déjà à l'époque moderne, en particulier sous la plume du père Dupuy dans son *Estat de l'Église du Périgord depuis le christianisme*. Il n'y a guère que Courcelles qui, depuis, écrit en 1820 que Saint-Astier n'a jamais abrité que des chanoines séculiers⁷⁷.

74. Il semble qu'au XVI^e siècle encore, ce privilège soit respecté par l'évêque de Périgueux. Dans une pancarte (ou pouillé) du début de ce siècle, aucune mention n'est faite du chapitre de Saint-Astier dans une liste des droits de synode perçus (BERNARET, 1874, p. 341-389). Voir aussi GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 81 et notre note 71.

75. Ce privilège est confirmé tel quel en 1178 par le pape Alexandre III (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 17).

76. Plusieurs des chanoines mentionnés dans les premiers actes du chapitre sont aussi chanoines de Périgueux et appartiennent visiblement aux mêmes familles. L. Grillon et M. Etchechoury remarquent aussi que le chapitre constitue pour les évêques un réservoir où puiser des sujets dont ils peuvent s'entourer et que plusieurs chanoines de Saint-Astier deviennent évêques à leur tour (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, p. 12).

77. Dupuy parle de l'instauration d'un chapitre de chanoines réguliers et précise même : « suivant la règle de saint Augustin » (DUPUY, 1629, vol. 1, p. 223) ; la *Gallia Christiana* (t. II, 1720, col. 1457) dit que l'évêque Raoul remplaça les religieuses par des chanoines réguliers suivant strictement en cela le second *Fragmentum* ; Courcelles dit, lui, que les sources mentionnent des frères, ce qui se comprend par le fait que Saint-Astier n'a jamais abrité que des chanoines séculiers (COURCELLES, 1820, p. 6) ; Riboulet mentionne juste chanoines réguliers (RIBOULET, 1877, p. 159) ; J. Depoin, dans son édition de la *Chronique de Guîtres*, parle du rétablissement de l'ordre monastique à Saint-Astier au début du XI^e siècle (DEPOIN, 1921, p. 120, 123) ; L. Grillon et M. Etchechoury

D'où viennent cette méprise et sa perpétuation ? Probablement de la conjonction de trois facteurs : la mauvaise traduction de termes latins équivoques dans les sources, l'anachronisme sur les institutions ecclésiastiques médiévales qu'elle entraîne et l'ascendant exercé par les chanoines réguliers de Chancelade sur l'historiographie de Saint-Astier.

Les sources citées jusqu'ici emploient effectivement des termes qui peuvent tromper si l'on n'y prend pas garde : « *congregatio*⁷⁸ », « *conventus*⁷⁹ », « *monasterium*⁸⁰ ». Il faut se garder de traduire tout cela par monastère ou abbaye, car tous ces termes, à ces époques, désignent aussi des institutions séculières. D'ailleurs, les textes médiévaux eux-mêmes, dont ceux de Saint-Astier, commencent à préciser le vocabulaire au XIII^e siècle pour éviter les confusions, en parlant d'« abbé séculier » comme on l'a vu plus haut⁸¹. Et pourtant, les historiens qui traduisirent certains de ces actes ont quelquefois surenchéri, tel le vicomte de Lestrade de Conti qui, en 1874⁸², traduit la charte de 1159 : il traduit par abbaye les termes « *conventus fratrum* », ce qui peut, à la rigueur, se concevoir, mais aussi « *ecclesia* », qui pourtant ne désigne bien qu'une église.

Cela a conduit à des anachronismes sur le statut institutionnel d'une communauté qui accueillait des clercs restés volontairement dans le siècle, vivant sans clôture monastique, au service des fidèles qui les entouraient et du culte voué au saint du lieu. Ainsi, beaucoup d'auteurs ont vu des chanoines réguliers à Saint-Astier dès 1013⁸³, vivant dans une abbaye, alors que les chanoines réguliers sont une invention du XII^e siècle et qu'ils n'existent absolument pas au début du XI^e. De plus, le fait que le supérieur de la communauté ait gardé le titre d'abbé jusqu'à l'époque moderne est venu ajouter encore à la confusion⁸⁴. L'abbé Audierne précise pourtant en 1841 et surtout 1842⁸⁵ qu'il peut être question de chanoines réguliers dès cette époque,

mentionnent même la sécularisation du chapitre régulier avant 1249, le titre d'abbé étant conservé mais la vie communautaire « réduite » (*sic*) à la célébration des offices et à la tenue des chapitres et ils ajoutent que les chanoines ont conclu avec les chanoines réguliers de Saint-Sernin de Toulouse, dès leur origine, un accord fraternel, comme avec ceux de Saint-Front, réguliers comme eux : or, les chanoines de Toulouse deviennent augustins au XII^e siècle et ceux de Saint-Front n'ont jamais été réguliers (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, p. 12-13).

78. En 1099, 1100, 1113-1115 (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 5, n° 7, n° 12).

79. En 1158 et 1159 (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 15, n° 16).

80. En 1144 ou 1145 (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 14).

81. Mention en 1250 dans une bulle d'Innocent IV de : « *abbatem et capitulum secularis ecclesiae Sancti Asterii* (abbé et chapitre de l'église séculière de Saint-Astier) » et en 1255 dans une bulle du même de l'« *abbas secularis* » (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, nos 25 et 29).

82. LESTRADE DE CONTI, 1874, p. 210.

83. S. Avrilleau ajoute que Lespine parle de chanoines réguliers sous la règle d'Augustin dès 1013 (AVRILLEAU, 2013, p. 177).

84. Le terme « *regulariter* » employé dans l'acte de fondation de 1012-1013 ne doit pas être compris comme une référence à une règle mais comme le respect de la désignation régulière du chef de la communauté, au sens de respectueuse de la procédure : « *constitui autem placet in nostro praecepto juxta consueta canonicorum et praelatum nomine Aacium sub tali censura ut regulariter juxta instituta canonica conservetur* » (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 1).

85. Audierne, en 1841, précise que le chef du chapitre est aux origines un abbé régulier (AUDIERNE, 1841, p. 24) mais le même en 1842 (édition du père Dupuy, p. 273) dit que l'église, d'abord

mais comme l'abbé le remarque avec raison, il ne peut s'agir alors de la règle de saint Augustin que suivent les chanoines réguliers du XII^e siècle, mais de la « règle » édictée par le concile d'Aix-la-Chapelle en 816 pour les clercs séculiers vivant comme les chanoines en collectivité, ne serait-ce que pour réciter les offices chaque jour dans la collégiale. Ces constitutions d'Aix ne visaient pas à faire d'eux des moines, bien au contraire. Il se trouve qu'à Saint-Astier, comme d'ailleurs dans le Midi de la France en général, les chanoines ont longtemps gardé de vraies habitudes de vie commune, au-delà des offices récités ensemble au chœur. Ils continuent d'entretenir encore au XIII^e siècle, certes un cloître⁸⁶, ce qui n'est pas original, mais aussi un réfectoire⁸⁷, tandis que leurs collègues de la cathédrale Saint-Étienne ont alors encore un dortoir⁸⁸. Rien n'empêchait d'associer cette vie semi-communautaire (au moins pour les repas) à une vie non cloîtrée, au service des fidèles de Saint-Astier qui étaient d'ailleurs paroissiens de la collégiale.

Dernier élément d'explication de cette tradition, l'importance qu'ont eue, dans l'histoire de Saint-Astier, les chanoines réguliers en général, et la communauté canoniale de Chancelade en particulier, ne serait-ce que dans la reconstitution du passé du lieu. Faut-il rappeler que Guillaume-Vivien Leydet (1736-1776), le compilateur des actes de Saint-Astier, était chanoine régulier de Chancelade⁸⁹ et que sa contribution à l'histoire de Saint-Astier est essentielle ? Ensuite, Joseph-Marie Prunis (1742-1815) qui fut aussi un érudit remarquable pour l'histoire du Périgord, l'était également⁹⁰. L'abbé Audierne, quant à lui, dans son ouvrage consacré à Saint-Astier⁹¹, rendait hommage aux religieux qui avaient vécu sur place à l'image de ce « modèle de charité, de douceur, de patience, et type du vrai pasteur », l'abbé Bonhore, « chanoine augustin de Saint-Astier », nommé curé de la ville en 1803, devenu chanoine de la cathédrale en janvier 1822 et qui meurt en janvier 1837 à Périgueux. Et c'est un chanoine régulier prémontré, nommé Aubertin, qui est l'auteur au

abbaye, fut peuplée au IX^e siècle de chanoines réguliers, suivant les prescriptions du concile d'Aix-la-Chapelle.

86. Dans un accord trouvé en 1264 entre les chanoines de Saint-Astier et les Templiers des Andrioux, il est précisé que l'un des deux tapis que les Templiers devront continuer à donner au chapitre chaque année sert à couvrir les sièges de l'aile du cloître où se fait la lecture de complies (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, p. 14 et n° 35 pour l'édition de l'acte en question). On a mention en 1252 d'un acte donné publiquement : « *in claustro Sancti Asterii* » (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 26).

87. En 1219 et 1248, les actes sont rédigés : « *in refectorio Sancti Asterii* (dans le réfectoire de Saint-Astier) » (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n°s 19 et 23). L'acte de 1264 (voir note précédente) précise : « *ad opus sedium claustris nostri refectorio nostro adherentium* », les sièges du cloître sont donc attenants au réfectoire (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 35).

88. En 1104 (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 9).

89. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, p. 7.

90. Dans la biographie qu'il dresse de l'abbé Lespine, A. Dujarric-Descombes écrit qu'il « a hérité du zèle des deux chanoines réguliers chanceladais » : Leydet et Prunis (DUJARRIC-DESCOMBES, 1910, p. 529).

91. AUDIERNE, 1841, p. 11.

XIX^e siècle d'une *Vie*⁹² de saint Astier. Enfin, la paroisse de Saint-Astier est confiée au XIX^e siècle aux soins de religieux augustins tel cet abbé Bonhore déjà cité. À une époque où l'on commence à écrire l'histoire du lieu, comment imaginer que leurs prédécesseurs n'aient pas été semblables à eux ? Même si l'abbé Lespine (1757-1831)⁹³, l'abbé Audierne (1798-1891) puis l'abbé Nogué (1878-1964) furent des séculiers et comptent parmi les historiens majeurs du lieu, ils ne remirent pas en cause la tradition⁹⁴.

Conclusion

Cette seconde partie revient donc précisément sur les termes employés dans les actes des deux premiers siècles d'existence du chapitre de Saint-Astier pour montrer que, contrairement à une tradition bien établie, il s'agit bien d'une communauté canoniale séculière.

Malgré les difficultés liées à la connaissance des premiers temps du chapitre de Saint-Astier, une conclusion s'impose : l'on est, en fait, plutôt bien renseigné sur l'histoire des origines de cette communauté. Il faudrait poursuivre ce travail pour toute l'époque médiévale, les sources existent qui le rendent possible sans parler du monument lui-même, toujours debout. Mais il vaudra mieux, pour lui rendre hommage, éviter désormais de parler d'abbaye.

A. M.

92. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, p. 11.

93. Pierre Lespine fut chanoine de Périgueux en 1788. Il émigre à la Révolution jusqu'en 1802, est employé à la Bibliothèque royale en 1807 après avoir été peu de temps directeur des Archives de la Dordogne. Cofondateur de l'École des Chartes (et donc seulement chanoine honoraire de la cathédrale de Périgueux) et collecteur des documents du Fonds Périgord, il meurt en septembre 1831 et est remplacé par Benjamin Guérard à l'École des Chartes (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, p. 7 et surtout DUJARRIC-DESCOMBES, 1910, p. 510-535).

94. Et il ne faut pas oublier que Louis Grillon avait commencé par éditer les actes de l'abbaye de Chancelade avant de se consacrer à ceux de Saint-Astier (GRILLON et REVIRIEGO, 2000).

Bibliographie

- ADÉMAR DE CHABANNES, *Chronique*, introduction et traduction par Yves Chauvin et Georges Pon, Turnhout, éd. Brepols, 2003 (Miroir du Moyen Âge).
- AUDIERNE (abbé François-Georges), *Notice historique sur la ville de Saint-Astier, son église et une ancienne chapelle*, Périgueux, impr. Dupont, 1841.
- AVRILLEAU (Serge), « Autour de la collégiale de Saint-Astier. Quelques éléments d'histoire traditionnelle et de chronologie (VI^e-XVII^e siècles) », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord (BSHAP)*, t. CXL, 2013, p. 171-186.
- BERNARET (chanoine R.), « Organisation des deux diocèses du Périgord », *BSHAP*, t. I, 1874, p. 341-389.
- BOUDET (Marcellin), *Cartulaire du prieuré de Saint-Flour*, Monaco, Imprimerie de Monaco, 1910.
- BRIAL (Michel-Jean-Joseph), *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XIV, Paris, V. Palmé, nouvelle édition parue sous la direction de L. Delisle, 1877.
- BRUGIÈRE (abbé), « Séances mensuelles de la Société historique et archéologique du Périgord, séance du jeudi 4 octobre 1894 », *BSHAP*, t. XXI, 1894, p. 430-431.
- COURCELLES (M. de), *Nobiliaire universel de France*, t. XXVII, Paris, Arthus-Bertrand, 1820.
- DEBORD (André), *La société laïque dans les pays de la Charente (X^e-XII^e s.)*, Paris, éd. Picard, 1984, 585 p.
- DEPOIN (Joseph), *Études préparatoires à l'histoire des familles palatines. IV. Aimon de Paris, châtelain de Dordogne. Contribution à l'étude du Roman des Fils Aymon. Texte inédit et commenté de la Chronique de Guîtres*, Paris, éd. Société Historique du Vexin, 1921, p. 73-194.
- DUJARRIC-DESCOMBES (Albert), « L'abbé Lespine », *BSHAP*, t. XXXVII, 1910, p. 510-535.
- DUPUY (Révérend Père), *L'état de l'Église du Périgord depuis le christianisme*, 2 vol., Périgueux, impr. Pierre et Jean Dalvy, 1^{re} édition 1629, rééd. 1842 (annoté par l'abbé Audierne).
- Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa, qua series et historiae archiepiscoporum, episcoporum et abbatum..., opera et studio Dionysii Sammarthani*, t. II, Paris, Ex typographia regia, 1720.
- GAMS (Pie Boniface), *Series episcoporum ecclesiae catholicae*, 2 vol., Ratisbonne, Typis et sumptibus Georgii Josephi Manz, 1873-1886.
- GRELLET-BALGUERIE (Louis-Charles), « Rectification des noms de la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Astier par Robert-le-Pieux, roi de France, en 1013 », *BSHAP*, t. XXII, 1895, p. 288-292.
- GRILLON (Louis) et REVIRIEGO (Bernard), *Le cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Chancelade*, Périgueux, éd. Archives départementales de la Dordogne (Archives en Dordogne. Études et documents n° 2), 2000.
- GRILLON (Louis) et ETCHECHOURY (Maïté), *Le chartrier de l'abbaye Saint-Pierre de Saint-Astier*, Périgueux, éd. Archives départementales de la Dordogne (Archives en Dordogne. Études et documents n° 4), 2007.

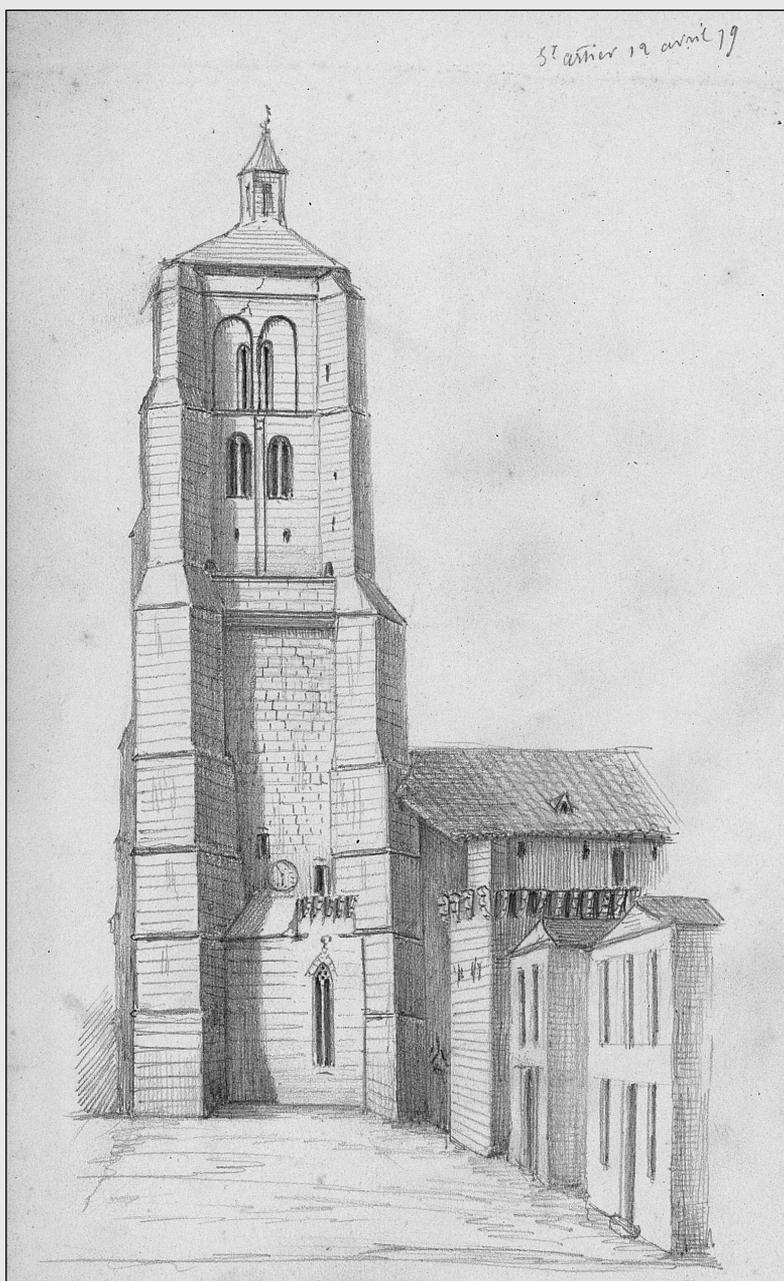
- LA BATUT (Roger de), « Notice sur les prélats issus de familles périgourdines avant 1789 », *BSHAP*, t. X, 1883, p. 275-283, 372-379, 488-498.
- LABBE (Philippe), *Nova bibliotheca manuscriptorum librorum*, Paris, J. Henault, 1653.
- LAHARIE (Muriel), « Évêques et société en Périgord du X^e au milieu du XII^e siècle », *Annales du Midi*, t. 94, n° 159, oct.-déc. 1982, p. 343-368.
- LA MARTINIÈRE (M. de), « Don de la charte de 1249 de Saint-Astier à la Société historique et archéologique du Périgord par l'archiviste charentais », *BSHAP*, t. XXXVII, 1910, p. 100-101.
- LESTRADE DE CONTI (vicomte de), « Charte délivrée à l'abbaye de Saint-Astier par Pierre III de Saint-Astier, évêque de Périgueux », *BSHAP*, t. I, 1874, p. 206-211.
- MALLAT (Joseph), « Étude historique sur Grimoard de Mucidan, abbé de Brantôme et de Saint-Cybard, évêque d'Angoulême (991-1018) », *BSHAP*, t. XIII, 1886, p. 356-384, 453-458.
- MASSONI (Anne), « Le chapitre collégial Saint-Étienne d'Eymoutiers du Moyen Âge à la Révolution », *Bulletin archéologique et historique du Limousin*, t. CXXI, 2013, p. 5-17.
- MENDEL NEWMAN (William), *Catalogue des actes de Robert II, roi de France*, Paris, éd. Sirey, 1937.
- NOGUÉ (Édouard), *Saint-Astier, Pito Vilo Grand Cluchié*, Bergerac, éd. P. Nogué, 1933.
- PFISTER (Christian), *Études sur le règne de Robert le Pieux (996-1031)*, Paris, éd. F. Vieweg (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences philologiques et historiques, 64^e fascicule), 1885.
- Regesta pontificum Romanorum : ab condita Ecclesia ad annum post Christum natum MCXCVIII*, éd. Ph. Jaffé, t. I, Leipzig, 1851.
- RIBIER (Louis de), *À travers l'histoire de la Haute-Auvergne*, Paris, éd. É. Champion, 1926.
- RIBOULET (abbé), « *Fragmentum de episcopis petragoricensibus ex duobus apographis calamo exaratis* », *BSHAP*, t. IV, 1877, p. 158-161.
- ROUMÉJOUX (Anatole de), « Note sur la crypte de l'église de Saint-Astier », *BSHAP*, t. XXI, 1894, p. 289-295.
- ROUMÉJOUX (Anatole de), « L'autel de la crypte de Saint-Astier », *BSHAP*, t. XXII, 1895, p. 283-288.
- RUPIN (Ernest), *Roc-Amadour, étude historique et archéologique*, Paris, éd. G. Baranger fils, 1904.
- TREFFORT (Cécile), « Le comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, et l'Église aux alentours de l'an mil (970-1030) », *Regards croisés sur l'an mil, Cahiers de civilisation médiévale*, 43^e année, n° 172, oct.-nov. 2000, p. 395-445.
- TRUMBORE JONES (Anna), *Noble Lord, Good Shepherd : Episcopal Power and Piety in Aquitaine, 877-1050*, Leiden/Boston, Brill, 2009.

Annexe. Tableau des premiers actes conservés sur Saint-Astier (1012-1178)
(page suivante)

Datation	Auteur	Type d'acte	Analyse	Original / copie	Édition	Désignation de la communauté et de ses membres	Désignation du bâtiment et de son environnement
25 décembre 1012-5 janvier 1013	Raoul de Scoraille, évêque de Périgueux	Confirmation par Robert le Pieux de la chartre de fondation du chapitre par Raoul, évêque de Périgueux	Raoul de Scoraille fonde le chapitre de Saint-Astier	Original perdu / copie par G.-V. Leydet à partir d'une copie conservée dans le chartier : BNF, Coll. Périg., t. 12, fol. 206v-208	GRILLON-ETECHECHOURY, 2007, n° 1	<i>canonica sanctorum apostolorum Petri et Pauli ac sancti Astherii</i> <i>a canonicis iuxta consuetam canonicorum et praedictum nomine Aactium</i>	<i>basilica</i>
1059-1081	Guillaume de Montbrond, évêque de Périgueux	Donation	Guillaume de Montbrond donne une église au chapitre de Saint-Astier	Original perdu / copie par Leydet : BNF, Coll. Périg., t. 12, fol. 197v-208v	GRILLON-ETECHECHOURY, 2007, n° 3	<i>Bernardi, praecentoris Sancti Astherii [...]</i> <i>sacerdotis et sacriste Sancti Astherii</i>	
12 novembre 1094	Amé d'Oloron, archevêque de Bordeaux, légat apostolique	Arbitrage	Amé arbitre le différend entre les chapitres de Saint-Astier et de Saint-Front à propos du tombeau de Guy de Mussidan	Original perdu / copie par Leydet : BNF, Coll. Périg., t. 12, fol. 189-190	GRILLON-ETECHECHOURY, 2007, n° 4	<i>duo canonicis Sancti Astherii</i>	<i>in nostro cimiterio / ecclesia Sancti Astherii</i>
17 juillet 1099	Raynaud de Thiviers, évêque de Périgueux	Donation	Raynaud donne l'église de Neuvic au chapitre de Saint-Astier	Original perdu / copie à partir d'un <i>vidimus</i> par Leydet : BNF, Coll. Périg., t. 12, fol. 197v-208v	GRILLON-ETECHECHOURY, 2007, n° 3	<i>Sancto Astherio ejusque servitoribus / Helie de Theiurath et Bernardi de Novovico sacerdotum ipsius aeclesiae / Petrus Bernardi sacrista Sancti Astherii</i>	<i>sacerdotum ipsius aeclesiae / in capitulo Sancti Astherii</i>
17 juillet 1099	Raynaud de Thiviers, évêque de Périgueux	Donation	Raynaud donne l'église de Neuvic au chapitre de Saint-Astier	Original perdu / copie par Leydet : BNF, Coll. Périg., t. 12, fol. 194v	GRILLON-ETECHECHOURY, 2007, n° 5	<i>Sancto Petro et sancto Astherio eorumque congregationi / presbyteris Helia videlicet de Teurac et Bernardus ipsius Heliae consorte</i>	<i>in capitulo Sancti Astherii</i>
17 juillet 1099	Raynaud de Thiviers, évêque de Périgueux	Donation	Raynaud donne l'église Saint-Pierre de Neuvic au chapitre de Saint-Astier	Original perdu / copie par Leydet : BNF, Coll. Périg., t. 12, fol. 197v	GRILLON-ETECHECHOURY, 2007, n° 6	<i>Sancto Astherio ejusque servitoribus / Heliae de Teurac et Bernardi de Novo Vico sacerdotum ipsius aeclesiae / Petrus Bernardi sacrista Sancti Astherii</i>	<i>in capitulo Sancti Astherii</i>

5 février 1100	Raynaud de Thiviers, évêque de Périgueux	Donation	Raynaud donne l'église Saint-Étienne de Bouzac (Beaussac) au chapitre de Saint-Astier	Original perdu / copie à partir de l'original par Leydet : BNF, Coll. Périg., t. 12, fol. 193-194	GRILLON-ETCHECHOURY, 2007, n° 7	<i>beato Petro et egregio confessore Asterto et congregationi eorum / Astertensis canonici</i>	
26 octobre 1101	Pierre, évêque de Limoges, administrateur du diocèse de Périgueux en l'absence de Raynaud de Thiviers	Arbitrage	Pierre arbitre un conflit entre le chapitre de Saint-Astier et le monastère de Saint-Étienne de Baignes sur la donation de deux églises faite par Raynaud de Thiviers	Original perdu / copie à partir de l'original par Leydet : BNF, Coll. Périg., t. 12, fol. 203v-204v	GRILLON-ETCHECHOURY, 2007, n° 8	<i>familiares nostros canonicos videlicet Sancti Asterti</i>	
21 novembre 1109 ou 1115 ou 1120 ou 1126		Donation	Guillaume d'Auberoche, évêque de Périgueux, puis d'autres cèdent l'archiprêtré de Neuvic au chapitre de Saint-Astier	Original perdu / copie par Leydet : BNF, Coll. Périg., t. 12, fol. 191v-192	GRILLON-ETCHECHOURY, 2007, n° 11	<i>Aimirici de Caminels, sacrista beati Astherii et canonicus ejusdem Petragoricensis sedis</i>	<i>in capitulo Beati Astherii</i>
30 septembre 1113 ou 1114 ou 1115	Guillaume d'Auberoche, évêque de Périgueux	Donation	Guillaume d'Auberoche donne plusieurs églises au chapitre de Saint-Astier	Original perdu / copie à partir de l'original par Leydet : BNF, Coll. Périg., t. 12, fol. 194v	GRILLON-ETCHECHOURY, 2007, n° 12	<i>Sancto Petro et Sancto Astherio eorumque congregationi</i>	
20 avril 1116	Guillaume d'Auberoche, évêque de Périgueux	Confirmation de donation	Guillaume d'Auberoche confirme la donation au chapitre de Saint-Astier de l'église de Neuvic par Guillaume de Montbrond et Raynaud de Thiviers	Original perdu / copie à partir de l'original par Leydet : BNF, Coll. Périg., t. 12, fol. 197-197v et 208-208v	GRILLON-ETCHECHOURY, 2007, n° 13	<i>clericorum Sancti Astherii / sancto Astherio suisque servitoribus / canonicis Sancti Astherii Hellas Goeth praecentor, Petrus de Caminello et Americus frater ejus sacrista et Bernardus de Duzillaco</i>	<i>in coro Sancti Astherii</i>

1144 ou 1145	Raymond de Mareuil, évêque de Périgueux	Confirmation de donations	Raymond de Mareuil confirme à l'abbé de Saint-Astier les possessions du chapitre	Original perdu / copie à partir de l'original par Leydet : BNF, Coll. Périg., t. 12, fol. 190-191	GRILLON-ETCHECHOURY, 2007, n° 14	<i>Gaufrido, Sancti Asterii abbatii totique capitulo / fratrum Deo in monasterio Sancti Astherii servientium / ecclesiam Sancti Astherii</i>	<i>fratrum Deo in monasterio Sancti Astherii servientium / ecclesiam Sancti Astherii</i>
1158	Raymond de Mareuil, évêque de Périgueux	Confirmation de privilège	Raymond de Mareuil confirme au chapitre de Saint-Astier un privilège octroyé à lui par l'évêque Raoul	Original perdu / copie à partir d'une copie de 1320 environ par Leydet : BNF, Coll. Périg., t. 12, fol. 193	GRILLON-ETCHECHOURY, 2007, n° 15	<i>Gaufrido, Sancti Asterii abbatii [...].] totique conventui fratrum ibidem Deo servientium</i>	
1159 (avant le 1 ^{er} septembre)	Raymond de Mareuil, évêque de Périgueux	Confirmation de l'acte de fondation du chapitre de Saint-Astier	Raymond de Mareuil confirme la fondation du chapitre par Raoul, évêque de Périgueux	Original perdu / copie dans le <i>vidimus</i> de Pierre de Saint-Astier coté Arch., départ. de la Dordogne, 11 G 1	LESTRADE DE CONTI, 1874, p. 208-209 ; GRILLON-ETCHECHOURY, 2007, n° 16	<i>venerabili Gaufrido Sancti Asterii abbati [...].] usque successoribus totique conventui, fratrum ibidem Deo servientium / canonicis / clericis beati Asterii / abbatibus sive cantoribus</i>	<i>omnibusque in eadem ecclesia in futurum canonice substituendis / ecclesia beati Asterii,</i>
1166	Jean, évêque de Périgueux	Confirmation d'union de bénéfices	Jean confirme l'union de plusieurs bénéfices faite par son prédécesseur Raymond au chapitre de Saint-Astier	Original perdu / copie à partir de l'original par Leydet : BNF, Coll. Périg., t. 12, fol. 214v	GRILLON-ETCHECHOURY, 2007, n° 2*		
2 juillet 1178	Alexandre III, pape	Confirmation de biens	Alexandre confirme tous ses biens au chapitre de Saint-Astier, les détaille et prend l'église sous sa protection	Original perdu / copie partielle d'une copie du XIV ^e siècle par Leydet : BNF, Coll. Périg., t. 12, fol. 193	GRILLON-ETCHECHOURY, 2007, n° 17	<i>Heliae abbatii ecclesie Sancti Asterii et eiusdem ecclesie canonicis / in eadem ecclesiam vel clericos eius / fratrum pars sanioris consilii venerabilibus viris abbatii et capitulo</i>	<i>Heliae abbatii ecclesie Sancti Asterii et eiusdem ecclesie canonicis / in eadem ecclesiam vel clericos eius</i>
25 février 1249 (ou 1250)	Pierre de Saint-Astier, évêque de Périgueux	Confirmation de la fondation du chapitre de Saint-Astier	Pierre de Saint-Astier confirme la confirmation par Raymond de Mareuil de la fondation du chapitre par Raoul, évêque de Périgueux	Original retrouvé dans un mur au XIX ^e , Arch., départ. de la Dordogne, 11 G 1	LESTRADE DE CONTI, 1874, p. 208-209 ; GRILLON-ETCHECHOURY, 2007, n° 24		<i>dicte ecclesie Sancti Asterii</i>



*L'église de Saint-Astier, dessin d'Anatole de Rouméjoux, 12 avril 1879
(Archives départementales de la Dordogne, fonds Anatole de Rouméjoux,
41 Fi, carnet n° 5).*



L'église de Saint-Astier, dessin d'Anatole de Rouméjoux, 5 mai 1886 (Archives départementales de la Dordogne, fonds Anatole de Rouméjoux, 41 Fi, carnet n° 7).



L'église de Saint-Astier, dessin d'Anatole de Rouméjoux, 25 septembre 1899 (Archives départementales de la Dordogne, fonds Anatole de Rouméjoux, 41 Fi, carnet n° 13).

Pouvoirs et lignages à Saint-Astier au Moyen Âge

par Christian RÉMY*

La fondation de la collégiale en 1012-1013 a été, pour Saint-Astier, un moment décisif puisqu'elle marque la naissance de la communauté religieuse dont le dynamisme a entraîné la formation du pôle urbain¹. Depuis cette époque, les paysages astériens – politique, social, monumental – ont considérablement évolué et, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la petite ville des bords de l'Isle est aujourd'hui assez différente de ce qu'elle a pu être au cours du Moyen Âge.

De fait, on peut s'interroger sur l'organisation de la ville médiévale et de son territoire périurbain, sur la composition de sa société, sur les hiérarchies politiques locales. L'histoire du lieu peut sembler bien balisée : marquée par la figure remarquable du saint qui lui a donné son nom, elle reste, en réalité, assez mal documentée, même si certains aspects sont mieux connus que d'autres.

En effet, l'une des principales difficultés pour aborder l'histoire de Saint-Astier, celle de ses chanoines comme celle de ses habitants, réside dans la disparition des archives du chapitre² : elles sont réputées détruites durant la guerre de Cent Ans, mais de nouvelles destructions sont

* remychristian@neuf.fr

1. Sur cet épisode fondateur, voir l'article d'A. Massoni dans ce volume.

2. Voir l'article de M. Etchehoury dans ce volume.

déplorées à l'occasion de la dévastation de 1652³. Pourtant, un fragment de cartulaire a été consulté par Leydet en 1774 et Lespine évoque encore la consultation des papiers du chapitre en 1790⁴. De fait, le volume 34 de la Collection Périgord (BNF) analyse de nombreux actes médiévaux, encore conservés dans le chartrier du chapitre à la fin du XVIII^e siècle⁵. On mentionne un autodafé d'archives à Saint-Astier en novembre 1793⁶ : sans doute ces épaves documentaires ont-elles alors été définitivement détruites.

Néanmoins, grâce à ce travail de collationnement de Leydet et de Lespine, grâce aussi à d'autres sources, nous pouvons esquisser une lecture de l'organisation ancienne de Saint-Astier et une reconstitution de son histoire⁷.

I. Les pouvoirs à Saint-Astier

Quelle autorité politique détenait les pouvoirs à Saint-Astier au Moyen Âge ? La question, simple en apparence, s'avère en réalité compliquée par le nombre d'acteurs présents. Globalement, on peut partir de l'idée que l'abbé est le maître, mais son autorité seigneuriale est régulièrement contrariée par d'autres interlocuteurs (fig. 1).

Le maître des lieux est indéniablement l'abbé. La nature de la documentation ne permet pas d'apprécier l'ampleur de sa seigneurie. En particulier, on ne dispose que de très peu d'actes d'hommages, ce qui empêche d'apprécier sa stature féodale. On distingue encore moins les éventuelles répartitions de prérogatives entre l'abbé et les chanoines : en effet, les chapitres, comme les monastères, faisaient fréquemment partage de leurs revenus⁸. Au cours du XII^e siècle, l'évêque confirme au chapitre la possession de nouvelles églises et chapelles mais il s'agit du droit de patronage, pas de droits seigneuriaux. L'abbé détient pourtant de nombreux droits et la documentation des XIII^e-XIV^e siècles laisse entrevoir une vaste zone d'influence, peut-être le

3. D'après un mémoire de 1765 (Bibliothèque nationale de France [BNF], coll. Périgord, t. 46, fol. 26-31).

4. BNF, coll. Périgord, t. 34, fol. 348 r^o.

5. Dossier dans BNF, coll. Périgord, t. 34, fol. 180-354 (renvoyant régulièrement aux Archives du chapitre de Saint-Astier). Une partie des volumes de la Collection Périgord sont aujourd'hui transcrits et mis en ligne sur l'excellent site internet www.guyenne.fr.

6. REVIRIEGO, 1993, p. 3-8.

7. Pour des facilités d'accès aux documents, je privilégie les renvois aux sources éditées : principalement l'ouvrage de L. Grillon et M. Etchechoury sur le *Chartrier de l'abbaye Saint-Pierre de Saint-Astier* paru en 2007 et la thèse de Muriel Laharie sur les comtes du Périgord, soutenue en 1975, tous deux consultables aux Archives départementales de la Dordogne (ADD) et renvoyant aux diverses analyses ou copies contenues dans les volumes de la Collection Périgord de la BNF.

8. C'est le cas, en particulier, dans tous les chapitres cathédraux, entre le temporel de l'évêque et la mense du chapitre, souvent fractionnée en baillies ou autres prébendes canoniales.

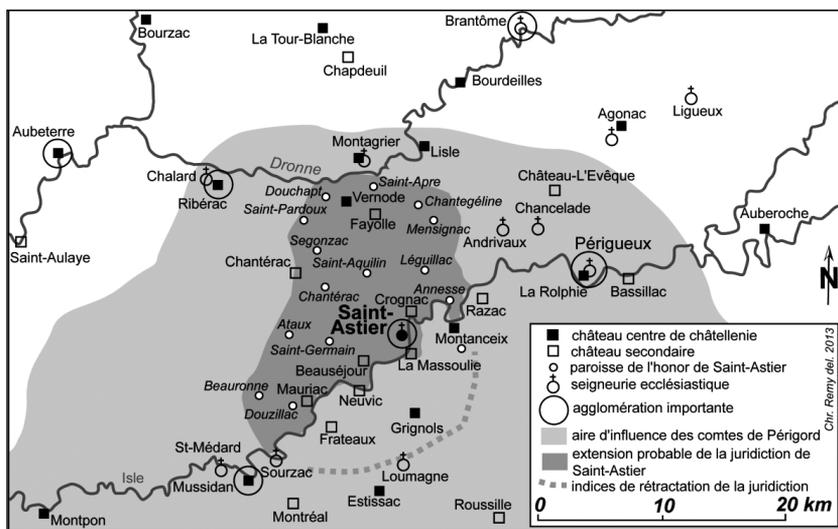


Fig. 1. La châtelainie de Saint-Astier dans le Périgord comtal (Chr. Remy del. 2013).

reliquat d'une dotation primitive plus large que la châtelainie de la fin du Moyen Âge. Ainsi, vers le milieu du XIII^e siècle, l'abbé exprime des revendications sur le tiers du Château Vieux de Grignols, reprochant à certains chevaliers d'avoir transféré leurs demeures dans le château neuf, au détriment de ses propres droits féodaux⁹. Il transige avec les sires de Grignols au sujet d'autres terres¹⁰. Il existait même une bailie canoniale dite « de Grignols » en 1330¹¹. En tout cas, l'abbé et le chapitre sont souvent en conflit avec leurs voisins, ce qui était le lot de tous les établissements ecclésiastiques¹².

La seigneurie de Lisle pourrait avoir été démembrée de la juridiction territoriale de l'abbé, tout comme celles de Montanceix (Montrem) et de Montréal (Issac). Pour Bernard Fournioux, c'est le cas aussi pour celle de Vernode¹³. En janvier 1254, une enquête du sénéchal royal reconnaît que l'église de Saint-Astier a, de toute ancienneté, toute la justice temporelle dans

9. Acte de septembre 1258 avec le chevalier Hélie de Valbéon (BNF, coll. Périgord, t. 78, fol. 68 r° ; 34, fol. 343 r°) ; acte postérieur, avec Hélie Talleyrand (BNF, coll. Périgord, t. 34, fol. 343 r°/v° ; partiellement publié dans GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 33) ; confirmation générale du seigneur de Grignols en 1271 (BNF, coll. Périgord, t. 34, fol. 340 v°-341 r°/v°).

10. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 27.

11. Le chapitre séculier de Saint-Astier afferme à Augier Vigier et Raymond Brunet, chanoines, la *bayliviam nostram de Granholio cum suis juribus*, à compter de la fête de saint Syle apôtre, avec pension annuelle de 20 setiers de froment à la mesure de Saint-Astier (BNF, lat. 9140, n° 46).

12. Entre autres, en 1249, avec Ebles de Saint-Astier, sire de Montanceix (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 5*) ; en 1503, avec la dame de Grignols (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 82). En 1318, le Parlement poursuit Pierre Grimoard, écuyer, son père, et leurs complices, pour le meurtre de Grimoard de Moussac, chanoine de Saint-Astier, et de quelques autres (BOUTARIC, 1863-1867, n° 5448).

13. FOURNIOUX, 1991, p. 119-128.

la ville¹⁴. Le 14 juin 1256, un important accord avec le comte Archambaud III confirme que l'abbé est seul seigneur des murs et portes de la ville (*portas et muros*)¹⁵. L'abbé et le chapitre nommaient un officier chargé d'exercer les droits en son nom¹⁶.

Le pouvoir de l'abbé semble avoir été soutenu par les évêques de Périgueux. Anne Massoni a montré comment le pouvoir épiscopal est lié à la fondation de l'établissement canonial¹⁷. La zone de Saint-Astier semble largement comprise dans l'*episcopium*, le temporel épiscopal, et le proche site de Crognac est réputé, dès le XII^e siècle, avoir été l'un des cinq *castra* de l'évêque Frotaire (976-991)¹⁸. La fondation du chapitre, en 1012-1013, est due à l'évêque, qui fournit une assiette de revenus. Il aurait cédé (lui ou son prédécesseur ?) à Adacius et Adalgerius la justice du « château et de la ville », mention suspecte et sans doute apocryphe. Par la suite, l'évêque fait diverses donations en faveur du chapitre¹⁹. On peut noter qu'il existait une chapelle Saint-Astier (évoquée vers 1180 et en 1338) à Agonac, autre *castrum* épiscopal²⁰, et que les chanoines de Saint-Astier le sont aussi à Périgueux²¹.

Mais les principaux rivaux de l'abbé et du chapitre restent les grands laïcs.

Les vicomtes de Fronsac semblent être les plus anciens. La fondation du chapitre fin 1012 ou début 1013 est garantie par la présence en force de plusieurs membres éminents de ce lignage d'origine carolingienne²² : le

14. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 28. Le sénéchal royal réclame au chapitre de Saint-Astier un prévenu qui avait été appréhendé à Grand-Brassac par les hommes de l'abbé, pour avoir commis des délits dans cette ville, mais l'officier royal fait remarquer que ce bourg ne se trouve pas dans les limites de la ville de Saint-Astier (dans laquelle l'abbé a toutes justices) : le prisonnier doit donc être remis à la juridiction royale. Cela prouve que l'autorité de l'abbé n'est pas aussi absolue en-dehors des limites de la ville.

15. LAHARIE, 1975, III, n° 201. Le *Chartier de Saint-Astier* (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 30) date l'acte du 19 juillet 1256.

16. Le baile et viguier du chapitre est signalé dans un procès au Parlement (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 53).

17. Cf. « La fondation du chapitre... », dans ce volume.

18. LAHARIE, 1982 ; LABORIE, 2006, p. 167-193 ; RIBOULET, 1877, p. 158.

19. En 1099, donation par l'évêque de l'église Saint-Pierre de Neuvic (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 5), confirmée en 1116 (BNF, coll. Périgord, t. 34, fol. 202 r°) ; en 1100, de celle de Beaussac (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 7) ; une sorte de pancarte évoque les donations successives des évêques (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 2).

20. GRILLON et REVIRIEGO, 2000, n° 435. Cette chapelle semble située dans l'église paroissiale Saint-Martin en 1338 (VIDAL, 1906-1911, n° 5443).

21. Comme le souligne A. Massoni dans ce volume.

22. Le *castrum* de Fronsac est d'origine carolingienne : il aurait été implanté par Charlemagne en 769. La *Chronique de Guîtres* prétend que les vicomtes sont installés par le comte de Bordeaux Guillaume le Bon avec Adacius [Aiz], père des vicomtes Grimoard et Raymond. Le *castrum* entre dans la mouvance des comtes d'Angoulême vers 1028-1032 par le mariage du comte Audoin II avec la comtesse Alausie (d'après l'*Historia pontificum*, BOUSSARD, 1957). Audoin II aurait donné la moitié du site à son fils Guillaume Chausard. Le manque de sources ne permet pas de connaître l'histoire du site jusqu'en 1206, lorsque la garde du *castrum* est confiée par le roi-duc Jean sans Terre à Baudoin de Cassel (BOUTOULLE, 2007, p. 337). La généalogie des vicomtes de Fronsac aux XI^e-XIII^e siècles montre une prédilection pour le *nomen* Raymond (BOUTOULLE, 2007, p. 369). Sur la chronique de Guîtres, cf. PIRAUD, 2013. Elle a été utilisée, de manière pas toujours rigoureuse, par FAYOLLE, 1881. Je remercie Fr. Boutoulle d'avoir attiré mon attention sur l'intérêt de ce texte.

vicomte Grimoard [Fronsac] et son frère Raymond [Mussidan], avec leurs oncles Grimoard, évêque d'Angoulême, et Islon, évêque de Saintes, et aussi Aymeric [Mussidan], Arnaud, Géraud, qui ont obtenu les droits de l'évêque Radulphe²³, supervisent la cérémonie et leur jeune demi-frère Aiz est d'ailleurs placé à la tête du tout nouveau chapitre. Ils sont parents d'*Adacius*, frère d'*Adalgerius*, tous encore évoqués dans un procès de 1094 au sujet du droit de sépulture du seigneur de Mussidan, révélant combien le prestige de ces personnalités était encore vif²⁴. Mais leur influence semble rapidement étouffée, selon des modalités qui nous échappent totalement. Tout au plus, peut-on observer que le *nomen* Augier (*Adalgerius*) est employé par les sires de Mussidan et que des familles d'Aiz (*Adacius*) et de Grimoard perdurent dans la vallée de l'Isle, entre autres à Vernode, Montanceix et à Grignols.

Rapidement, les principaux acteurs laïcs de la vallée sont les comtes de Périgord. On peut noter leur totale absence lors de la cérémonie de 1013 mais, par la suite, ils s'imposent comme les opposants majeurs ou, du moins, rivaux de l'abbé. Leurs droits proviennent peut-être de la succession des vicomtes de Fronsac, entrés dans la mouvance des comtes d'Angoulême dans le premier tiers du XI^e siècle sous Audoin II, et auxquels ils auraient (rapidement) succédé comme bras armé de la communauté canoniale ? À moins qu'il ne s'agisse d'une inféodation par l'abbé ? Ou même de l'évêque ? On peut observer que Mussidan, ancienne base d'un cadet des vicomtes de Fronsac, est entrée assez tôt dans la mouvance comtale.

À Saint-Astier, la documentation du XIII^e siècle révèle une nette implantation comtale : en 1219, le comte Archambaud II vend (à faculté de rachat ou à réméré) à l'abbé tout son droit sur la *villa*²⁵. En 1241, un conflit entre le comte et le chapitre porte sur la *pleidura* (parcelle) située devant la porte de l'église où avait été jadis l'*aula comitis* (salle du comte), du moins, dit l'acte, « c'est ce que l'on croit²⁶ », et sur d'autres droits tels le péage, les moulins, la forêt de Lavaure²⁷ : cela suggère qu'il y avait eu un édifice de prestige à côté de l'église, peut-être une résidence des anciens Fronsac, en tout cas un édifice marquant la présence laïque, mais ruiné depuis longtemps (pour que l'acte ne puisse le définir avec précision)²⁸. En 1256, le comte Archambaud III cède ses droits sur Saint-Astier et confirme la cession de ceux

23. Pour J. Depoin, la cession aux frères Grimoard et Raymond date de l'épiscopat de Martin, fils de Boson, comte de la Marche, frère d'Audebert I et de Boson II, prédécesseur de Radulphe.

24. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 4.

25. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 19. Autre donation de la même année pour une maison et parcelle, LAHARIE, 1975, n° 134.

26. *quadam pleidura que est ante portam ipsius ecclesie, in qua fuit quondam aula comitis, sicut credebamus.*

27. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 22.

28. En 1238, le comte avait aussi fait don au chapitre d'une terre située entre le pont de Saint-Astier et les ormes (*inter pontem Sancti Asterii et ulmos*), mouvant du fief de Mauriac qui dépend du comte (*que ad feodum de Mauriac qui a nobis movet pertinebat*), et sur laquelle terre il abandonne toute sa seigneurie en faveur du chapitre (BNF, coll. Périgord, t. 78, fol. 27 r°).

sur Saint-Aquilin ; il évoque des *rusticis* (paysans) mouvant du chapitre dans les paroisses de Mensignac et de Perdus, ce qui suggère que d'autres relevaient de lui²⁹. En 1276, il vend à nouveau à l'abbé les droits qu'il tenait en fief de lui, et en particulier les 2/5^e du péage, ses droits sur la *villa* et ses alentours (*circa*), sur des maisons, pleydures et jardins, ainsi que sur le produit des ventes au marché, évoquant ses sergents chargés de faire valoir ces droits localement³⁰. En 1305, lors d'un procès, un témoin évoque une chevauchée du comte Hélie à Saint-Astier, sans doute pour faire valoir ses droits ou prétentions, dans le cadre de relations tendues avec l'abbé³¹.

Le comte renforce son emprise à l'issue de la guerre de Gascogne (1294-1303), en se faisant donner par le roi de France les droits ducaux (1301) : restitués au roi-duc en 1303, ils sont à nouveau récupérés par le comte en 1356³². On peut noter qu'Archambaud, fils du comte Archambaud III, accède à l'abbatiate de Saint-Astier (1305-1331), autre signe de la forte tutelle comtale sur le lieu³³.

On dispose d'un certain nombre d'hommages prêtés au comte par des nobles des environs : par Olivier Bégon pour des manses à Mensignac, Chantérac, Saint-Germain, Beauronne et en la châteltenie et honneur de Saint-Astier (1292)³⁴ ; par Olivier Bégon, Hélie Vigouroux, Raymond et Olivier de Saint-Astier pour des biens en la châteltenie de Saint-Astier et de Montagrier (1295)³⁵ ; par les Saint-Astier en 1316³⁶ ; par les Chassagnol de Vernode pour ce qu'ils tiennent dans l'honneur de Vernode et de Saint-Astier (1323)³⁷ ; par Jean de Fayolle pour des biens dans l'honneur et juridiction de Saint-Astier (1396)³⁸ ; par Arnaud de Fayolle pour ses biens dans l'honneur de Saint-Astier (1467)³⁹. Ces hommages permettent d'établir que le comte a réussi à s'interposer entre certains vassaux et l'abbé, au sein de la châteltenie de Saint-Astier.

Il semble que l'abbé et le comte aient uni leurs prérogatives ou du moins les aient mutualisées dans le cadre d'un pariage. Le comte accède donc

29. LAHARIE, 1975, III, n° 201. En 1269, il est toutefois encore reconnu seigneur du péage de Saint-Aquilin (LAHARIE, 1975, III, n° 220).

30. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 37. Les comtes avaient un baile à Saint-Astier pour les représenter (AVEZOU, 1925, p. 203).

31. Étienne de Saint-Laurent, habitant de Périgueux, se souvient d'avoir vu le comte Hélie mener des hommes du Puy-Saint-Front en armes *apud Sanctum Asterium*, du temps du maire Guillaume Brun (Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques (ADPA), E 824). Il s'agit sans doute du comte Hélie VI (1239-1251), à moins qu'il ne s'agisse d'Hélie VII après 1295 ?

32. FAWTIER, 1958-1984, n°s 186 et 1142 ; AVEZOU, 1925, p. 97-100 ; DESSALLES, 1883-1885, II, p. 252-253.

33. En 1305, la bulle du pape Clément V qualifie Archambaud, fils de feu le comte de Périgord [Archambaud III] et abbé séculier de Saint-Astier, « son cher fils et chapelain », l'autorise à cumuler plusieurs bénéfices et l'absout de l'excommunication qu'il encourait (LAHARIE, 1975, IV, n° 461).

34. LAHARIE, 1975, III, n° 344.

35. LAHARIE, 1975, III, n° 367.

36. SAINT-ALLAIS, XVII, p. 39.

37. Archives nationales, M 537, Salignac, n° 96 (*vidimus* de 1460).

38. SAINT-ALLAIS, X, p. 281.

39. AD Charente, G 109 / 37. Autre hommage en 1541, avec Vernode (SAINT-ALLAIS, X, p. 312).

du statut de vassal direct de l'abbé à celui d'égal. On a cru que cet accord avait fonctionné jusqu'en 1313, lorsque le chapitre s'offre en pariage au roi de France. Mais, en 1317, le sire de Grignols, Hélie Talleyrand, prête hommage au comte Archambaud et au chapitre, associés, pour les fiefs qu'il tient d'eux⁴⁰. Un nouvel accord de pariage est conclu en 1467, unissant tous les droits de l'abbé et du comte sur l'honneur et la châtelainie, avec construction d'une maison fortifiée pour les prisons et le guet⁴¹. En 1486, le receveur du pariage rend son compte annuel au comte Alain d'Albret et on apprend que la réparation des piliers de haute justice a été financée pour moitié par les recettes comtales et pour l'autre moitié par le chapitre⁴². La documentation livre d'ailleurs le nom de plusieurs personnages nommés *Comtal / Comptal / Comitalis* à Saint-Astier, suggérant l'existence d'habitants relevant directement du comte⁴³.

Au XIII^e siècle, on note aussi l'existence de prérogatives exercées par les gens du roi-duc (le roi d'Angleterre, ici comme duc d'Aquitaine). Dès juin 1242, l'abbé et le chapitre obtiennent du roi-duc des lettres de protection pour eux et leur église⁴⁴. Ce *dominium* ducal se traduit par l'existence d'une bailie, c'est-à-dire une délégation de pouvoir dont l'exercice et les revenus sont mis aux enchères : la mise à ferme de cette bailie de Saint-Astier rapporte à l'administration ducal 118 livres en 1296 (ce qui est substantiel), 181 livres en 1297, encore 70 livres tournois en 1306, mais seulement 45 livres en 1325⁴⁵. En outre, le roi-duc dispose de quelques relais locaux : par exemple Hélie Gautier, attesté comme chanoine en 1253 et recommandé par le roi-duc en 1285⁴⁶ ; en 1294 toutefois, avec le déclenchement de la guerre de Gascogne, le chanoine avance 120 livres au roi de France⁴⁷. Le roi-duc pensionne aussi son « cher et fidèle » maître Hélie Jaubert, chanoine de Saint-Astier en 1279⁴⁸.

40. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 44.

41. Acte du 9 janvier 1467 (nouveau style) (BNF, coll. Périgord, t. 12, fol. 216 r°). Il est convenu que l'abbé et le chapitre présenteront au comte le viguier, le juge, le procureur et tout autre officier de la justice commune et le comte les instituera sans difficulté, puis tous lui prêteront serment ainsi qu'à l'abbé.

42. ADPA, E 848.

43. Par exemple, en 1241, Guillaume Meschin et ses frères, Audoin et Pierre Comtal, sont les péagers (*dicti pedagii levatores*) du comte à Saint-Astier (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 22). En 1317, le Parlement poursuit Gui de Creyssac, G. Comptal junior et autres complices, accusés d'avoir agressé Vidal Bertrand, notaire à Saint-Astier, brisé les portes, enfoncé les coffres, volé des lettres et objets (BOUTARIC, 1863-1867, n° 4809). En 1339, Géraud *Comitalis, fabro de Sancto Asterio*, est témoin d'un acte à Saint-Astier (BNF, *lat.* 9140, n° 93).

44. FRANCISQUE-MICHEL *et al.*, 1885-1962, I, n° 271.

45. FAWTIER, t. IV-1, 1961, p. 242-243 et 469 ; FAWTIER, t. III-2, 1954, p. 237-238 ; CUTTINO et TRABUT-CUSSAC, 1975, n° 11, p. 83-91.

46. BNF, coll. Périgord, t. 34, fol. 305 r°. Il est aussi chanoine de Périgueux en 1271-1290, dont il est aussi l'official (1267-1280), et chargé d'enquête à Aurillac en 1277 (GRAND, 1945, p. LXXVI-LXXXII). Le roi-duc mande à Jean de Grailly, sénéchal de Gascogne, de prendre à son service Hélie *Gualterii*, chanoine de Périgueux, le 14 juin 1285 (FRANCISQUE-MICHEL *et al.*, II, n° 902).

47. FAWTIER, t. III-2, 1954, p. 305-306. Il figure d'ailleurs dans la troupe du sénéchal royal à Agen (BEUGNOT, 1839-1848, II, p. 14).

48. FRANCISQUE-MICHEL *et al.*, II, n° 337. Il est encore chanoine en 1284 (BNF, coll. Périgord, t. 78, fol. 99 r°).

En 1281, un arrêt du parlement de Paris reconnaît que Saint-Astier est compris dans la sénéchaussée ducale et interdit aux officiers royaux d'y agir⁴⁹. En novembre-décembre 1293, la tournée du sénéchal royal Jean d'Arrabloy prononçant la citation du roi-duc à comparaître devant le Parlement, marquant le début de la guerre entre les rois de France et d'Angleterre, passe par Agen, Libourne, Saint-Emilion, Cahors et Saint-Astier⁵⁰. Avec le défaut du roi d'Angleterre, la baillie ducale est saisie. En 1313, avec le retour de la paix, le roi-duc dispose à nouveau d'un baile ducal à Saint-Astier (Guillaume Bertrand)⁵¹. En 1471 encore, le comte de Périgord est en procès contre le duc de Guyenne, frère cadet du roi Louis XI, au sujet des droits sur Saint-Astier, que ce dernier cherchait à faire valoir, sans doute comme successeur de l'ancienne principauté aquitaine⁵².

Quant au roi de France, il n'a aucune seigneurie directe (*dominium*) sur Saint-Astier. C'est d'ailleurs un problème récurrent pour l'administration capétienne durant tout le XIII^e siècle : l'absence de domaine direct dans la sénéchaussée, née en 1242 de l'instauration d'un premier sénéchal royal dans les trois diocèses de Limoges, Périgueux et Cahors, prive les officiers royaux de bases⁵³. On peut toutefois relever la présence, à Saint-Astier, de Nantier, qualifié de sergent d'Alphonse de Poitiers, dès 1241⁵⁴. La saisie des droits ducaux en 1293 donne à l'administration royale la jouissance des revenus de la baillie de Saint-Astier. Le roi les échange au comte de Périgord en 1301 mais doit les restituer au roi-duc en 1303⁵⁵. En 1311, il est encore question d'un baile royal de Saint-Astier, distinct de celui du roi-duc, et en 1312, le sénéchal royal fait saisir le péage comtal, pour une cession jugée abusive. Malgré la restitution des droits ducaux et la reconnaissance de ceux du comte, les officiers royaux maintiennent la pression : en 1313, le chapitre consent à conclure avec le roi un pariage incluant la justice haute et basse dans le château ou ville de Saint-Astier et sa châtellenie (*in honorio et castro seu villa*), ainsi que sur les bourgs de Saint-Germain, Saint-Aquilin, Segonzac, Douchapt, moyennant le versement d'une rente annuelle de 30 livres et la promesse de l'incessibilité⁵⁶. On envisage la nomination d'officiers communs et la création d'un sceau commun, mais le roi ne pourra avoir ni fort, ni prison,

49. BEUGNOT, 1839-1848, II, p. 34-37.

50. BEUGNOT, 1839-1848, II, p. 14, 19-21 ; BOUTARIC, 1863-1867, n^{os} 2858-2859.

51. FAWTIER, 1958-1984, n^o 2024. Ce Guillaume est certainement le père du notaire Vidal Bertrand, notaire à Saint-Astier qui fut agressé par les hommes du comte en 1317 (BOUTARIC, 1863-1867, n^o 4809).

52. Charles de Guyenne est alors très offensé pour tenter de structurer sa principauté : il exprime aussi des revendications suzeraines sur Mussidan (ADPA, E 798).

53. C'est d'ailleurs l'un des enjeux de la fondation de la bastide du Mont-de-Domme en 1281 (REMY, 2000, I, p. 79 et 110).

54. *Nanterius, serviens domini regis Francie et comitis Pictaviensis* (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n^o 22).

55. FAWTIER, 1958-1984, n^o 186 (cf. AVEZOU, 1925, p. 97-99).

56. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n^o 16^e. L'incessibilité garantissait au bénéficiaire de ne pouvoir être cédé par le roi à une autre autorité (au roi d'Angleterre par exemple).

ni fourches ou pilori (*fortalicium nec carcerem nec furcas aut pillorium*) *in castro, villa seu castellania* autres que ceux du chapitre. L'abbé partage dès lors avec le roi ses droits seigneuriaux sur ce qui est alors appelé, de façon un peu générique, le château et la châteltenie (*in castro et castellanie Sancti Asterii*), avec les portes, les défenses, clôtures et murailles (*una cum portallis, fortaliis, clausuris, fossatis, muris*)⁵⁷. Les droits royaux sont abandonnés au comte Roger Bernard en 1356, avec une grande partie du comté⁵⁸.

Il se constitue donc un ensemble de relations seigneuriales et féodales assez complexe autour de l'abbé, avec le comte de Périgord, mais aussi le roi d'Angleterre, en tant que duc d'Aquitaine, puis le roi de France.

II. Les lignages de Saint-Astier

Quelques familles s'avèrent très présentes dans les sources écrites. Elles font partie de l'aristocratie astérienne, sont issues de la chevalerie parfois aussi possessionnée dans les châteltenies périphériques, et semblent plus ou moins bien implantées localement. Elles n'exercent pas de réels droits seigneuriaux mais fournissent un vivier d'hommes d'armes pour l'abbé, le comte, le roi-duc ou le roi de France. Elles sont aussi très certainement le principal terreau du chapitre, même si l'étude de l'origine des chanoines n'est pas aisée à mener.

Pour autant, la documentation ne permet pas de démontrer l'existence d'une *militia castris* à Saint-Astier même, alors qu'elles sont attestées dans les *castra* de Montagrier, de Montanceix ou de Grignols, autour du chapitre de Saint-Yrieix ou encore du monastère de Solignac⁵⁹. Les lignages de chevaliers sont ici implantés en périphérie, dans des repaires aux champs. Le regroupement démographique opéré à Saint-Astier rassemble une population cléricale et non noble. Les chevaliers des environs ne parviennent qu'à grignoter quelques prérogatives de l'abbé ou du comte mais pas à rivaliser avec ces derniers (fig. 2).

Dans ce paysage nobiliaire, les Saint-Astier occupent évidemment la place de choix⁶⁰. Cette famille, attestée dès le XI^e siècle, adopte le nom du lieu (ou du saint ?), alors qu'elle ne semble pas y vivre principalement. Elle développe une mythologie lignagère intéressante, se prétendant directement

57. Confirmation du 29 novembre 1314 (BNF, coll. Périgord, t. 34, fol. 225 r°).

58. DESSALLES, 1883-1885, II, p. 252-253.

59. Sur Grignols, REMY (Chr.), « Le *castrum* de Grignols (Dordogne) et ses chevaliers », dans *Demeurer, défendre et paraître* (actes du colloque de Chauvigny, 2012), Chauvigny, 2014, p. 331-341 ; sur Saint-Yrieix (Haute-Vienne), REMY (Chr.), « Chanoines et chevaliers : la cohabitation au sein de l'enclos castral de Saint-Yrieix-la-Perche », dans *Les chapitres séculiers et leur culture* (actes du colloque de Saint-Yrieix-la-Perche, juin 2009), Limoges, 2014, p. 267-292.

60. Sur le lignage des Saint-Astier, on peut s'appuyer sur plusieurs travaux généalogiques fiables et documentés : N. V. de SAINT-ALLAIS, *Nobiliaire universel de France*, t. XVII, 1820 (dossier Saint-Astier, p. 1-163) ; SAINT-SAUD (comte de), « Lisle [généalogie] », *BSHAP*, t. LXI, 1934, p. 132-135.

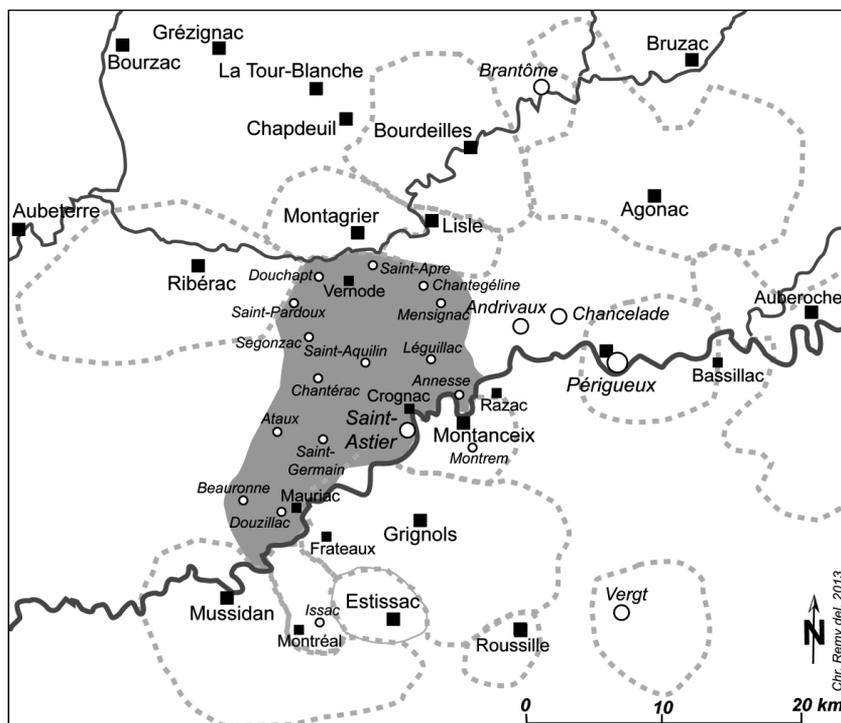


Fig. 2. Châteaux et châtellenies autour de Saint-Astier au XIV^e siècle
(Chr. Remy del. 2013, d'après FOURNIOUX, 1988).

issue du saint et de la forteresse du Puy-de-Pont (à Neuvic), « où il y a encore grande apparence de chasteau ancien, tant de murailles que de fossés [...] » et qui « a esté une ville et y a encore apparence de quatre portes », un site d'éperon barré protohistorique mais dont on ne connaît pas la durée d'utilisation⁶¹. À la fin du XI^e siècle, l'abbaye de La Sauve-Majeure assurait la célébration d'un anniversaire le lundi de la semaine de la Passion à la mémoire des parents et frères de saint Astier confesseur (*commemoratio parentum et fratrum*), dans le cadre d'une confraternité avec le chapitre astérien : cette association de la (prétendue) lignée du saint à cet *obit* est d'autant plus remarquable qu'elle est précoce⁶². En 1540, le terrier du Lieu-Dieu revendique toujours cette origine prestigieuse et considère que le lignage a produit les comtes de Périgord et les seigneurs de Saint-Astier, de Montanceix, Montréal, Lisle et Mauriac. La question mérite d'être examinée car Geoffroi de Saint-Astier est témoin du

61. Témoignage de 1540, figurant dans le terrier du Lieu-Dieu (SAINT-ALLAIS, XVII, p. 5). Sur l'oppidum, cf. GAILLARD (H.), *Carte archéologique de la Gaule. La Dordogne*, 1997, p. 171-172.

62. SAINT-ALLAIS, XVII, p. 5.

comte Boson en 1080 à Saintes ; vers 1090, Géraud assiste à la donation de l'église de Puy-Corbier près Mussidan à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, à laquelle il donne à son tour des biens sis dans la Double ; en 1166-1211, Arnaud est encore témoin du comte Hélié V. Les armes arborées par le sceau d'Hélié de Saint-Astier sont de trois lions⁶³ et donc proches de celles des comtes (même si, en 1302, il s'agit de trois aigles)⁶⁴. Pour Saint-Allais, les témoins de l'acte de 1013 - Aymeric, Arnaud, Géraud, Hélié, Geoffroi - seraient des Saint-Astier, ce qui est difficile à établir : mais dans ce cas, ils seraient plutôt liés aux Fronsac qu'aux comtes de Périgord. En 1183, Bertrand de Born évoque l'entrée en révolte des *Saint Estier*, aux côtés des sires de Puyguillem, de Clérans et de Grignols, contre le comte Richard Cœur de Lion⁶⁵. Depuis sa base de Crognac, en 1312-1317, Arnaud de Saint-Astier émet des prétentions sur l'exercice de la haute justice en érigeant des fourches que lui conteste l'abbé du chapitre⁶⁶.

En tout cas, c'est l'une des importantes familles gravitant autour de l'évêché de Périgueux. Crognac et Lisle relèvent de l'évêque⁶⁷ et certains de leurs cadets font de belles carrières dans l'Église : Pierre est évêque de Périgueux (1234-1268)⁶⁸, Fortanier abbé de Saint-Astier (1331-1343)⁶⁹, Arnaud, vingt-septième abbé de Tulle à partir de 1308, en devient le premier évêque en 1317 (jusqu'en 1333)⁷⁰, Archambaud est abbé d'Aurillac et évêque de Saint-Flour en 1320-1347⁷¹.

On peut constater que le lignage est implanté tout autour de Saint-Astier mais pas dans le lieu-même. Il a fortement essaimé dans les seigneuries périphériques, formant autant de branches caractérisées par des prénoms (le *nomen* / les *nomina*) particuliers : on trouve les Saint-Astier maîtres de Lisle dès le début du XI^e siècle (avec comme *nomina* favoris Hélié et Itier) ; ils sont attestés à Crognac au XII^e siècle au plus tard (avec plusieurs générations d'Arnaud) ; à Montanceix dès le XII^e siècle (avec Ebles et Raymond comme

63. ADD, 2 E 1834 / 53, n° 3 (cf. REVIRIEGO, 1994, n° 46, p. 51).

64. Les armes de l'évêque Pierre de Saint-Astier arborent également trois aigles, cf. LA BATUT (R. de), « Notions sur des prélats... », *BSHAP*, t. X, 1883, p. 73-74 (ce qu'on ne distingue pas sur le sceau publié par Ph. de Bosredon, n° 8 et par REVIRIEGO, 1994, n° 93). N. V. de Saint-Allais et B. Reviriego, à partir de plusieurs empreintes de sceaux, constatent que les différentes branches du lignage n'arborent pas de matrice commune : les seigneurs de Lisle portaient trois lions (1260, 1289 et 1290), une aigle (1302) ou trois aigles (1302 et 1345) ; ceux de Montanceix et d'Antonne portaient trois lions ou trois cloches (1268), ceux de Montréal *une fasce* (1308, 1328, 1407), ceux des Bories et Lieu-Dieu avaient les armes des Beynac « d'or à cinq burelles ou triangles de gueules *alias* burelé d'or et de gueules de 10 pièces » (1558).

65. Contrairement à ce que prétend Saint-Allais, Bertrand de Born n'en fait pas les « quatre grands barons du Périgord », cf. l'édition de GOURIAN, 1987, p. 134-135.

66. SAINT-ALLAIS, XVII, p. 144.

67. Les Saint-Astier prêtent hommage à l'évêque en 1368 pour Lisle (SAINT-ALLAIS, XVII, p. 46).

68. Son épitaphe (publiée par *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, Poitiers, t. II, 1978, n° 28) prétend qu'il a été autorisé par le pape Clément IV à devenir dominicain en 1266. On le considère en place jusqu'en 1267, pourtant, il rend une sentence arbitrale comme évêque le 9 août 1268 (LEMAITRE (J.-L.) *et alii*, *Un monastère limousin. Le prieuré de Saint-Angel*, Ussel-Paris, 1998, p. 307-310, d'après un *vidimus* de 1500 environ).

69. *Fasti ecclesiae gallicanae. Autun*, J. MADIGNIER éd., Turnhout, 2010, notice n° 293.

70. Arnaud avait refusé, en 1302, de devenir abbé de Vigeois (DIGARD *et al.*, 1885-1939, n° 4785).

71. Ses armes arboraient trois lions.

nomina récurrents) ; à Agonac aux XII^e-XIII^e siècles ; à Montagnier et Antonne au XIII^e siècle ; à Montréal à partir du début du XIV^e. On les trouve ensuite à Allemans (début XIV^e), aux Bories d'Antonne (XV^e) et au Lieu-Dieu (XV^e).

Deux autres familles apparaissent bien implantées localement : les Massole et les Salomon. Les Massole sont évoqués en 1094 dans l'accord relatif aux sépultures aristocratiques de Saint-Astier et ils font partie des familles inhumées de tout temps en ce lieu, ce qui en fait une très vieille famille astérienne⁷². On les retrouve ensuite régulièrement dans la vie locale : dès 1094, Ebrard *Massola* et ses fils Arnaud et Ebrard participent à l'accord sur les tombes des sires de Mussidan. On les retrouve en 1101 puis très régulièrement à partir de 1244 ; en 1253, le chevalier Étienne a des droits sur Léguillac⁷³ ; en 1256, le testament du chevalier Bertrand évoque sa maison *de Bocharia* à Saint-Astier jouxtant la *domus* d'Hélie *Jafeo*⁷⁴ ; en 1271-1284, un accord intra lignager permet de connaître une partie de leur patrimoine⁷⁵ ; en 1300, Bertrand *Massola* est dit « chevalier de Saint-Astier », suggérant qu'il y réside⁷⁶ ; en 1302, Fortanier Massola, sans doute un neveu de Bertrand, est chantre⁷⁷ ; en 1309, Géraud Massole, chevalier demeurant en la ville de Saint-Astier, édicte son testament, élisant sépulture au cimetière de ce lieu⁷⁸ ; dans l'enquête du juge Arnaud *de Codico*, sur les droits du roi-duc en Périgord, Géraud et Bertrand *Massola* sont présentés comme chevaliers de Saint-Astier⁷⁹. Vers 1312, un acte évoque la borie de La Massoulie (*boaria Massolencha*), dans la paroisse de Saint-Astier⁸⁰. Mais rapidement, le lignage périclite : les derniers représentants connus sont clercs ou sans enfants. Les biens de Fortanier Massole, chanoine de Périgueux attesté en 1320 et mort avant 1326, échoient à son neveu, Pons Milon, alors que la branche de Grignols transmet ses biens aux Marcillac⁸¹.

Les Salomon constituent une autre famille bien identifiée parmi la noblesse de Saint-Astier. Ils ne sont attestés que durant le XIII^e siècle⁸²

72. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 4.

73. BNF, coll. Périgord, t. 33, fol. 431 r°.

74. LAHARIE, 1975, III, n° 200.

75. Pierre Massole, chevalier, et son frère Géraud *Massola*, damoiseau, transigent sur la succession de leurs parents Bertrand Massole, jadis chevalier, et dame Hélis, sa femme, avec médiation de leur frère Fortanier [Massole], chantre de Saint-Astier (BNF, *lat.* 9138, n° 20) ; en 1273, il est établi que Pierre verserait une rente annuelle de 30 sols à Géraud (BNF, coll. Périgord, t. 78, fol. 90 r°). Un nouvel accord général intervient en 1284, devant la porte de l'église collégiale, après la mort de Fortanier (BNF, coll. Périgord, t. 78, fol. 99 r°).

76. ADD, 2 E 1809 / 63, n° 1.

77. BNF, coll. Périgord, t. 64, fol. 82.

78. BNF, coll. Périgord, t. 64, fol. 83. Il laisse un fils, Fortanier, et une fille, Pétronille, déjà mariée. Fortanier ne doit pas être confondu avec son homonyme, fils du chevalier Pierre, attesté comme clerc et chantre en 1302-1318.

79. CUTTINO et TRABUT-CUSSAC, 1975, II, n° 54, p. 324-331. Une branche des Massole est aussi implantée dans le *castrum* de Grignols.

80. ADD, 2 E 1809 / 63, n° 2.

81. BNF, coll. Périgord, t. 51, fol. 108 r° et 110 v°. Les Milon réactivent d'ailleurs le patronyme Massole en l'attribuant à l'une de leurs branches, dans la seconde moitié du XIV^e siècle.

82. Hormis Pierre *Salomonis*, dans un acte de l'évêque Raymond en 1145 (LAHARIE, II, n° 85) et le chevalier Arnaud Salomon à Montanceix, v. 1168-1189 (GRILLON et REVIRIEGO, 2000, n° 436) et en 1219-1222 (GRILLON et REVIRIEGO, 2000, n° 430).

mais à travers plusieurs actes : Pierre Salomon assiste à l'accord de 1219 ; en 1236-1244, Raymond Salomon, chevalier, est cousin germain de Guillaume Salomon, clerc, et Pierre Salomon, chevalier, est fils de Pierre Salomon, chevalier⁸³ ; en 1249, Guillaume se porte garant, avec d'autres habitants de Saint-Astier, pour le chapitre⁸⁴ ; vers 1280, Pierre Salomon, chevalier, rend une sentence arbitrale impliquant le chapitre⁸⁵ ; en 1289, Raymond *Salomonis*, damoiseau, s'identifie comme paroissien de Saint-Astier⁸⁶ ; en 1294, Pierre Salomon, clerc, est lieutenant de Jean de Barres dit Pied-de-Chat, sénéchal royal de Saintonge, de Périgord-Quercy et des terres du duché d'Aquitaine (sous saisie)⁸⁷. La famille semble alors disparaître de Saint-Astier, sans doute à l'occasion d'une migration⁸⁸. Le plus remarquable de ces Salomon est sans doute Hélié, clerc de la collégiale de Saint-Astier et vicaire perpétuel en 1273, qui dédie au pape Grégoire X son manuscrit de la Science de l'art musical⁸⁹.

D'autres familles sont attestées, mais plutôt autour de la ville.

Un repaire de Fayolle est signalé (à Saint-Astier ?) en 1223⁹⁰, mais le lignage des Fayolle⁹¹ ne prend de l'ampleur, autour de Saint-Astier, qu'à partir du XIV^e siècle, suite au mariage d'Hélié avec Marguerite de Saint-Astier (vers 1330), puis avec la reprise de la ville en 1349, dans laquelle Géraud de Fayolle s'est illustré⁹². Il parvient à se constituer progressivement une seigneurie territorialisée à partir du repaire de la paroisse de Tocane ; en 1351-1353, il obtient du roi le droit d'ériger des fourches à Mensignac⁹³.

Les Ferrières sont attestés localement à partir de 1262. En 1300, Pierre de Ferrières, damoiseau, se dit fils de feu Géraud de Ferrières, jadis « chevalier de Saint-Astier⁹⁴ ». Le repaire de Ferrières est évoqué en 1300, avec ses clôtures et fossés (*clausura et fossatis*)⁹⁵. En 1311, on trouve encore Pierre de Ferrières et Guillaume son frère, fils de Guillaume de Ferrières, avec Hélié de Ferrières, fils dudit Pierre, tous qualifiés de paroissiens de Saint-Astier⁹⁶. Mais

83. BNF, coll. Périgord, t. 33, fol. 431 v°.

84. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 5°.

85. BNF, coll. Périgord, t. 34, fol. 348 v°.

86. BNF, coll. Périgord, t. 33, fol. 426 v°.

87. BNF, *lat.* 9138, n° 61.

88. Avant 1349, le Parlement avait condamné le meurtrier d'Arnaud Salomon, baile royal de Périgueux (FAWTIER, 1958-1984, n° 7046).

89. L'ouvrage *Scientia artis musicae* (1274) est conservé à la bibliothèque ambrosienne de Milan (d'après BSHAP, t. XXX, 1903, p. 114-118). Cf. aussi BNF, coll. Périgord, t. 34, fol. 218 r°.

90. Dans un *vidimus* de 1279 (BNF, *lat.* 9137, n° 1).

91. On peut utiliser la généalogie de Saint-Allais, X, p. 272-317 (fiable à partir du XIV^e siècle).

92. Il obtient plusieurs lettres du roi suite à cet événement (FAWTIER, 1958-1984, n° 7047 ; SAINT-ALLAIS, X, p. 279).

93. SAINT-ALLAIS, X, p. 279.

94. ADD, 2 E 1809 / 63, n° 1.

95. Accord entre Bertrand Massole, chevalier de Saint-Astier, et Pierre de Ferrières, damoiseau, fils de feu Géraud de Ferrières, chevalier de Saint-Astier, au sujet de la succession de feu Pierre Corols, tous les biens du défunt situés dans le fleuve Isle et dans la ville de Saint-Astier (*in flumino Elle et in villa Sancti Asterij*) sont communs entre les deux, sauf et excepté ce que lesdits Corols ont *infra clausuram sive fossatis repayrii de Ferreris*, qui reste audit Ferrières (ADD, 2 E 1809 / 63, n° 1).

96. ADD, 2 E 1809 / 63, n° 3.

peu après (vers 1312 ?), ils ont déjà disparu du paysage astérien car Grimoard de Reilhac, damoiseau, représente alors les intérêts de défunts Pierre et Itier de Ferrières, et de Marguerite de Veyrines, veuve de ce dernier⁹⁷. En 1588, Michel de Lur, chevalier, cède à Jean Blanquet, avocat au parlement de Bordeaux, le repaire noble de Ferrières à Saint-Astier⁹⁸. Un Pierre de Ferrières est évêque de Lectoure en 1302 et Gui de Ferrières abbé de La Sauve-Majeure (1339-1360), mais on ignore s'ils se rattachent aux Ferrières de Saint-Astier, dont on méconnaît d'ailleurs les liens de sang éventuels avec ceux de Sauvebœuf⁹⁹.

Les La Porte, attestés au Puy-Saint-Front de Périgueux vers 1200 (d'après Saint-Allais), s'affirment également à Saint-Astier, sans doute suite à l'accession d'Hélie de La Porte au siège abbatial à la fin du XIII^e siècle (à moins que ce ne soit le résultat d'une implantation matrimoniale à la génération d'avant ?). Bertrand de La Porte, damoiseau, épouse Jeanne de Fayolle, dame de Chantérac, avant 1409, et récupère cette seigneurie¹⁰⁰. Leur fils Guillaume, seigneur du Puy-Saint-Astier et coseigneur de Chantérac, épouse Marie Vigier, [co]dame de Chantérac, avant 1450 (et réunit deux parts). En 1477, le comte, comme seigneur du château et châtellenie de Saint-Astier, est en procès contre Guillaume de La Porte qui tente alors manifestement de provoquer un démembrement juridictionnel de Chantérac¹⁰¹.

Les Vigier de Chantérac ne semblent pas implantés à Saint-Astier même et leurs droits échoient aux La Porte à la fin du XIV^e siècle.

En 1486, noble Tristan de Turenne (*de Tourene*), écuyer, tient du pariage un pré à Saint-Astier¹⁰².

Quelques non nobles figurent aussi dans la documentation et méritent d'être évoqués. Les Meschin : en 1241, Guillaume Meschin et ses fils Audoin et Pierre Comtal sont agents du comte à Saint-Astier ; en 1256, il est question des maisons d'Audoin et Pierre Comtal et de Guillaume Meschin, joignant au mur de la ville¹⁰³. Guillaume Meschin est maire de Périgueux en 1293. Avec

97. Accord entre Hélie de Saint-Astier, damoiseau, exécuteur du testament de feu Gaillard de Saint-Astier, jadis chanoine et *scolasticus* de Périgueux, jadis son frère, et Grimoard de Reilhac, damoiseau, représentant les intérêts de feus Pierre et Itier de Ferrières, et Marguerite de Veyrines, veuve d'Itier de Ferrières, au sujet de biens appelés *La Molina*, situés dans la paroisse de Saint-Astier, près de la borie de La Massoulie (ADD, 2 E 1809 / 63, n° 2).

98. COURCELLES, 1822-1833, vol. V, p. 37. Les Lur étaient héritiers des Barrière de Villamblard et de Ferrières de Saint-Astier au milieu du XVI^e siècle (COURCELLES, 1822-1833, vol. V, p. 32).

99. Maître Pierre de Ferrières, évêque de Lectoure (1296-1302), ancien doyen du Puy et futur évêque de Noyon puis archevêque d'Arles († 1307), est légataire du comte Hélie VII dans le testament de ce dernier, le 8 août 1302 (LAHARIE, 1975, III, n° 420), ce qui permet de penser qu'il est peut-être périgordin. D'ailleurs, c'est probablement lui, Pierre de Ferrières, *legum doctor*, qui en 1294 assiste au testament de Marquise Talleyrand, vicomtesse de Lomagne, à Toulouse (BNF, coll. Périgord, t. 35, fol. 24 r°). Mais le patronyme Ferrières n'est pas rare...

100. On peut avoir recours à l'embryon de généalogie publiée par N. V. de SAINT-ALLAIS, t. XI, dossier Aloigny (note).

101. BNF, coll. Périgord, t. 46, fol. 16.

102. ADPA, E 848.

103. *muris ville ipsorum abbatis et capituli* (LAHARIE, 1975, III, n° 201).

la guerre de Gascogne, il est recruté par l'administration royale et devient juge ordinaire du Périgord-Quercy (1296-1297) aux gages de 80 livres annuelles. Un Guillaume Meschin meurt évêque de Dol en 1329¹⁰⁴. Un *hospicium de la Meschinia* est attesté à Saint-Astier à la fin du XV^e siècle (possession des Martres et des Lubersac de Grignols). On remarque aussi Seguin et Hélié Gaubert en 1262, maître Hélié Jaubert (chanoine en 1279 et en 1284), et Seguin Gaubert de Saint-Astier, qui avance 100 livres au roi de France pour l'ost de Gascogne en 1294. Hélié Jaubert est encore signalé comme clerc en 1318.

III. La ville médiévale

Saint-Astier est une ville – les textes parlent de la *villa* – dont les limites sont précisément définies par des signes visibles : ces bornes ou *decos* (*los dex* ou *metas*) sont attestées en 1272 et 1276¹⁰⁵. Cette ville était fortifiée : les textes parlent du *fortalicium*, et parfois du *castrum* – nous y reviendrons –, en évoquent les murs et les portes (1256)¹⁰⁶. On ignore de quand date cette enceinte, encore bien perceptible sur le parcellaire cadastral de 1808 et dont quelques portions restent aujourd'hui conservées, derrière les alignements de maisons, pour l'essentiel au sud et à l'ouest¹⁰⁷. Cette enceinte formait une enveloppe grossièrement ovoïde, dont le centre était constitué par la collégiale et la place publique qui la flanquait à l'ouest (fig. 3).

Une partie de la trame parcellaire comprise dans cette enceinte suggère l'existence d'un lotissement. En effet, toute la zone méridionale de la ville est structurée par un réseau viaire à peu près orthonormé et qui pourrait trahir une ancienne planification de l'habitat avec des lots attribués aux habitants, comme dans les bastides. C'est dans cette zone que se trouvent les restes d'une grande bâtisse d'origine médiévale, restaurée et transformée à plusieurs reprises mais conservant les vestiges d'un hourd porté sur consoles sur sa face nord. La portion septentrionale de la ville présente une trame beaucoup plus inorganique.

La ville comprenait des quartiers *extra muros*, excroissances désignées par le terme occitan de *barri*. Ces sortes de faubourgs se sont formées au-delà de la muraille, généralement au débouché de portes de ville : au sud, au

104. Son souvenir est évoqué en 1335 par son neveu Guillaume Meschin, chanoine de Saint-Astier (BNF, coll. Périgord, t. 34, fol. 237 r° et 337 v°).

105. Accord de 1272 (BNF, coll. Périgord, t. 34, fol. 349 r°/v°) et de 1276 évoquant l'espace compris *infra securitatem antiquam seu metas inferius designatas ipsius villae vestrae dictas los dex* (à l'intérieur des anciennes limites et bornes de la ville appelées « *los dex* ») (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 37).

106. La morphologie urbaine de Saint-Astier a été examinée en 1990 dans le cadre de la mise en place d'une zone de protection patrimoniale par l'Agence Tetraktys, Alain de La Ville et Jean Lafond-Grellety (ZPPAUP de Saint-Astier, Dordogne, consultable en mairie).

107. Les portions nord (du côté de la place du marché) et est (vers l'Isle) sont aujourd'hui moins bien lisibles.

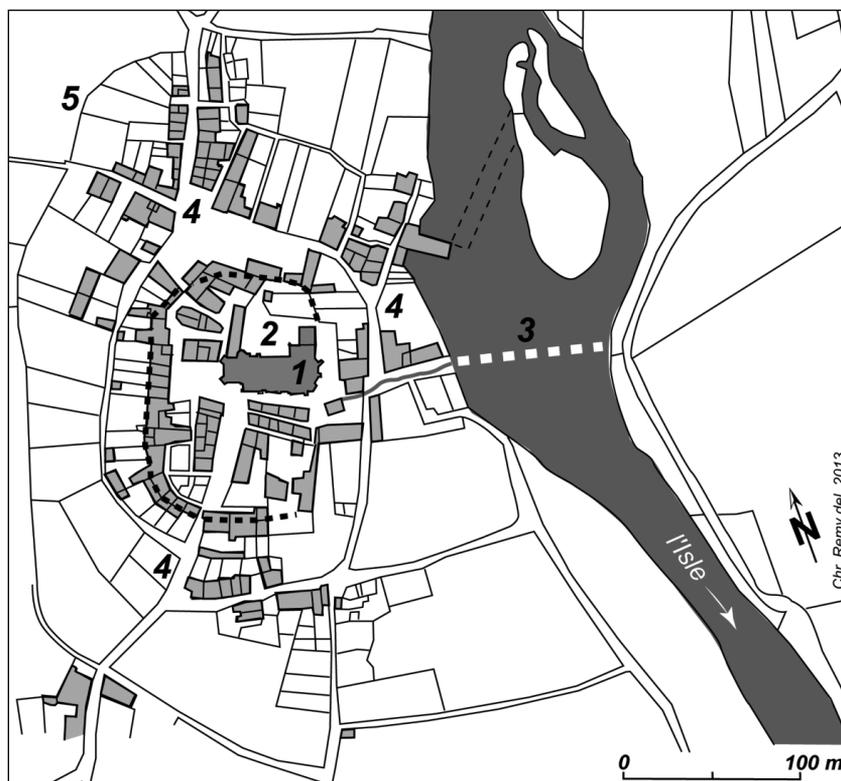


Fig. 3. Plan de Saint-Astier en 1808 (Chr. Remy del. 2013 d'après cadastre de 1808).
 1 : collégiale. 2 : place de la Victoire. 3 : emplacement du pont (rebâti après 1808).
 4 : barri. 5 : limite parcellaire de l'ancienne juridiction de la ville ?

nord-ouest autour de la place du marché, au nord-est vers le moulin, à l'est vers le pont. Ils sont compris dans la juridiction de l'abbé, assez précisément délimitée dans l'acte de 1276 : cette zone périurbaine, bornée par des croix de pierre, des fossés, des sources et des *barrerias terratas*, pourrait correspondre à la grande enveloppe parcellaire encore perceptible sur le cadastre de 1808.

La formation de la ville n'est pas datée, mais on peut observer que dès 1166-1167 – ce qui est plutôt précoce pour la région – on trouve mention de Pierre *Poncheth, burgensis* de Saint-Astier, terme qui traduit l'existence d'une formation urbaine et d'une communauté¹⁰⁸. Pourtant, on ne connaît ni charte de franchise, ni mention d'une *universitas* avec élection de consuls. La population est parfois évoquée, mais ne semble pas avoir constitué une représentation

108. GRILLON et REVIRIEGO, 2000, n° 330.

officielle¹⁰⁹. On ne trouve que peu de mentions de bourgeois par la suite¹¹⁰, et d'ailleurs les habitants de la ville figurent assez rarement dans les sources conservées. Quelques noms de familles (non nobles) reviennent tout de même quelques fois dans les sources : les *Poncheth / Poncheti* (1166, 1249, 1284) ; Raymond *La Jauna* [Jaurie ?] en 1249 ; Itier *Guicard* en 1302. Étienne *Charivens* est le premier notaire attesté à Saint-Astier (1284)¹¹¹ ; en 1294, maître Arnaud *Guilhermini*, jurisperite de Saint-Astier, est signalé à Toulouse¹¹² ; Vidal Bertrand, notaire, est agressé chez lui par les gens du comte en 1317¹¹³.

En 1312, Saint-Astier figure parmi les vingt villes du diocèse de Périgueux mises à contribution par l'administration royale¹¹⁴.

La ville subit des sièges et a été prise à plusieurs reprises : malgré la mise en défense, elle est prise par le sire de Mussidan en août 1340 et les capitaines anglais réquisitionnent les logements¹¹⁵ ; en 1349, le roi remercie le nouveau capitaine de Saint-Astier, Géraud de Valbéon, et Géraud de Fayolle, pour la reprise du lieu¹¹⁶ ; en 1355, l'abbé Fortanier [Talleyrand ?] de Périgord est dédommagé de 50 livres pour ses frais de guerre (pour mise en défense ?) ; après le traité de Brétigny, en 1360, et le basculement du Périgord dans la mouvance anglaise, le Prince Noir oblige les habitants de Saint-Astier à réparer les fortifications de la ville et à faire le guet (1369)¹¹⁷ ; la ville semble pourtant reprise peu après¹¹⁸ ; en 1376, la ville est reprise par le maréchal de Sancerre sur le sire de Grignols, œuvrant alors pour le compte des Anglais¹¹⁹ ; en 1391, la ville est dévastée par les gens du comte ; en décembre 1399, Henri IV d'Angleterre attribue le lieu de Saint-Astier à Gouffier de Saint-Astier et son fils Arnaud, à charge pour eux de reprendre le lieu sur les Français¹²⁰ ;

109. En 1241, l'accord entre le comte et l'abbé est conclu *ad pontem Sancti Asterii* (au pont de Saint-Astier), en présence d'une grande partie de la population (*magna parte populi ejusdem loci*) (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 22).

110. En 1249, B... *Pacoris*, Pierre et Guillaume Salomon, Pierre Ponchet, Raymond *La Jauna*, bourgeois de Saint-Astier, sont garants de l'abbé dans un accord avec le seigneur de Montanceix (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 5°).

111. Il se dit clerc de Saint-Astier et notaire public impérial (BNF, coll. Périgord, t. 78, fol. 99 r°).

112. Dans le testament de Marquise, fille d'Hélie VII (BNF, coll. Périgord, t. 35, fol. 24 r°).

113. BOUTARIC, t. I, 1867, n° 4809.

114. M. HARDY, « Députation des villes du Périgord pour le procès des Templiers », *BSHAP*, t. XIX, 1892, p. 481-483 (d'après AM Périgueux, CC, art. 3).

115. BNF, coll. Périgord, t. 12, fol. 200. En septembre 1342, l'évêque de Beauvais, lieutenant du roi, donne lettres de rémission en faveur de Seguin Imbert, chevalier de Saint-Astier, accusé d'avoir participé aux entreprises des rebelles à Saint-Astier et Montanceix, mais qui a prêté serment de son innocence et a servi le roi dans ses guerres, comme l'atteste le comte de Foix (FAWTIER, 1958-1984, n° 5076). De même, en juin 1344, Jean, duc de Normandie, lieutenant du roi, donne lettres de rémission en faveur de Manfred de Saint-Astier, damoiseau, qui avait un moment embrassé le parti des Anglais puis s'était rallié au roi (FAWTIER, 1958-1984, n° 5598).

116. FAWTIER, 1958-1984, n° 7044, 7046, 7047 et 7049 ; BERTRANDY, 1870, p. 72. Géraud de Valbéon obtient des lettres de rémission pour plusieurs de ses compagnons d'armes qui ont abandonné le camp anglais.

117. BNF, coll. Périgord, t. 34, fol. 244 r° ; GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 59.

118. Le duc d'Anjou donne à Lambert Boniface, écuyer, les biens d'un chevalier rebelle en récompense de la prise de Saint-Astier qu'il avait remis aux troupes du roi de France (ADPA, E 629).

119. JOUANEL, 1933, p. 13.

120. BNF, coll. Périgord, t. 78, fol. 164 r° ; DESSALLES, 1883-1885, II, p. 380.

en 1419-1420, la ville est occupée par les Anglais et les chanoines ne peuvent se réunir en la collégiale¹²¹ ; en 1652 encore, la ville est dévastée par la troupe de Baltazar¹²².

La ville s'est formée autour de la collégiale : l'*ecclesia* et le *claustrum* sont évoqués en 1317, le réfectoire des chanoines (*refectorium*) en 1219 et 1248, la salle capitulaire (*capitulum*) en 1313¹²³. Un acte de 1264 évoque même le jonc utilisé pour les sièges du cloître, lequel jouxte le réfectoire¹²⁴. On ne sait rien de l'organisation des bâtiments canoniaux, pas même leur emplacement : faut-il imaginer trois ailes disposées autour d'un cloître ? Au nord, comme le suggère le parcellaire du début du XIX^e siècle, ou bien au sud, tel que le laissent croire de récents sondages¹²⁵ ? Des dégâts sont évoqués au campanile de l'église en 1382 et on sait qu'en 1460, l'évêque Hélie de Bourdeille restaure l'église de Saint-Astier.

La ville comprend des infrastructures : un pont, attesté en 1238 et 1241 mais qui bénéficie encore de dons pour sa construction en 1286 et 1294¹²⁶ ; un péage¹²⁷ ; un marché (*mercatum Sancti Asterii*) attesté en 1256, restauré avec trois foires annuelles en 1498¹²⁸ ; une place publique (1340)¹²⁹.

La ville formait une seule paroisse et l'église collégiale avait donc la double fonction d'accueillir les chanoines et la population locale. Cette paroisse avait une certaine extension (*grosso modo* la commune actuelle). Mais Saint-Astier était aussi à la tête d'un territoire dépendant féodalement de l'abbé : cette châtelainie est qualifiée par les sources d'*honor*, de *castellania*, ou de *jurisdictio*. Mais son extension n'est pas clairement cernée. Par touches multiples et ponctuelles, on perçoit son aire de façon un peu vague : ses confins sont évoqués en 1309 lors de la création de la bastide de Saint-Louis¹³⁰ ; elle s'étend (sans doute partiellement) à 18 paroisses en 1384¹³¹. On ignore

121. BNF, coll. Périgord, t. 34, fol. 315 r^o.

122. Le 28 mai 1652, d'après un procès-verbal du 9 juillet, qui précise que l'église a été pillée, plusieurs maisons incendiées (TAMIZEY DE LA ROQUE, 1893, p. 247-248).

123. On y conclut l'acte de pariage avec le roi de France (DESSALLES, 1883-1885, II, p. 124).

124. L'abbé et le chapitre réclament à la maison templière d'Andrivaux une rente payable le jour de la saint Astier : 3 fromages de vache, 300 poires d'Angoisse (*piris d'Engoyscha*) et 2 tapis de jonc (*jucco*), dont l'un sert aux sièges du cloître joignant le réfectoire (*ad opus sedium claustris nostri, refectorio nostro aherentium*), l'autre devant être employé à servir de support aux pieds du prêtre, devant l'autel de la Vierge Marie (BNF, coll. Périgord, t. 34, fol. 350 r^o).

125. Information Thierry Baritaud.

126. *inter pontem Sancti Asterii et ulmos*, 1238 (BNF, coll. Périgord, t. 78, fol. 27 r^o) ; *ad pontem Sancti Asterii*, 1241 (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n^o 22) ; un chevalier de Terrasson, Bernard Raymond, prévoit un legs pour la construction du pont de Saint-Astier (*operi pontis Sancti Asterii*) dans son testament de 1286 (DUJARRIC-DESCOMBES, 1895, p. 117). Le pont de pierre n'est construit qu'en 1829 et élargi en 1888 (NOGUÉ, 1933, p. 115).

127. Il est encore sous saisie royale en 1312 (BNF, coll. Périgord, t. 46, f^o 10 f^o).

128. DESSALLES, 1883-1885, III, p. 33.

129. Les soldats anglais se réunissent *in platea communi de Sancto Asterio* (BNF, coll. Périgord, t. 12, fol. 200).

130. FAWTIER, 1958-1984, n^o 1764 (d'après un *vidimus* de juillet 1312).

131. Annesse, Astaut (Saint-Jean-d'Ataux), Beaurnonne, Chantegéline, Chantérac, Douchapt, Douzillac, Léguillac, Mensignac, Montrem, Saint-Apre, Saint-Aquilin, Saint-Astier, Saint-Germain, Saint-Pardoux-de-Drôme, Segonzac, Tocane, Issac (?), d'après GOURGUES, 1992, p. 284.

quand cette seigneurie territoriale s'est constituée, sans doute à partir de la dotation initiale de 1012, puis des nombreuses donations qui n'ont pas manqué d'enrichir la communauté mais qui nous restent entièrement inconnues¹³². Dans cette châtelainie, on utilise une mesure agraire particulière, attestée dès 1231 à Sainte-Marie de Perdoux¹³³.

IV. Les châteaux de Saint-Astier

Comme dans de nombreux sites de ce type – abbaticaux ou canoniaux –, l'identification du *castrum Sancti Asterii* reste mal assurée. Pourtant, on ne connaît aucun château, au sens actuel, dans l'espace urbain alors qu'il est signalé par l'historiographie et que les sources médiévales l'évoquent à plusieurs reprises. En 1339 par exemple, un texte de la chancellerie royale dit que l'abbé Fortanier de Saint-Astier a mis en défense « le château » et entretenu une garnison à ses frais¹³⁴. Plus anciennement, au XII^e siècle, trois textes émanant de la chancellerie épiscopale (en 1122, 1145 et 1167), repris dans une bulle de 1178, signalent la *capella castris Sancti Asterii*¹³⁵ (fig. 4).

Les vestiges de mâchicoulis conservés sur la façade est de la maison de la rue de la Fontaine, installés à faible hauteur, rappellent davantage des mises en œuvre de murailles de ville que de courtines de château. Il s'agit certainement d'une façade de maison de ville, dans une probable zone d'extension urbaine (le barri du pont ?), enclose par une muraille neuve, au XIV^e ou XV^e siècle. De même, la maison – certes transformée à l'époque moderne mais assurément médiévale – bordant la place Saint-Astier ne présente pas d'éléments caractéristiques d'un « château fort », mais bien plus d'un ancien hôtel nobiliaire ; les vestiges conservés faisaient certainement partie d'une galerie sous comble portée par des corbeaux de pierre.

Faut-il alors considérer que le *castrum Sancti Asterii* désigne l'enclos du chapitre ? De fait, la restauration de la collégiale, à la fin du Moyen Âge, s'est traduite par la mise en œuvre d'un chemin de ronde sur mâchicoulis sur tout le front sud alors que la face nord semble moins soignée. L'ensemble formé par les bâtiments canoniaux, le *claustrum*, le *refectorium*, le *capitulum* évoqués par les sources médiévales, se développait-il à l'emplacement de la place de la Victoire (déjà vide en 1808)¹³⁶ ?

Dernière hypothèse : cet emploi du terme *castrum* est le propre des chancelleries lointaines, qui ne sont pas forcément au courant des réalités

132. Aucun cartulaire n'a été conservé, cf. l'article de M. Etchechoury.

133. BNF, coll. Périgord, t. 33, fol. 426 v^o. En 1262, à Saint-Léon-sur-Isle (BNF, *lat.* 9138, n^o 13).

134. FAWTIER, 1958-1984, n^o 4802.

135. 1122 (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n^o 2) ; 1145 (LAHARIE, 1975, II, n^o 85) ; 1167 (BNF, coll. Périgord, t. 34, fol. 345) ; 1178 (GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n^o 17).

136. De récents sondages effectués en 2013 semblent suggérer le contraire (info. Th. Baritaud).

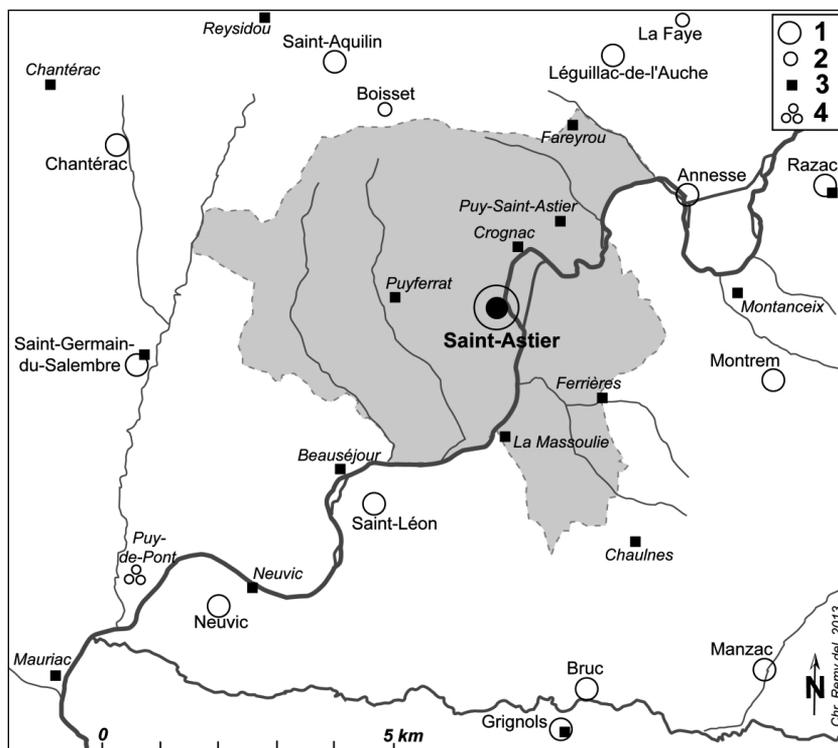


Fig. 4. Saint-Astier et ses environs (Chr. Remy del. 2013). 1 : centre paroissial (l'extension de la paroisse de Saint-Astier est figurée en gris). 2 : autre pôle religieux. 3 : château ou fief. 4 : oppidum.

locales. Le fait qu'il existe une seigneurie de haute justice sur un territoire châtelain, reconnue à l'abbé, fait dire à des scribes non informés que Saint-Astier est un château : comment, au Moyen Âge, envisager une autorité châtelaine sans château ? En 1314, l'accord avec les commissaires royaux reconnaît au chapitre la pleine seigneurie dans « le château ou la ville et son territoire assujetti » (*in honore ipsius et [in] castro seu villa Sancti Asterii*)¹³⁷ ; il précise que l'administration royale ne pourra édifier de prison ou ériger de pilori *in castro, villa seu castellania*. Il en est de même pour la mention de 1339 qui s'applique très vraisemblablement à l'ensemble fortifié formé par la ville ou peut-être à la mise en défense du secteur canonical, mais certainement pas à un véritable château au sens actuel. Ces formules, un peu génériques et stéréotypées, ne me semblent pas certifier l'existence d'un château, qu'aucun témoignage local n'atteste : ni dans l'accord de 1219 (évoquant les droits *in*

137. BNF, coll. Périgord, t. 34, fol. 225 r°.

villa), ni dans celui de 1256, il n'est fait mention d'un quelconque *castrum* à Saint-Astier : pourtant, ce sont des accords qui impliquent les droits seigneuriaux sur le lieu.

Quant à la « chapelle du château », signalée à plusieurs reprises au XII^e siècle, en réalité dans des formulaires qui recopient tous l'acte de 1122, il faut sans doute considérer qu'il s'agit de la chapelle du site de Crognac. Rappelons que la première mention de Crognac n'est que de la fin du XII^e siècle (le *Fragmentum*, qui révèle les circonstances de création des cinq forteresses de Frotaire, est composé après la mort de Pierre Mimet, en 1182)¹³⁸. Il est assez fréquent, dans les textes des XI^e-XII^e siècles, de désigner de manière amalgamée des lieux distants parfois de quelques kilomètres par un même toponyme : le seul site castral des environs, en 1122, étant celui de Crognac, le scribe épiscopal l'associe à la bourgade canoniale. On peut difficilement envisager que l'église collégiale ait pu être ainsi désignée. De même, la désignation « chapelle du château » ne peut s'appliquer à la chapelle du saint dans la mesure où elle n'était pas – que l'on sache – proche d'un site castral (celle-ci est évoquée en 1276 dans un acte mentionnant la *via* allant à la *capella sancti Asterii*, bordée par une levée de terre servant de limite de ville¹³⁹). Mais si l'on suit l'hypothèse Crognac, s'agit-il de l'oratoire réaménagé (aménagé ?) au XVII^e (puis au XIX^e siècle) au bas de la falaise ou d'une autre, qui aurait existé dans le site castral même ?

Le seul véritable *castrum* ancien de Saint-Astier est la roque de Crognac. Dominant la rive droite de l'Isle et le moulin qui porte son nom, le site occupe un rebord de falaise (percée de galeries d'après Guy Penaud¹⁴⁰) (fig. 5 et 6). L'organisation des lieux a sans doute beaucoup changé depuis la fin du X^e siècle, lorsqu'il est censé avoir été créé, avec quatre autres forteresses, par l'évêque Frotaire pour assurer la défense de la Cité de Périgueux contre les attaques fluviales. En réalité, le toponyme apparaît explicitement dans le *Fragmentum* (fin XII^e siècle) et la première mention d'un seigneur, Arnaud IV de Saint-Astier¹⁴¹, est de 1248. Le *castrum* reste aux mains de cette famille jusqu'à la fin du XIV^e siècle. Le château est rebâti au XIX^e siècle à l'emplacement probable du site médiéval. Mais de l'implantation originelle, on ne sait rien. Un relevé des abords – la falaise, le rebord et même les terrains proches, aujourd'hui dans le centre d'entraînement de la gendarmerie – permettrait peut-être d'en savoir plus sur l'emprise du premier *castrum*¹⁴².

Arnaud IV, qualifié de seigneur de *Craunhac*, est actif durant toute la seconde moitié du XIII^e siècle ; il teste en 1294, demandant à être inhumé

138. Et sa publication est établie d'après un manuscrit de la fin du XVI^e siècle (RIBOULET, 1877).

139. GRILLON et ETCHECHOURY, 2007, n° 37.

140. PENAUD, 1996, p. 95.

141. Je reprends la numérotation de la généalogie de N. V. de Saint-Allais.

142. DESSALLES, 1883-1885, I, p. 173, pensait que Crognac devait être localisé au Puy-Saint-Astier plutôt que sur la falaise portant son nom.

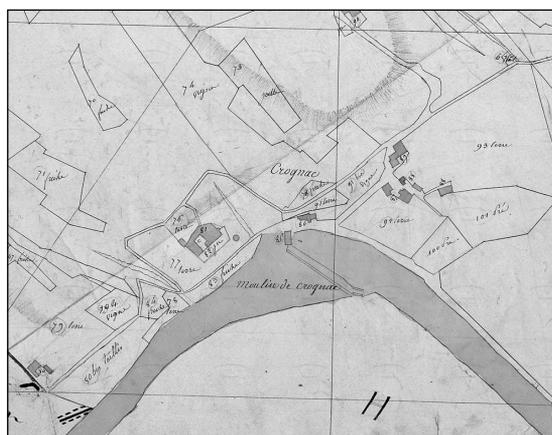


Fig. 5. Crognac, cadastre de 1808
(coll. Archives départementales de la Dordogne).



Fig. 6. Le site de Crognac et l'Isle,
carte postale ancienne.

au cimetière de la celle grandmontaine de Boisset, auprès de son père († v. 1234), et meurt en 1302-1303. Il tient alors tous les biens de la rive droite de l'Isle, sans doute pour marquer la séparation avec les terres des Saint-Astier de Montanceix, établis en rive gauche. Mais on peut considérer que les ancêtres d'Arnaud IV (Arnaud III, Bertrand, Arnaud II et Arnaud I, ce dernier attesté au XII^e siècle dans le cartulaire de Chancelade), selon un montage généalogique proposé par Saint-Allais et qui serait peut-être à vérifier, en sont déjà les maîtres.

Le statut du site castral reste complexe car, en 1285, Hélie Paussantz donne au chapitre de Saint-Astier le tiers des droits sur des manses qu'il détient par droit héréditaire en raison de la « conciergerie et garde » (*portarie et custodie*) de la *turris de Craonhac*¹⁴³ : tenait-il cette charge des Saint-Astier¹⁴⁴ ? On trouve aussi, en 1295, Olivier de Saint-Astier, se disant « damoiseau de Crognac » (mais pas seigneur), tenant du comte des droits dans la châtellenie de Saint-Astier et de Montagrier. En août 1348, le château est confié par le roi-duc à Hélie de Pommiers (avec Razac, Montanceix, Mareuil et Bruzac), à charge pour lui de conquérir ces lieux¹⁴⁵. Il est sans doute pris car, en 1350, le roi autorise l'archevêque de Braga (Guillaume de La Garde) à le racheter aux Anglais et le confier à Arnaud de Saint-Astier, chevalier, à qui il appartenait

143. *tertiam partem mesagiorum quam ad se dicebat jure hereditario pertinere ratione portarie et custodie turris de Craonhac* (GRILLON et ETCHÉCHOURY, 2007, n° 40).

144. L'acte original nous le dirait sans doute, dans la mesure où le donateur a certainement dû solliciter l'accord de son seigneur.

145. BNF, coll. Périgord, t. 78, fol. 146 r°. Saint-Astier, ainsi que Saint-Louis, sont alors aux mains des Anglais, jusqu'à la reconquête de 1349.

auparavant et afin que celui-ci le conserve dans la mouvance royale¹⁴⁶. Les gens du pays le démantèlent et il reste ruiné, à en croire Louis de Bourbon, qui, en 1385, donne à Arnaud VI permission de le rebâtir et de le fortifier pour que les habitants des environs puissent s'y réfugier¹⁴⁷. Mais ruiné par les guerres, Arnaud VI est incapable de financer ces travaux : accueilli à la cour d'Arnaud de Bourdeille, il cède à ce dernier tous ses droits sur Crognac et Montanceix, sans doute pour effacer sa dette envers lui¹⁴⁸. Il meurt à Agonac, laissant Crognac aux Bourdeille. En 1420, Arnaud de Bourdeille attribue Crognac et Montanceix à son troisième fils Archambaud¹⁴⁹ : la seigneurie reste ensuite dans le patrimoine des Bourdeille¹⁵⁰.

S'il n'y avait pas de véritable château à Saint-Astier même, hormis Crognac donc, il existait des repaires et des maisons fortes, tenus par des familles nobles, dans toute la châtellenie. Ils s'avèrent assez nombreux¹⁵¹ mais tous ne sont pas bien documentés.

Il conviendrait de certifier l'identification proposée par Mourcin en 1826, qui voit une motte à Chantegreil, « en suivant le petit vallon qui est entre Crognac et le Puy[-Saint-Astier], et tout à fait au bout, on trouve une espèce d'esplanade ou monticule peu apparent qui paraît être la base d'un castellet gaulois [...] [avec] des sources à côté¹⁵² ».

Le repaire de *Ferreris* est évoqué en 1300 avec sa *clausura sive fossatis* et encore en 1588¹⁵³. On ne distingue plus aujourd'hui, au lieudit Ferrières, aucun vestige qui puisse se rapporter à cette mention.

De même, La Méchinie, qui tire son nom des Meschin, famille attestée localement au XIII^e siècle, n'est pas localisé de nos jours. Le fief est tenu par Gouffier de Lubersac et sa femme Sybille des Martres en 1459, 1465 et 1471¹⁵⁴. En 1502, c'est Charles Vigier qui en est le seigneur¹⁵⁵.

Le Puy-Saint-Astier occupe un bel emplacement, dominant la vallée de l'Isle et jouissant d'une belle vue (fig. 7 et 8). Le vaste ensemble actuellement

146. FAWTIER, 1958-1984, n° 7234.

147. SAINT-ALLAIS, XVII, p. 147.

148. À la même époque, les Ventadour sont obligés de vendre leur résidence de Montpensier pour s'être endettés (cf. POUSTHOMIS *et alii*, 2014, p. 36-37).

149. Testament du 26 juillet 1420 (BNF, coll. Périgord, t. 124, fol. 174). SAINT-ALLAIS, XVII, p. 147, explique qu'Arnaud de Saint-Astier, ne pouvant reconquérir son château de Crognac et vivant du charitable accueil de son cousin Arnaud de Bourdeille, en l'hôtel de Chambarlhac à Agonac, lui avait cédé ses droits.

150. On peut noter, toutefois, qu'en 1533-1534, Jean Perrot dit Merlant, marié à Jeanne Arnaud, se dit seigneur de Crognac (SAINT-ALLAIS, XVII, p. 83 et 289) ; vers 1650, Henri de Gentil est seigneur de Crognac (SAINT-ALLAIS, XI, 1817, p. 280).

151. Il suffit de consulter l'inventaire qu'en a fait PENAUD, 1996, p. 308 : Bonneval (mentionné en 1510), Brouillaud, Brousset (fief de gentilshommes verriers), La Chapelle (attesté en 1540 sous le nom *La Babbinie*), Excideuil (mentionné en 1739), Jeyvat, Labatut, Mornhac, *Motrinna*, La Reyterie.

152. MOURCIN, 1877, p. 147.

153. Cf., ci-dessus, le lignage des Ferrières p. 91-92.

154. *hospicium de la Meschinia Sancti Asterii*, 1459 (BNF, lat. 9142, n° 45) ; *hospicium de La Michinia* (BNF, lat. 9142, n° 50) ; le couple est dit *dominus de La Meschinia* (BNF, lat. 9142, n° 60).

155. *La Mechinia* (BNF, lat. 9143, n° 8).

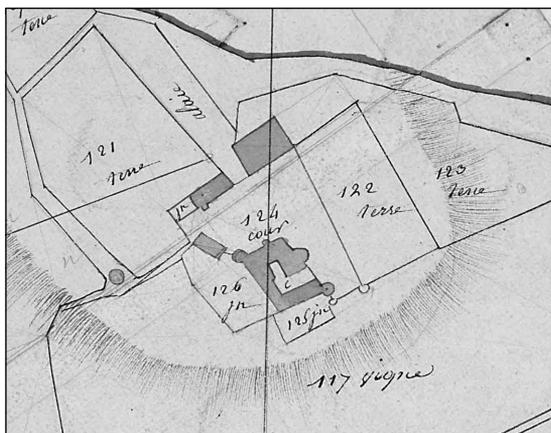


Fig. 7. Le Puy-Saint-Astier, cadastre de 1808 (coll. Archives départementales de la Dordogne).

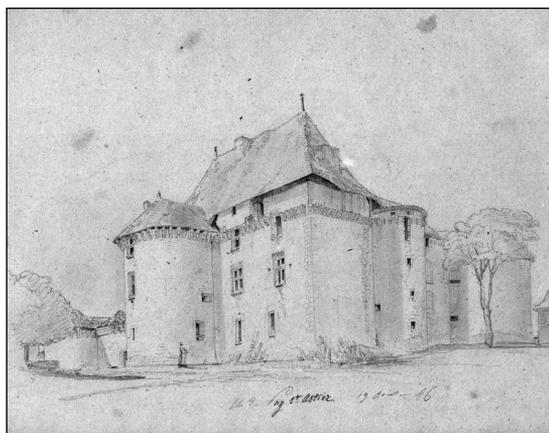


Fig. 8. Le Puy-Saint-Astier, dessin de Léo Drouyn, 19 août 1846 (coll. SHAP).

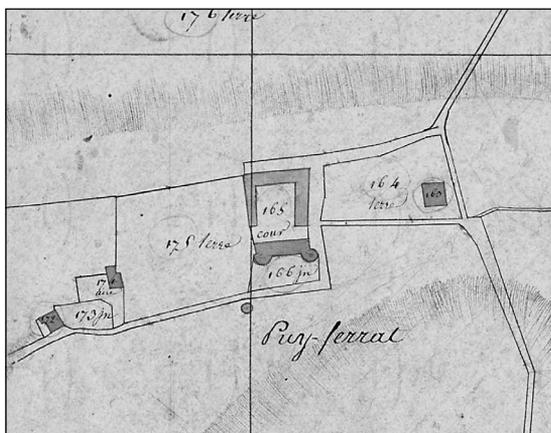


Fig. 9. Puyferrat, cadastre de 1808 (coll. Archives départementales de la Dordogne).

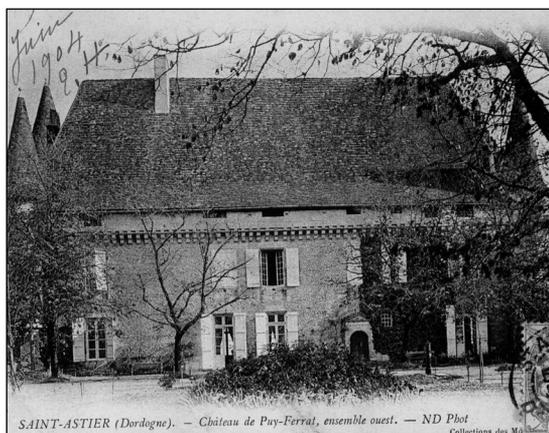


Fig. 10. Le château de Puyferrat, carte postale ancienne (avant 1904) (coll. SHAP).

conservé présente de belles architectures de la fin du Moyen Âge¹⁵⁶. Le fief est d'abord aux La Porte, puis il passe aux d'Aloigny, par le mariage de Charlotte de La Porte, dame du Puy-Saint-Astier, de La Forest, La Rolphie, La Vialle, et

156. Là encore, on signale des cluzeaux, qui révèlent sans doute des occupations antérieures.

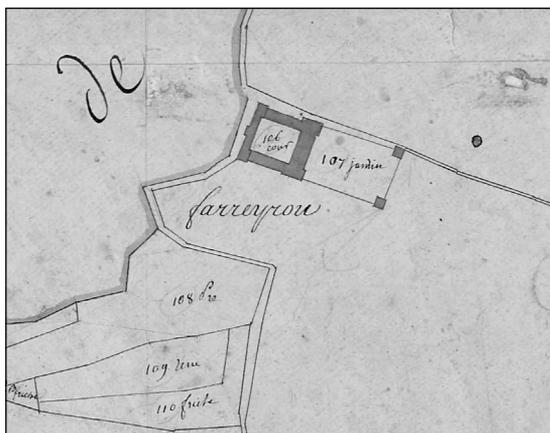


Fig. 11. Fareyrou, cadastre de 1808 (coll. Archives départementales de la Dordogne).

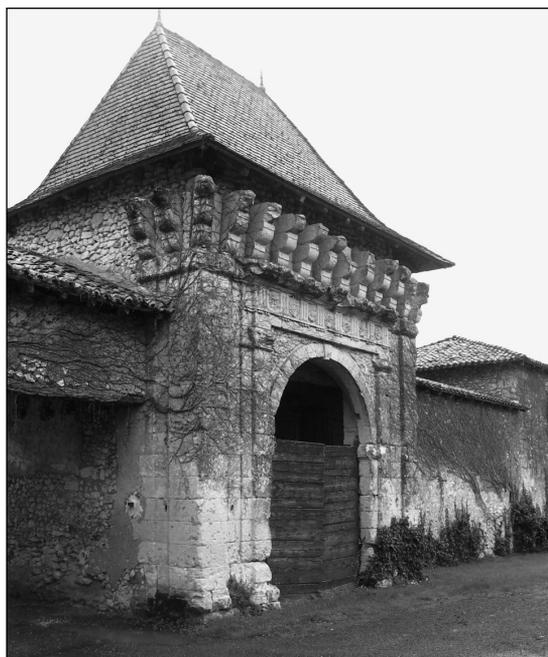


Fig. 12. La tour-porche du château de Fareyrou (cliché C. Rémy).

en partie de Chantérac, veuve d'Abel de Régner, chevalier, avec François II d'Aloigny junior, chevalier, seigneur de Beaulieu, en 1605. Elle teste en 1658 et élit sépulture en l'église de Saint-Astier¹⁵⁷.

Puyferrat (fig. 9 et 10) est sans doute un fief d'extraction tardive : à la fin du XII^e siècle, les La Roche du *castrum* de Bassillac donnent à Chancelade ce qu'ils ont *apud Poifferrat*¹⁵⁸. Le château aurait été entièrement bâti en sa forme actuelle par Bertrand de La Porte, dans la seconde moitié du XVI^e siècle. D'après Emmanuel Garraud, Puyferrat relevait en fief du seigneur de Beauséjour (c'est-à-dire des sires de Grignols)¹⁵⁹. Plusieurs cluzeaux et un puits ont été identifiés sur le sommet¹⁶⁰. L'histoire de la constitution du fief, à la fin du Moyen Âge, reste à établir précisément.

Fareyrou (fig. 11 et 12) est un ancien fief que Gourgues trouve mentionné comme repaire noble dès 1516¹⁶¹. Il s'agit d'un bel ensemble quadrangulaire du XVII^e siècle, organisé autour d'une cour intérieure close de murs, avec un logis en forme de chartreuse, à pavillons d'angle, ailes en retour et tour-porche à mâchicoulis axiale.

157. SAINT-ALLAIS, XI, p. 277-280.

158. GRILLON et REVIRIEGO, 2000, n° 95, s'il s'agit bien de ce lieu.

159. GARRAUD, 1868, p. 70.

160. PENAUD, 1996, p. 224.

161. GOURGUES, 1873, p. 114.

Saint-Astier fournit donc un exemple assez original de seigneurie abbatiale, exercée à partir d'un chapitre séculier, établi au cœur d'une petite ville fortifiée, mais démunie de véritable château (fig. 13).

C. R.



Fig. 13. Vue de Saint-Astier, dessin et lithographie par Eugène Arvengas, impr. Dupont, Périgueux, extrait des *Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, 1840 (coll. SHAP).

Sources publiées

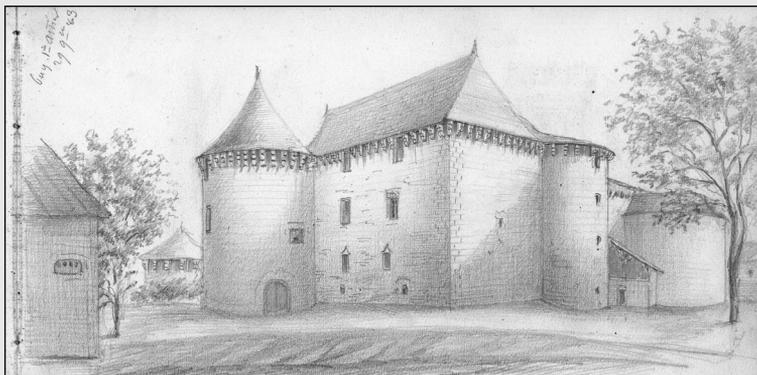
- BEUGNOT (A.) (éd.), *Les Olim ou registres des arrêts rendus par la Cour du roi (1254-1322)*, Paris, 4 vol., 1839-1848.
- BOUSSARD (J.) (éd.), *Historia pontificum et comitum Engolismensium*, Paris, 1957.
- BOUTARIC (E.) (éd.), *Actes du Parlement de Paris. 1^e série (1254-1328)*, 2 t., Paris, éd. Plon, 1863-1867.
- CUTTINO (G. P.) (éd.) et TRABUT-CUSSAC (J.-P.) (éd.), *Gascon Register A (1318-1319)*, Londres, éd. Oxford Univ. Press, 1975, 3 vol.
- DEPOIN (J.) (éd.), *Études préparatoires à l'histoire des familles palatines. [...] La chronique de Guîtres*, Paris, 1921.
- DIGARD (G.), FAUCON (M.), THOMAS (A.) et FAWTIER (R.), *Les registres de Boniface VIII*, Paris, éd. BEFAR, 4 vol., 1885, 1886, 1907 et 1939.

- DUJARRIC-DESCOMBES (A.) (éd.), « Testament d'Hélène, veuve de R. Vigier, chevalier de Terrasson (1260) », *BSHAP*, t. XXII, 1895, p. 113-118.
- FRANCISQUE-MICHEL (N.), BÉMONT (Ch.) puis RENOARD (Y.) (éd.), *Rôles gascons*, Paris, 4 t., 1885-1962.
- GOUIRAN (G.), *Le seigneur-troubadour d'Hautefort. L'œuvre de Bertran de Born*, Aix-en-Provence, 1987.
- GRILLON (L.) et REVIRIEGO (B.) (éd.), *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Chancelade*, Périgueux, éd. Archives départementales de la Dordogne, 2000.
- GRILLON (L.) et ETCHECHOURY (M.) (éd.), *Le charrier de l'abbaye Saint-Pierre de Saint-Astier*, Périgueux, éd. Archives départementales de la Dordogne, 2007.
- FAWTIER (R.) (éd.), *Recueil des historiens de la France. Documents financiers. Comptes royaux (1285-1314)*, Paris, 3 t., 1953, 1954 et 1956.
- FAWTIER (R.) (éd.), *Recueil des historiens de la France. Documents financiers. Comptes royaux (1314-1328)*, Paris, 2 t., 1956-1961.
- FAWTIER (R.) (dir.), GLÉNISSON (J.), GUÉROUT (J.), VIARD (J.), VALLÉE (A.) (éd.), *Registres du Trésor des chartes*, Paris, 3 vol. (en 5 tomes), 1958-1984.
- HARDY (M.) (éd.), « Députation des villes du Périgord pour le procès des Templiers », *BSHAP*, t. XIX, 1892, p. 475-483.
- LAHARIE (M.), *Le pouvoir comtal en Périgord des origines à 1311. Recueil d'actes*, thèse de doctorat de 3^e cycle, Univ. de Bordeaux, 1975, 4 vol.
- MOURCIN (J. de), « Notes de voyage en Périgord par M. de Mourcin (1824-1828) », *BSHAP*, t. IV, 1877, p. 65, 146, 201 et 446.
- REVIRIEGO (B.), *Catalogue des sceaux des Archives départementales de la Dordogne*, Périgueux, éd. Archives départementales de la Dordogne, 1994.
- RIBOULET (abbé) (éd.), « *Fragmentum de episcopis Petragoricensibus ex duobus apographis calamo exaratis* », *BSHAP*, t. IV, 1877, p. 158-161.
- TAMIZEY DE LA ROQUE (Ph.), « Livre-journal de Pierre de Bessot (1609-1652) », *BSHAP*, t. XX, 1893, p. 70-115, 148-195, 229-262.
- VIDAL (J.-M.) (éd.), *Benoît XII, 1334-1342. Lettres communes*, 3 t., Paris, 1906, 1910 et 1911.
- Site www.guyenne.fr mettant en ligne un grand nombre de documents publiés ou manuscrits, voire transcrits in extenso.

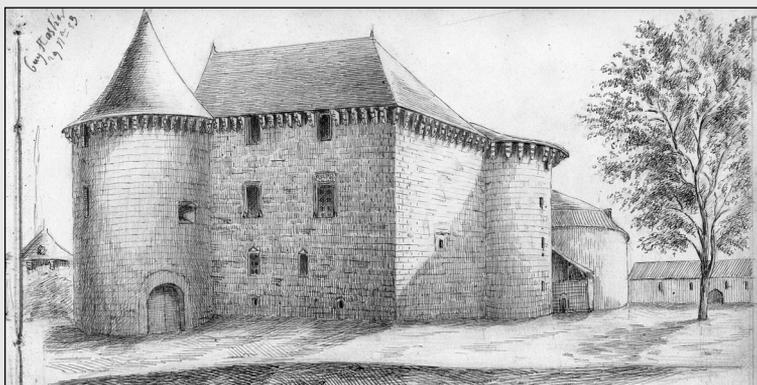
Bibliographie

- AVEZOU (R.), « Les comtes de Périgord et leur domaine au XIV^e siècle », *BSHAP*, t. LII, 1925 et t. LIII, 1926.
- BERTRANDY (M.), *Études sur les Chroniques de Froissart. Guerre de Guienne, 1345-1346*, Bordeaux, 1870.
- BOUTOULLE (Fr.), *Le duc et la société. Pouvoirs et groupes sociaux dans la Gascogne bordelaise au XII^e siècle*, Bordeaux, éd. Ausonius, 2007.
- COURCELLES (J.-B. de), *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, 12 vol. 1822-1833.
- DESSALLES (L.), *Histoire du Périgord*, Périgueux, 3 vol., 1883-1885 [rééd. Périgueux, éd. Libro Liber, 1997].

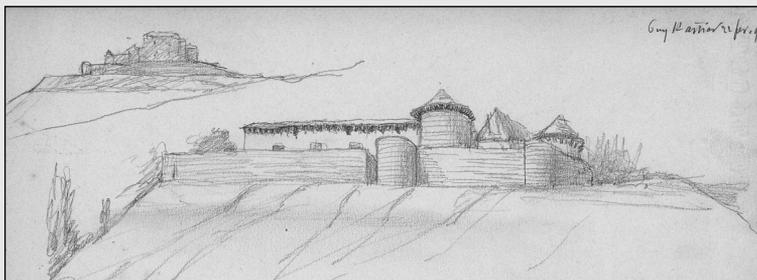
- FAYOLLE (A.), *Origine des villes de Ribérac, Mussidan, Saint-Astier, Grignols, Mareuil, Auberoche, Aubeterre, Montagnier, Montaut, Montignac, Castillon-sur-Dordogne* [...], Ribérac, 1881.
- FOURNIOUX (B.), « Les chevaliers périgordins et leur assise territoriale aux XIII^e-XIV^e siècles », *Archéologie médiévale*, t. XVIII, 1988, p. 255-272.
- FOURNIOUX (B.), « La châtelainie de Vernode dans la première moitié du XIV^e siècle », *Documents d'archéologie périgourdine*, t. 6, 1991, p. 119-128.
- GARRAUD (E.), *Antiquités périgourdines ou l'histoire généalogique et archéologique de Villamblard et de Grignols, accompagnée de notes sur les environs, suivie d'un précis historique sur les comtes de Périgord*, Paris, 1868.
- GOURGUES (A. de), *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*, Paris, Imprimerie nationale, 1873 (rééd. Paris, 1992).
- GRAND (R.), *Les paix d'Aurillac*, Paris, éd. Sirey, 1945.
- JOUANEL (A.), *Le château de Grignols*, Périgueux, impr. Ribes, 1933.
- LABORIE (Y.), « Auberoche : un *castrum* périgourdin contemporain de l'an Mil », dans *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées* (actes du colloque de Pau, 2002), suppl. 4 d'*Archéologie du Midi médiéval*, éd. CAML, Carcassonne, 2006, p. 167-193.
- LAHARIE (M.), « Évêques et société en Périgord du X^e au milieu du XII^e siècle », *Annales du Midi*, t. 94, 1982, p. 343-368.
- NOGUÉ (Éd.), *Saint-Astier. Pito vilo, grand cluchié*, Bergerac, 1933 [rééd. le Roc de Bourzac, Bayac, 1986].
- PENAUD (G.), *Dictionnaire des châteaux du Périgord*, Bordeaux, éd. Sud Ouest, 1996.
- PIRAUD (Cl.-H.), « La chronique de Guîtres (920-1030). Une source méconnue pour l'histoire de Saint-Astier », *BSHAP*, t. CXL, 2013, p. 187-198.
- POUSTHOMIS (B.) *et alii, Ventadour en Limousin. Un château au pays des troubadours*, Limoges, éd. CPL, 2014.
- REMY (Chr.), *Les rois de France en Limousin et Périgord [...] de 1200 à 1328*, thèse de l'Univ. de Limoges (B. Barrière dir.), 2000, 3 vol.
- REVIRIEGO (B.), « Un automne 1793 tout feu tout flamme : la relation des grands brûlements d'archives qui, il y a 200 ans, illuminèrent les communes de la Dordogne », *Mémoire de la Dordogne*, n° 3, 1993, p. 3-8.
- SAINT-ALLAIS (N. V. de) puis COURCELLES (J.-B. de), *Nobiliaire universel de France ou recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume*, 21 vol., Paris.



Le Puy-Saint-Astier, dessin d'Anatole de Rouméjoux, 29 novembre 1883 (Médiathèque Pierre Fanlac, Périgueux, fonds Anatole de Rouméjoux, carnet 14).



Le Puy-Saint-Astier, dessin d'Anatole de Rouméjoux, 29 novembre 1883 (Médiathèque Pierre Fanlac, Périgueux, fonds Anatole de Rouméjoux, carnet 14).



Le Puy-Saint-Astier, dessin d'Anatole de Rouméjoux, 22 février 1894 (Archives départementales de la Dordogne, fonds Anatole de Rouméjoux, 41 Fi, carnet n° 12).



Saint-Astier, rue de Valbrune, début du XX^e siècle (SHAP, photothèque).

DANS NOTRE ICONOTHÈQUE*

L'exécution du maréchal Ney en 1815. Un Périgordin témoigne

par Brigitte et Gilles DELLUC

Un Périgordin de la Double, vivant à Paris, a assisté à l'exécution du maréchal Ney. Il en donne une description précise et, c'est une surprise, elle ne cadre pas totalement avec les récits traditionnels de ce dramatique événement.

Pourtant, ce médecin de grande qualité est un excellent observateur, ce que confirme la rigueur des souvenirs qu'il a laissés sur les événements de la première moitié du XIX^e siècle.

Son récit apporte à la grande Histoire deux éléments intéressants : 1 - un détail inattendu qui montre bien que les « mots de la fin » sont toujours à prendre avec précaution ; 2 - des précisions sur le lieu aujourd'hui oublié de l'exécution.

En 1814, le maréchal Michel Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moskova, avait incité Napoléon à abdiquer, puis s'était rallié aux Bourbons et avait été fait Pair de France. Au retour de l'empereur de l'île d'Elbe, il proposa

* Les documents iconographiques présentés dans cette rubrique sont archivés à la SHAP.

de le ramener à Paris « dans une cage de fer », puis, finalement, se rallia à lui. Après les Cent-Jours et Waterloo, au terme d'un procès devant la Chambre des pairs, il fut condamné à mort le 6 décembre 1815¹.

Son exécution eut lieu le lendemain. À 8 h 30, ce 7 décembre 1815, une voiture vient au Palais du Luxembourg chercher, dans sa cellule, le « Brave des braves ». Auparavant, on lui avait proposé un confesseur mais il avait répliqué : « Vous m'ennuyez avec votre prêtraille ! » Il finit par accepter, convaincu par un ancien soldat de la campagne de Russie, devenu croyant à cette occasion. Ney écrit une dernière fois à son beau-frère, Jean-Claude Monnier, futur tuteur de ses trois enfants, puis s'entretient avec le curé de Saint-Sulpice.

I. Le récit traditionnel et ses variantes

Il porte un simple costume bourgeois : une redingote de gros drap bleu, une culotte et des bas de soie noirs, un chapeau rond. Le cortège s'arrête avenue de l'Observatoire et on lit habituellement que sa statue a été érigée à *l'emplacement même où il a été fusillé* et qu'elle a été *légèrement déplacée* lors de la construction du RER B². Tout le monde peut la voir aujourd'hui, en haut du boulevard de l'Observatoire, place Camille-Julian, au croisement avec le boulevard du Montparnasse, à quelques mètres de la célèbre *Closerie des Lilas*.

Le maréchal refuse qu'on lui bande les yeux : « Ignorez-vous que depuis vingt-cinq ans, j'ai l'habitude de regarder en face les boulets et les balles ? » Il aurait ajouté : « Je jure, en face de Dieu et des hommes, que je n'ai jamais été traître à ma Patrie ! J'eusse aimé mieux mourir pour mon pays, mais c'est encore ici le champ de l'honneur. Vive la France ! »

Un peu plus tard, selon la tradition, il aurait déclaré aux soldats du peloton : « Camarades, tirez sur moi et visez juste ! ». D'autres versions lui font dire : « Soldats, visez droit au cœur ! » ou encore « Mes camarades, hâtez-vous et tirez là ! ». Plusieurs gravures le montre dégageant les revers de sa redingote et désignant effectivement son thorax de la main droite voire des deux mains (fig. 1). Feu ! Il tombe frappé de dix balles dont six à la poitrine³. Achille Tenaille de Vaublable, ancien journaliste et homme politique, confirmera cette version, mais un demi-siècle après les faits, en écrivant : « Le maréchal ôta aussitôt son chapeau de la main gauche et, posant la main droite sur sa poitrine, il s'écria, d'une voix forte : "Soldats, droit au cœur !" »⁴

1. Louis-Joseph Nompur de Caumont, duc de La Force, se prononça pour la mort.

2. Wikipedia notamment. C'est nous qui soulignons ce qui est en fait une erreur.

3. Rochechouart (1898, p. 435) précise l'ordonnance de l'exécution : le peloton devrait être formé de « quatre sergents, quatre caporaux, quatre fusiliers, les plus anciens de service [...] placés sur deux rangs », sous les ordres du commandant de Saint-Bias.

4. TENAILLE DE VAUBLABLE, 1860, p. 120.

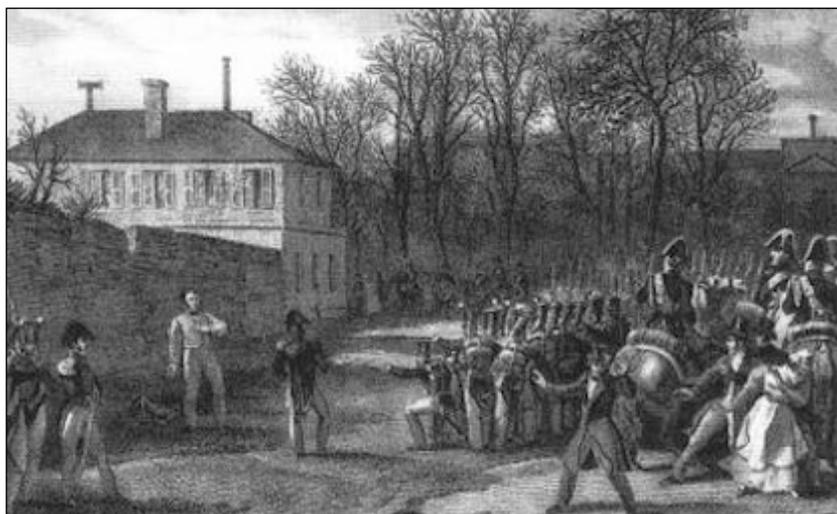


Fig. 1. L'exécution du maréchal Ney. Gravure du temps par S. Desmarests.

Il existe une autre version, plus littéraire : celle de Louis-Victor-Léon de Rochechouart. Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis et gouverneur militaire de Paris depuis octobre 1815, il était intervenu en faveur du général Daumesnil, assiégé dans le fort de Vincennes par les Prussiens. C'est lui qui fut chargé d'organiser l'exécution du maréchal Ney, « cette injuste victime de nos réactions politiques ». Dans ses *Souvenirs sur la Révolution et l'Empire*⁵, dont on loue l'objectivité, ce témoin rapporte qu'il plaça à la tête du peloton d'exécution un officier piémontais, pour éviter de faire commander le feu par un Français. Selon Rochechouart, Ney aurait pris le temps de déclarer non sans noblesse : « Français, je proteste devant Dieu et la patrie contre le jugement qui me condamne. J'en appelle aux hommes, à la postérité, à Dieu. Vive la France !⁶ »

Plus tard, un biographe rapporta un quatrième texte assez différent : « Je déclare en face de Dieu et des hommes que je n'ai jamais été traître à ma patrie. Puisse ma mort la rendre heureuse. Vive la France⁷ ».

Disons-le, Rochechouart ajoutait prudemment : « Plusieurs versions ont paru, touchant les derniers moments et la fin tragique du maréchal Ney, mais toutes sont différentes ou inexactes parce que : 1° aucun des auteurs de ces

5. ROCHECHOUART, 1898 et 1933.

6. En 1826, Louis-Victor-Léon de Rochechouart acheta les châteaux de Jumilhac et de Rochechouart. En 1830, il participa à l'expédition d'Alger. En 1855, le général de Rochechouart fut nommé par Napoléon III maire de Jumilhac, où il s'était retiré. Il mourut en 1858. Voir aussi : COLLECTIF, 2012.

7. HEYLLI, 1869.

divers écrits n'a assisté en personne à ce drame lugubre ; 2° parce que tous ont cru nécessaire, aux dépens de la stricte vérité, d'y ajouter ou d'en retrancher quelques faits, en raison du parti politique auquel ils appartenait. »

C'est ce que l'on va essayer maintenant de débrouiller.

II. Les mots de la fin de Ney : le témoignage d'un Périgordin de Paris

Un autre témoin direct a laissé un récit qui semble bien contredire l'opinion commune sur deux points : les paroles prononcées par Ney et le lieu exact de l'exécution.

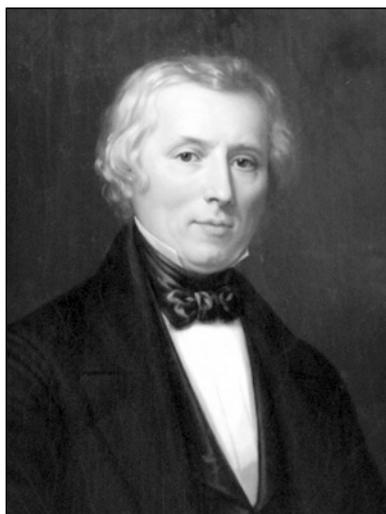


Fig. 2. Le Dr François-Louis Poumiès de La Siboutie (1789-1866).

François-Louis Poumiès de La Siboutie est un jeune Doubleaud de Saint-Jean-d'Ataux (fig. 2). Étudiant en médecine à Paris, il ne s'était pas contenté d'effectuer ses études en faculté : il avait en outre tenté et réussi en 1812 le concours, alors très sélectif, de l'internat des hôpitaux de Paris que Bonaparte avait créé le 4 ventôse an X (10 février 1802)⁸.

Après avoir secondé Philippe Pinel (célèbre pour avoir libéré de leurs chaînes les aliénés de Bicêtre), il était devenu l'interne, c'est-à-dire le médecin à temps plein, du service du baron Guillaume Dupuytren, le célèbre chirurgien de l'Hôtel-Dieu⁹. Ce jeune homme de qualité a laissé des *Souvenirs d'un médecin de Paris*, très riches en anecdotes racontées avec précision, sans toutefois trahir de secrets médicaux¹⁰. C'est un jeune clinicien, bon observateur par profession, comme on va le voir.

Ney a été fusillé en catimini¹¹. Voici la très belle description de l'événement par Poumiès. Il

8. La sélection était sévère : il avait été classé 17^e sur les 18 candidats recrutés. Mais l'essentiel était d'être accepté dans les hôpitaux de Paris pour apprendre, jour et nuit, son métier autrement que par les cours de la faculté installée dans l'ancien couvent des Cordeliers (non loin de la maison où avait été assassiné Marat). En outre, l'interne était correctement rétribué, logé et nourri (DELLUC, 2014 et communication à la SHAP, 7 mai 2014).

9. C'était un Limousin de Pierre-Buffière, aux confins de la Dordogne. Il faisait sa visite de 5 heures à 10 heures du matin puis laissait son service à son interne. Il a donné son nom à une variété de fracture bi-malléolaire de la cheville et à une maladie de la main, rétractant l'aponévrose palmaire moyenne de façon fort gênante.

10. Son livre, publié plus tard, en 1910, par ses filles, est devenu rare, sauf en langue anglaise : *Recollections of a Parisian (Dr Poumiès de la Siboutie) under six sovereigns, two revolutions and a republic (1789-1863)*.

11. Le lendemain de sa condamnation et en civil. Pour fusiller un maréchal en grand uniforme, il eut fallu auparavant procéder à sa dégradation.

nous renseigne précisément sur le temps maussade de ce matin de décembre, sur le trajet suivi par lui, sur la vêtue de Ney, sur son courage devant la foule des curieux, sur le grade des fusilleurs, sur l'attitude du commandant du peloton, sur la chute brutale du fusillé et sur la position exacte du cadavre au pied du mur... Lisons-le :

« Le 7 décembre 1815, étant interne à l'Hôtel-Dieu, je vis entrer chez moi de grand matin Beaupoil de Sainte-Aulaire, mon ami et camarade de collège, plus tard colonel¹² : “Viens avec moi, me dit-il ; on va exécuter Ney”. Nous partîmes par un brouillard très froid. Nous arrivâmes au lieu de l'exécution par la petite rue de Chevreuse. Ney arriva peu de temps après : il était vêtu d'une redingote bleue, coiffé d'un chapeau rond ; sa démarche, sa tenue, sa figure étaient calmes, sans ostentation. Tout en lui respirait le courage, l'honneur, la dignité. Sa présence excita un grand mouvement. Bien que les hommes de la réaction qui l'avaient fait condamner fussent là en grand nombre, en majorité, ils ne purent empêcher les manifestations de regrets, d'admiration, données au malheureux Ney. On ne s'en gênait pas.

« Cependant Ney arriva devant le peloton de sous-officiers vétérans chargés de l'exécution ; il ôta son chapeau, salua le commandant du peloton qui, par habitude ou par un mouvement qu'il n'avait pu maîtriser, avait abaissé son épée devant le maréchal. Bien que toutes les relations publiées aient consigné quelques mots comme ayant été prononcés par lui, *je crois pouvoir assurer qu'il ne dit pas une parole*¹³. Il tomba droit devant lui¹⁴, *les pieds contre le mur à l'est, et la tête à l'ouest*¹⁵. La mort fut instantanée, sans être même accompagnée des soubresauts convulsifs qui s'observent en pareil cas¹⁶ (fig. 3).

« Trente-huit ans plus tard, à pareil jour, poursuit Poumiès, j'assistai à l'inauguration du monument de l'illustre maréchal¹⁷. Le discours que Dupin prononça d'une voix ferme et fortement accentuée, produisit une grande impression¹⁸ ».

12. Hippolyte Beaupoil de Sainte-Aulaire, né à Cornille (Dordogne) en 1795, deviendra lieutenant-colonel du 2^e hussards en 1852. Il est mort en 1856.

13. C'est nous qui soulignons cette remarque de Poumiès. Elle va à l'encontre des récits habituels.

14. Selon certains, Ney serait tombé en arrière sous l'impact des balles, ce que Poumiès ne confirme pas (artifexinopere.com), pas plus que le peintre Gérôme (cf. *infra*).

15. C'est nous qui soulignons cette orientation du cadavre, notée par Poumiès. Comme on va le voir, elle permet de mieux situer le lieu de l'exécution.

16. Ney reçut dix grosses balles en plomb (calibre 17,5 mm), tirées de très près par les fusils de l'infanterie de l'époque (fusil à silex Charleville Modèle 1777 de l'ingénieur Gribeauval, modifié an IX). Soit un total de près de 300 g de plomb, effectivement susceptible de provoquer une mort instantanée...

17. La légende place en ces lieux le château de Vauvert de Robert le Pieux, fils d'Hugues Capet. Abandonné à sa mort et hanté, dit-on, le domaine fut donné aux chartreux par Louis IX. Ney fut donc fusillé « au diable vauvert », pour éviter un transfert à la plaine de Grenelle, lieu habituel des exécutions. Il existe à Paris une autre statue de lui, en pierre, rue de Rivoli, par Coutalpas. Paris a son boulevard Ney. Celui de Sarlat a été remplacé par le boulevard Nessmann : là habitait le Dr Victor Nessmann, chef du réseau *Combat* en Sarladais, torturé et assassiné par le SD en janvier 1944.

18. André Dupin avait été le défenseur de Ney devant la Chambre des pairs. Futur président de la Cour de cassation et sénateur en 1857. Membre de l'Académie française.

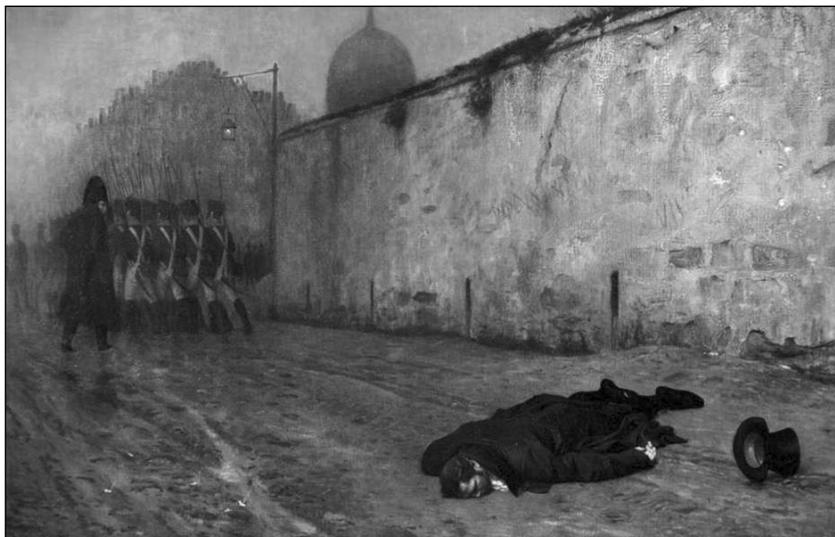


Fig. 3. Tableau de J.-L. Gérôme : 7 décembre 1815, à neuf heures du matin, l'exécution du maréchal Ney.

À sa mort, Ney avait 46 ans. Son corps fut porté à l'hospice de la Maternité, créé en 1795 dans les bâtiments du couvent de Port-Royal, et il fut veillé par les sœurs de la Charité. Il sera inhumé le lendemain au Père-Lachaise où sa tombe, une simple dalle, sera remplacée par un monument en 1903 seulement (29^e division).

III. Où donc a été exécuté le maréchal Ney ?

La noble statue, œuvre de François Rude, est bien plus tardive que ce témoignage. Elle date de 1853 et fut inaugurée le 7 décembre (anniversaire de l'exécution de Ney), sous Napoléon III. Auguste Romieu, ancien préfet de la Dordogne, était alors directeur des Beaux-Arts (1852), puis inspecteur général des bibliothèques de la couronne (1853)¹⁹.

Ney est représenté en uniforme, sabre au clair, en haut du boulevard de l'Observatoire, aujourd'hui sur le côté ouest de celle-ci, à son croisement avec le boulevard du Montparnasse, à quelques mètres de la célèbre *Closerie des Lilas*. La statue se détache sur les belles frondaisons des platanes.

19. Romieu était récompensé ainsi d'avoir annoncé le coup d'État du 2 décembre dans deux ouvrages très anti-démocratiques : *l'Ère des Césars* (1850) et surtout *Le Spectre rouge de 1851* (1852).

Un projet initial de Rude présentait le maréchal « montrant sa poitrine ouvrant son cœur à la mort » et sans doute prononçant quelques paroles²⁰. Il fut refusé par Napoléon III : l'empereur souhaitait voir figurer le soldat plutôt que le fusillé. Dans la nouvelle version, le sculpteur donne au maréchal l'attitude du soldat entraînant ses hommes au combat : celle du Génie de la liberté de la *Marseillaise* de l'Arc de Triomphe.

Nous allons voir qu'un dessin oublié de Gérôme et que le récit de Poumiès confirment que cette statue a été ultérieurement déplacée.

Chacun connaît l'admirable tableau de Gérôme sur le même sujet, intitulé *7 décembre 1815, l'exécution du maréchal Ney*. Il est très réaliste, bien qu'exécuté près d'un demi-siècle après les faits²¹. On admire l'exactitude scrupuleuse des détails, qui illustrent quasi littéralement le récit de l'historien Achille de Vaulabelle. Le peintre fut néanmoins soumis à diverses pressions pour ne pas exposer ce lugubre tableau. Il y résista avec vigueur, arguant que « les peintres avaient le droit d'écrire l'histoire avec leur pinceau, tout aussi bien que les littérateurs avec leur plume ». Il confirme parfaitement le témoignage de Poumiès, notamment la position du corps du Maréchal, tombé « droit devant lui », les pieds contre le mur de l'avenue de l'Observatoire (alors rue d'Enfer). Face contre terre, sans trace de violence sauf une imperceptible tâche rouge à côté du favori, sur la joue.

En colonne par quatre, les soldats du peloton font retraite sous la lanterne d'un réverbère, car « conformément aux règlements militaires, le corps resta déposé pendant un quart d'heure sur le lieu d'exécution²² ». On devine sur le mur les inscriptions évanescentes *VIVE L'EMPEREUR*, en arc de cercle, et *VIV...* On voit, au sol, des fragments de carton fumants, résidus des cartouches tirées²³, et les empreintes des pieds des soldats et du maréchal. Au-dessus du mur, s'élève une sorte de dôme monumental, fantomatique dans la brume de ce matin de décembre.

Quel est ce dôme ? Un intéressant dessin préparatoire de Gérôme (fig. 4a) montre d'intéressants détails. Voici quatre contreforts renforçant le mur décrépi, remplacés sur le tableau par quatre fentes d'évacuation de l'eau du jardin (tout aussi cohérentes avec l'idée du mur d'un jardin surélevé : on voit d'ailleurs qu'elles sont remplies de terre jusqu'à mi-hauteur). Tout le quartier du Luxembourg, bâti à l'emplacement de l'ancienne Chartreuse de Paris, était encore largement occupé par des jardins, surélevés par rapport à la rue : d'où la nécessité de ces renforts. Mais ce croquis permet surtout de reconnaître le

20. FOURCAUD, 1904, p. 493-495.

21. Jean-Léon Gérôme, huile sur toile (1855-1865), 65,2 x 104,2 cm, *Sheffield City Art Galleries and Museums Trust*, Sheffield, Royaume-Uni.

22. TENAILLE DE VAULABELLE, 1860.

23. Ces morceaux de papier graissé, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, enveloppaient les balles pour assurer l'étanchéité.

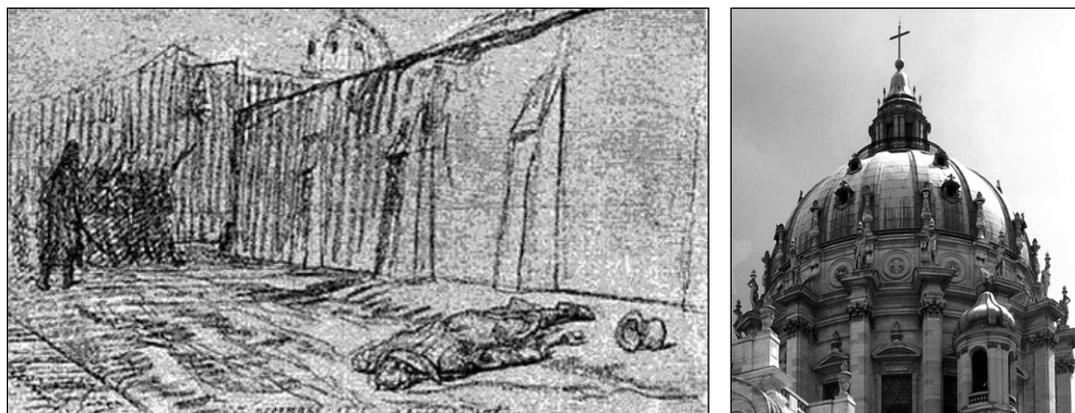


Fig. 4. a. dessin préparatoire du tableau de J.-L. Gérôme ;
b. coupole de l'église du Val de Grâce.

très caractéristique dôme du Val de Grâce (fig. 4b) et non celui des Invalides comme on le dit parfois avec emphase²⁴.

Le Val de Grâce est figuré ici derrière le mur de l'exécution : on se trouve donc sur le côté est et non ouest du boulevard de l'Observatoire. C'est ce qui s'accorde parfaitement avec l'observation de Poumiès qui décrivait le cadavre de Ney, tombé « les pieds contre le mur à l'est, et la tête à l'ouest ».

Le lieu de l'exécution se situe donc à l'emplacement approximatif du virtuel numéro 43 de cette avenue, côté est, c'est-à-dire à l'endroit de la bouche de métro Port-Royal. On était là au niveau de l'actuel croisement avec le boulevard de Port-Royal (ci-devant rue des Bourguignons), tout près du lieu où François Bullier installera en 1847 la *Closerie des lilas*, voisine immédiate du *bal Bullier*²⁵.

IV. Aujourd'hui

Aujourd'hui, le promeneur est un peu déboussolé pour retrouver l'état ancien de lieux qu'ont connu Poumiès de La Siboutie et Gérôme, car (fig. 5) :

- Le prolongement dans Paris de la ligne de Sceaux, avec creusement de la tranchée et création de la petite gare en 1892 (ligne ouverte dans Paris en 1895, aujourd'hui RER, ligne B, station *Port-Royal*), est venu se superposer à la large avenue de l'Observatoire.

24. « Dôme encore vide en 1815, mais qui coiffera plus tard le tombeau impérial » (artifexinopere.com). Ce n'est pas non plus le dôme de l'Observatoire, qui ne sera construit qu'en 1845.

25. Aujourd'hui Centre Bullier du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires ou CROUS Jean-Zay.



Fig. 5. État actuel des lieux (vue satellite) : a. avenue de l'Observatoire ; b. tranchée et gare du RER B ; c. statue de Ney en 1853 (lieu de l'exécution) ; d. statue de Ney (emplacement actuel) ; e. Closerie des Lilas (emplacement en 1847, avec le Bal Bullier) ; f. Closerie des Lilas (emplacement actuel, avec le CROUS) ; g. Val de Grâce et son dôme ; h. avenue Georges-Bernanos ; i. boulevard du Montparnasse ; j. boulevard de Port-Royal.

- De ce fait, la statue de Rude de l'avenue de l'Observatoire, initialement proche du vieux *bal Bullier*, aujourd'hui disparu, a été déplacée, d'est en ouest de l'avenue. Elle a été ensuite érigée sur ce large trottoir boisé.

- De même, la *Closerie des Lilas* a, elle aussi, été déplacée à l'ouest de l'avenue de l'Observatoire, et s'ouvre au 171 du boulevard du Montparnasse, derrière la statue. Elle est donc passée, elle aussi, du 5^e au 6^e arrondissement. Une photographie du début du XX^e siècle représente la statue (entourée d'une grille) et la *Closerie* à leur position actuelle²⁶.

- Le court tronçon sud de l'avenue de l'Observatoire, coincé entre le RER et le CROUS, est désigné depuis 1967 sous le nom d'avenue Georges-Bernanos²⁷.

À Metz, la statue de Ney ne fut pas déplacée. Elle a été respectée sous l'Occupation allemande : Sarrelouis, ville natale du maréchal, qui avait en outre servi dans les hussards de cette ville, n'avait-elle pas été donnée à la Prusse lors du traité de Paris en 1815 ?

Ainsi, le témoignage de Poumiès de La Siboutie fournit deux renseignements : 1 - contrairement aux récits habituellement rapportés, le

26. Collections patrimoniales numérisées de Bordeaux 3 (gallica.bnf.fr).

27. Le CROUS est désormais localisé aux 33-39 de cette courte avenue qui longe en surplomb la station de Port-Royal.

maréchal Ney n'aurait prononcé aucune parole au moment suprême de son exécution ; 2 - ce même témoignage confirme le lieu de l'exécution sur le côté est de l'avenue de l'Observatoire, au coin du boulevard de Port-Royal, ancienne rue des Capucins, « devant le mur et le jardin d'un bal public appelé le bal Bullier ou la Closerie des Lilas²⁸ ». CQFD.

V. *I am marshall Ney of France...*

Comment conclure ? À vous le soin. Peut-être admirerez-vous le coup d'œil de Poumiès et le réalisme du peintre Gérôme qui permettent de préciser le lieu oublié de l'exécution ? Sans doute jugerez-vous que la mort du héros d'Elchingen, de la Moskova et de la retraite de Russie pose, une fois encore, le problème des « mots de la fin » et autres phrases célèbres. Touchants ou glorieux, ils sont souvent apocryphes ou trompeurs.

Si besoin, une dernière anecdote nous le confirmerait. La voici. Le 15 novembre 1846, dans le village de Rowan, en Caroline du Nord, un vieil enseignant américain, respecté de tous, se meurt. Il se nomme Peter Stuart Ney. Allongé sur son lit de mort, on l'entend murmurer : « *I will not die with a lie on my lips. I am marshall Ney of France*²⁹ ». Et, à Cleveland, on va lire sur sa tombe de Third Creek Church : « *In memory of Peter Stuart Ney, a native of France and soldier of the French Revolution under Napoleon Bonaparte, who departed this life November 15th, 1846, aged 77 years.* »

Eh bien ! Certains le croient encore...

B. et G. D.

Bibliographie

- COLLECTIF, *Le maréchal Ney : les dessous d'une exécution*, présenté par Bernard Michel, Paris, éd. Omnibus, 2012, 948 p.
- DELLUC (G.), « F.-L. Poumiès de la Siboutie (1789-1863) », *Revue de l'Internat des hôpitaux de Paris*, n° 75, 2014, p. 15-18.
- FOURCAUD (L. de), *François Rude, sculpteur : ses œuvres et son temps (1784-1855)*, Paris, Librairie de l'art ancien et moderne, 1904.
- HEYLLI (G. d'), *Le maréchal Ney : d'après les documents authentiques*, Paris, éd. A. Le Chevalier, 1869.
- POUMIÈS DE LA SIBOUTIE (F.-L.), *Souvenirs d'un médecin de Paris*, Paris, éd. Plon, 1910 (préface de J. Durieux).
- ROCHECHOUART (L.-V.-L. de), *Souvenirs sur la Révolution et l'Empire*, Paris, éd. Plon, 1898 et 1933.
- TENAÏLLE DE VAULABELLE (A.), *Histoire des deux Restaurations jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe (de janvier 1813 à octobre 1830)*, t. 4, Paris, éd. Perrotin, 1860.

28. *Paris pittoresque*, 1890.

29. « Je ne veux pas mourir avec un mensonge sur les lèvres. Je suis Ney, maréchal de France ».

NOTES D'ÉPIGRAPHIE DU PÉRIGORD – 1

par François MICHEL

Cette première livraison de l'année 2015 voit l'ouverture dans notre Bulletin d'une rubrique consacrée à l'épigraphie du Périgord. Elle paraîtra régulièrement et concernera les inscriptions découvertes en Périgord, mais aussi, plus largement, les textes concernant nos concitoyens ou notre province et qui sont éparpillés dans le monde. Cette nouvelle rubrique a donc une ambition autant locale qu'universelle.

Une introduction

Qu'est-ce-que l'épigraphie ?

L'épigraphie est une science très ancienne. Elle consiste en l'étude des inscriptions. Celles-ci peuvent être gravées sur pierre, moulées ou incisées sur de la céramique, écrites sous forme de graffites sur des matériaux divers, plomb, bois, etc. Elle ne comprend pas les domaines de la numismatique et de la sigillographie qui font l'objet de recherches et de catalogages propres. Cette science s'attache à lire tout type d'inscription dans tout type d'écriture. Dans le domaine de l'Antiquité, on distingue évidemment l'épigraphie grecque de l'épigraphie étrusque ou de l'épigraphie latine. En revanche, dans nos contrées, l'épigraphie se distingue plutôt selon l'âge des inscriptions, que l'on établit principalement d'après la paléographie. On parlera d'épigraphie latine antique lorsque l'écriture suit les canons définis par le récent catalogue que J.-P. Bost et G. Fabre ont fait des inscriptions de la cité des Pétrucos. Au-delà de cette époque, du début à la fin du Moyen Âge, les inscriptions sont écrites en caractères plus variés, qui n'obéissent à des modes que de manière très libre. L'épigraphie médiévale, prolongée jusqu'à la Révolution par l'épigraphie moderne, est difficile à aborder autant à cause de ses caractères très irréguliers selon les âges que par l'emploi d'abréviations souvent fantaisistes où l'imagination se perd.

Quelles sont les études déjà menées à ce sujet ?

En ce qui concerne l'épigraphie latine, l'ouvrage de référence signé par J.-P. Bost et G. Fabre, *Inscriptions latines d'Aquitaine, Pétrucos* (abrégé en *ILA*), paru en 2001, a été co-édité par notre Société et l'Institut *Ausonius* de l'Université Bordeaux-Montaigne. Il fait suite, après plus d'un siècle, à l'ouvrage du capitaine Émile Espérandieu, *Inscriptions antiques du Musée de Périgueux*, que notre compagnie avait également co-édité en 1893 et dont les derniers exemplaires disponibles sont désormais des raretés. Plus marginalement, le comte de Taillefer a recensé en 1821 et 1826 dans ses *Antiquités de Vésone* un bon nombre de textes ; une rubrique régulièrement parue dans notre *Bulletin* en 1882 sous le titre « Inscriptions du Musée lapidaire de Périgueux » a permis la publication et le commentaire de certains textes ; enfin, Charles Durand a de 1906 à 1920 publié au fur et à mesure dans ses *Fouilles de Vésone* les inscriptions qu'il découvrait en démontant le mur antique de la Cité. L'essentiel de ces textes a été recensé dans le *Corpus Inscriptionum Latinarum* (abrégé en *CIL*), réalisé par O. Hirschfeld, membre de l'Académie de Berlin, en 1899 et 1916 (*addenda*).

L'épigraphie médiévale a longtemps été un parent pauvre de la recherche. Un seul *corpus* des inscriptions de la Dordogne a été conçu, et encore l'a-t-il été par les chercheurs de l'Université de Poitiers dans le cadre d'une ambitieuse récolte qui concernait tous les départements de France : le *Corpus des Inscriptions de la France médiévale* (abrégé en *CIFM*) consacré à la Dordogne a paru en 1979 et a recensé 62 textes qui ont été traduits et expliqués avec beaucoup de talent. Complété par quelques inscriptions publiées ultérieurement, cet ouvrage reste une référence... mais il est unique !

Quant à l'épigraphie moderne, elle est purement et simplement absente de la bibliographie. Elle n'a donné lieu qu'à quelques publications dispersées et pour la plupart anecdotiques.

Pourquoi cette rubrique ?

L'idée de créer cette rubrique n'est pas due au hasard. Au gré des pages de notre *Bulletin* se dissimulent de nombreuses mentions de textes découverts il y a parfois plus de cent ans et depuis ignorés. La bibliographie périgourdine recèle quelquefois, au hasard d'une image, un texte gravé sur pierre et que l'auteur de l'ouvrage reproduit faute de pouvoir le lire. Ces textes, à la lumière des recherches historiques récemment effectuées, prennent un relief nouveau, nous donnent des informations exceptionnelles. Ainsi, après avoir durant des années inventorié, relu, critiqué ces inscriptions, il convenait de les mettre à disposition d'un large public. Ce sera dorénavant chose faite au moyen de cette rubrique.

Collaborer à la rubrique ?

Toutes les manifestations d'intérêt pour le bon fonctionnement de cette rubrique sont les bienvenues. Il est cependant important de rappeler qu'une inscription se trouve sur un support fragile et qu'il est très important de prendre d'extrêmes précautions pour permettre son déchiffrement. Il ne faut par exemple jamais nettoyer une pierre avec des instruments durs (qu'il s'agisse de bois ou de métal) au risque de voir perdus des caractères qui auraient pu donner un sens au texte concerné. Il ne faut pas davantage les mouler avec des produits issus du commerce, car la seule technique susceptible de ne pas abîmer une inscription est celle de l'estampage, qui s'effectue à l'aide d'un papier spécialement fabriqué à cet effet.

Par ailleurs, les pierres doivent impérativement être considérées dans leur contexte topographique. Les bornes comme celles que le maire de Gabillou a récemment inventoriées avec beaucoup d'intelligence sur le territoire de la commune marquent des limites de propriétés. Il ne faut donc en aucun cas les déplacer si l'on veut connaître le parcellaire antique, médiéval et moderne.

En réaliser une photographie ou un dessin accompagnés de mesures reste la meilleure solution pour communiquer une découverte ou soumettre un texte à notre sagacité. Nous restons donc à l'écoute des membres de notre compagnie pour que le Périgord s'enrichisse de nouveaux documents et que les aspects ténébreux de son histoire s'éclaircissent.

Si vous désirez signaler une découverte ou tout simplement demander des informations, envoyez vos courriers informatiques aux adresses électroniques suivantes : fr.michel@shap.fr ou shap@yahoo.fr, et vos courriers-papier à l'adresse de la Société, 18, rue du Plantier, 24000 Périgueux.

Un exemple : l'apport des manuscrits de J. de Mourcin

La Société historique et archéologique du Périgord conserve dans son iconothèque des manuscrits réalisés par Joseph de Mourcin (1784-1856) et réunis dans un dossier coté AD 34. L'une des rubriques de ce dossier s'intitule *Notes sur diverses inscriptions de Vésone et de Périgueux (23 feuillets de dimensions diverses)*. Ce dossier, incomplet en ce qui concerne les plans, est en revanche surdimensionné quant aux feuillets sus-nommés : il en compte 33 au lieu des 23 annoncés, ce qui ne laisse pas de surprendre. Des apports successifs issus d'autres auteurs sont vraisemblablement à l'origine de cette incrémentation inattendue qui nous ouvre des horizons nouveaux. Ces manuscrits témoignent en effet d'un excellent niveau d'érudition locale qui utilise une bibliographie de nos jours rarement employée pour une étude des inscriptions à l'échelle européenne. Les auteurs mentionnés sur ces notes sont pourtant encore aujourd'hui des références en matière d'épigraphie. Jean Gruter a publié en 1603, à Francfort, un recueil intitulé *Inscriptiones antiquae totius*

orbis Romani in absolutissimum corpus redactae, et les références que W. de Taillefer, comme J. de Mourcin, ont tiré de cet ouvrage, sont fort nombreuses. De même, ils ont utilisé les quatre volumes de Ludovico Antonio Muratori qui forment le *Novus Thesaurus veterum inscriptionum* et sont parus à Milan entre 1739 et 1742. À l'époque, seules les bibliothèques parisiennes disposent de ce type d'ouvrage. Il faut donc croire que nos érudits, pour mener leurs savantes études, se sont installés dans la capitale ; il est également fort possible que durant son émigration, le comte de Taillefer ait pu consulter des ouvrages au gré de ses changements de résidence. Il a donc très vraisemblablement été à l'origine des études épigraphiques publiées dans ses *Antiquités de Vésone*, car aucun commentaire ne figure sur les dessins conservés dans l'iconothèque de la Société. Ces derniers sont certes très précis et les dimensions des pierres données avec une grande finesse, mais, ici, J. de Mourcin s'est limité à un rôle de technicien. Ces croquis sont cependant aujourd'hui très précieux, car ils donnent des informations sur des inscriptions perdues ou dont la reproduction a dû, à l'époque, rentrer dans les normes de l'imprimeur, lorsqu'ils ne donnent pas sur celles-ci un tout autre regard.

Ainsi pouvons-nous découvrir l'aspect qu'avait au début du XIX^e siècle un texte aujourd'hui conservé au Musée du Périgord et recensé par les *ILA* sous le numéro 93 : « Épitaphe mentionnant Sabinus ou Sabina ». Le monument apparaît maintenant sous la forme d'un bloc très érodé, mais le croquis nous en donne une toute autre vision (fig. 1). Nous découvrons qu'il s'agissait d'un monument à fronton : cet élément décoratif n'apparaît plus actuellement, car il a été bûché, de même que son bandeau inférieur, ce qui a induit les auteurs des *ILA* à en proposer une lecture augmentée de deux lignes. Or, seule l'invocation aux dieux mânes figurait dans le tympan. La deuxième ligne correspond à la quatrième ligne des *ILA* et apparaît plus complète, même si elle reste difficilement déchiffrable. Enfin, la partie inférieure révèle plus de lettres qu'il n'en subsiste actuellement. Le texte pourrait donc se lire ainsi :

[D(is)] M(anibus) / [---] T[II]S / [---] I[SI]S[.] / [---] S[abin[.]] / [---] CEN[---].

Traduction : Aux dieux mânes, à... Sabin...

Ce qui, avouons-le, ne modifie que de manière minimale les conclusions des auteurs des *ILA*...

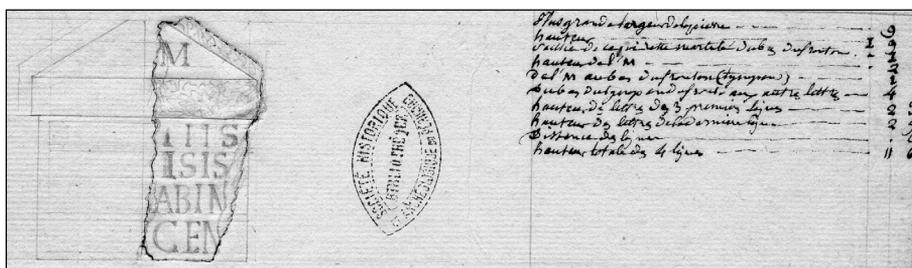


Fig. 1.

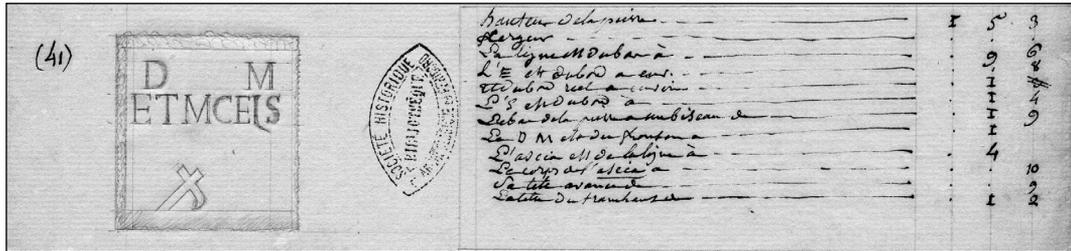


Fig. 2.

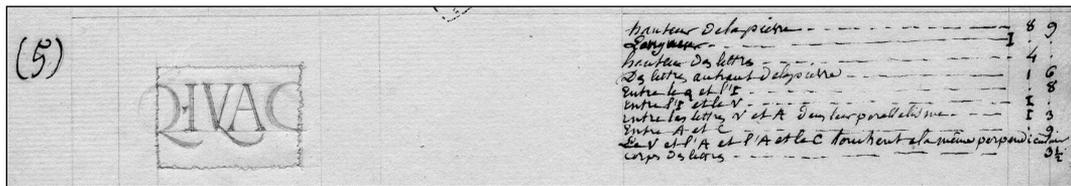


Fig. 3.

Un autre monument a été dessiné avec soin par J. de Mourcin. Il s'agit de l'inscription recensée par les *ILA* sous le numéro 82 et titrée « Épitaphe de Celsus/a » (fig. 2). Si l'ensemble est actuellement visible au Musée du Périgord, il n'y est pas arrivé intact. En effet, le comte de Taillefer mentionne que cette pierre porte à sa base une *ascia*. Ce petit instrument des tailleurs de pierre a longtemps été considéré comme un marqueur de l'apparition du christianisme, car son symbolisme nous échappait et l'on donnait cette explication faite de mieux. Plus tard, Jean-Jacques Hatt, en suggérant qu'il s'agissait de la marque de l'inauguration du culte funéraire, a vraisemblablement fait la moins mauvaise des suggestions à cet égard (*La tombe gallo-romaine*, Paris, 1951, p. 91). Toujours est-il que sur le monument de Périgueux, l'*ascia* a disparu et que les *ILA* constatent son absence. Le croquis de J. de Mourcin nous rappelle opportunément que ce petit décor existait et qu'il convient de ranger ce monument dans la longue série de ceux qui portent ce symbole.

Le problème de départ posé à son étude par l'inscription recensée par les *ILA* sous le numéro 117 est son existence... Ce texte a en effet disparu et a dû être inventorié par les auteurs du *CIL* d'après un moulage « alors conservé au Musée et égaré depuis » (*ILA*, p. 241). Mais si nombre d'informations se sont perdues avec la pierre, nous voyons par exemple apparaître, au nombre des très précises mesures données en marge du dessin réalisé par J. de Mourcin (fig. 3), la taille des lettres de ce texte (4 pouces, soit environ 11 cm). De même, l'inscription *ILA* 120, aujourd'hui disparue, apparaît dans les carnets de croquis de J. de Mourcin et nous donne une idée plus nette de son aspect (fig. 4).

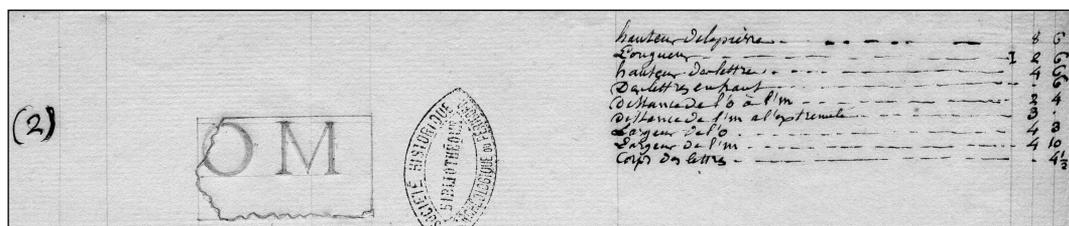


Fig. 4.

Ces quelques apports sommaires au magistral recueil des *ILA* ne sont pas uniques en leur genre. J. de Mourcin a également rapporté des textes médiévaux, et nous ne saurions mieux faire que de brièvement présenter un texte provenant du couvent des Cordeliers et aujourd'hui disparu. Il n'a été recensé par le *CIFM* sous le numéro D 32, p. 46, que d'après la publication qu'en a fait le comte de Taillefer (fig. 5). Ce texte datant de 1276 est l'épithaphe d'un frère mineur dont l'identité est réduite à ses initiales et se lit ainsi :

+ (secundo) Idus Iunii / obiit fr(ater) S(---) de Cl(---) / sacerdos adno / Domini MCCLXXVI +

Traduction : le deuxième jour des ides de juin (12 juin) est mort le frère S(---) de Cl(---), prêtre, l'an du seigneur 1276.

Le croquis conservé dans le fonds de la Société présente d'une manière tout à fait claire la forme du bloc et l'exacte paléographie des lettres (fig. 6). Il nous permet au passage de relever la présence d'une faute à la ligne 3 (*adno* pour *anno*) imputable à celui qui a transcrit la minute du texte sur la pierre, mais que l'éditeur des *Antiquités de Vésone* a préféré (à tort) corriger. Ces éléments s'avèrent de premier intérêt pour l'étude de l'écriture médiévale du Périgord et seraient restés ignorés sans le talent d'un dessinateur, J. de Mourcin, le désir encyclopédique de son mentor, W. de Taillefer, et le souci des administrateurs successifs de la Société historique et archéologique du Périgord de jalousement conserver les archives qui sont confiées à cette institution.

Nous ne saurions ici mieux conclure le premier volet de cette rubrique qu'en révélant que le dossier de Mourcin recèle bien d'autres intérêts. En effet, plusieurs documents livrent des informations encore à exploiter et, au nombre d'entre elles figure une inscription inédite (fig. 7). Certes, elle ne présente qu'une seule lettre, mais la taille de celle-ci la fait rentrer dans la catégorie des inscriptions commémorant des dons faits par des notables et décrites par J.-P. Bost comme des pièces exceptionnelles. Cette pierre a été signalée par l'abbé Garnaud, décédé en 1890, mais à l'époque curé de l'église de la Cité, comme venant des fouilles pratiquées dans l'enclos des arènes pour ouvrir la rue « des quatre chemins aux casernes ». Elle est aujourd'hui perdue. Les dimensions n'en sont pas données, seule la taille du R monumental est évaluée

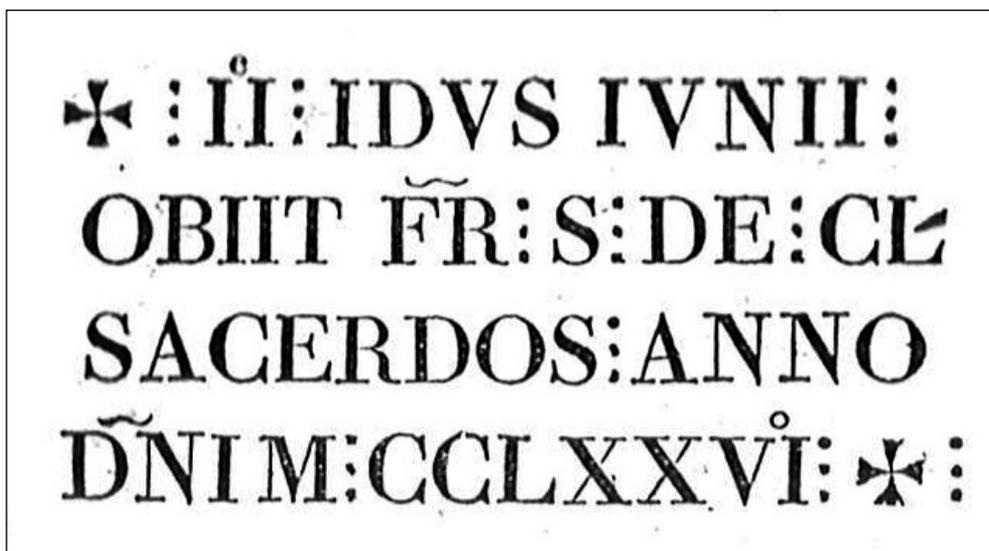


Fig. 5.

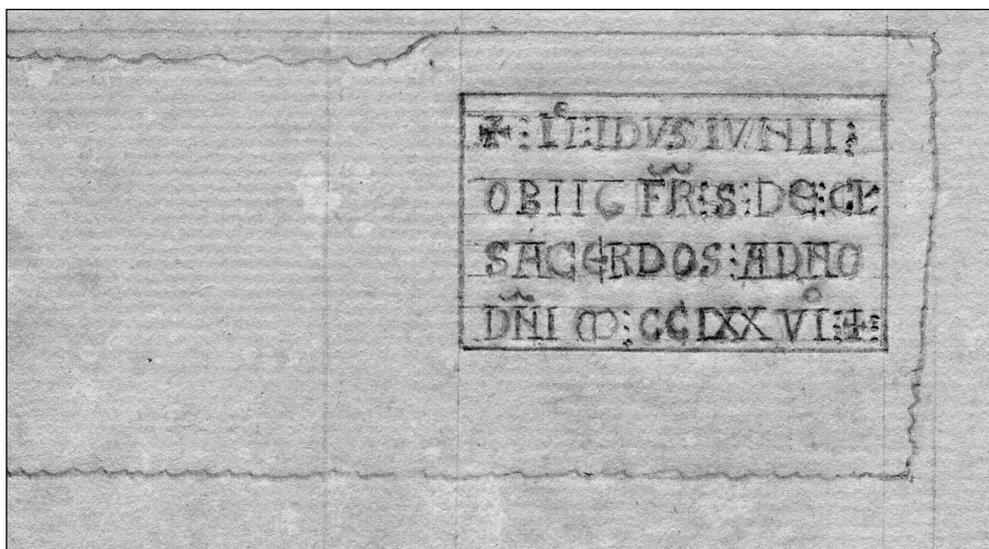


Fig. 6.

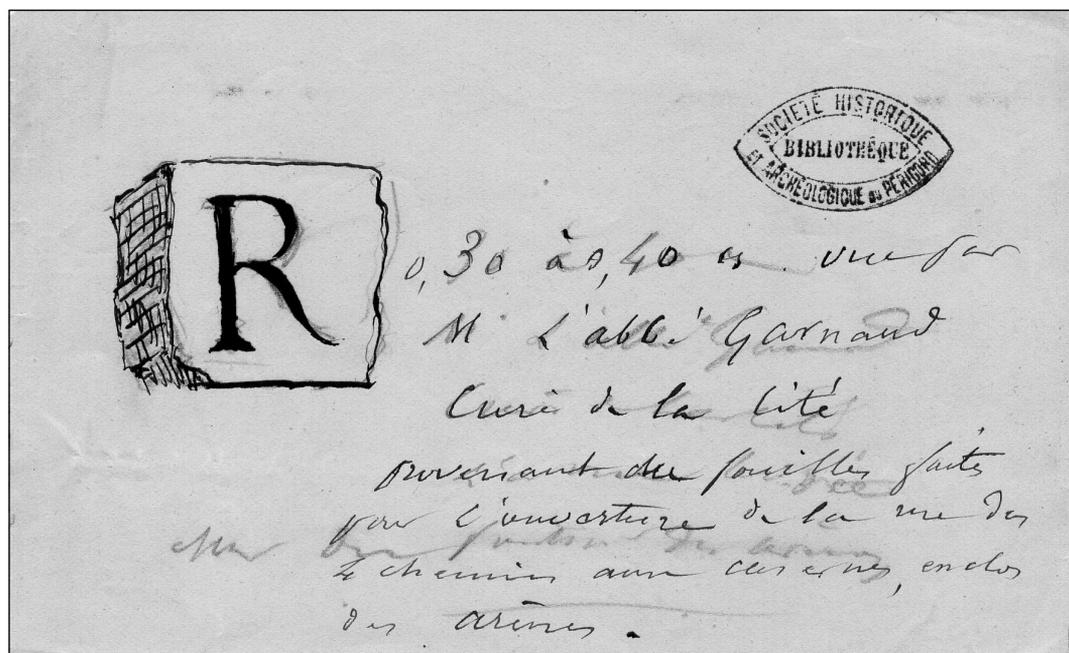


Fig. 7.

de « 0,30 à 0,40 m ». Cette dimension est celle des lettres de la dédicace du temple de la Tutèle, de nos jours la Tour de Vésone, et si cette pierre ne provient pas du démembrement de cette inscription, elle faisait partie d'un texte tout aussi majestueux appartenant à la dédicace d'un autre temple. Somme toute, malgré son intérêt limité, ce petit dessin enrichit le *corpus* épigraphique de Vésone et nous invite à dépouiller méthodiquement les fonds d'archives en notre possession.

F. M.

NOTES DE LECTURE

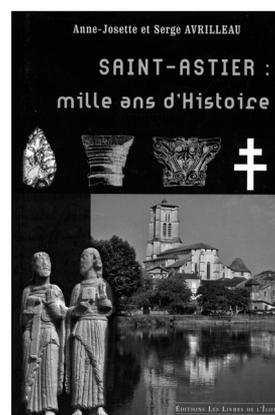
Saint-Astier : mille ans d'histoire

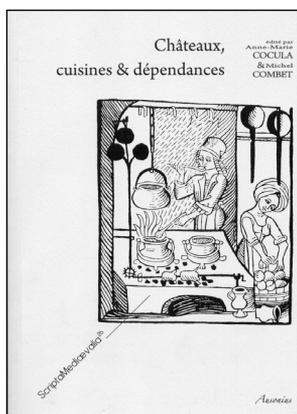
Anne-Josette et Serge Avrilleau (préface de Elisabeth Marty,
avant-propos de Gérard Fayolle)

éd. Les Livres de l'Îlot, 2014, 596 p., ill., 45 €

Notre collègue Serge Avrilleau et son épouse semblaient tout indiqués pour s'attaquer à un sujet de cette taille. Pour raconter mille ans d'histoire, il faut en effet être passionné par le sujet, ce qui est le cas de ces deux Astériens de souche habitués à étudier les documents historiques sous toutes leurs formes. Rappelons simplement que Serge Avrilleau est un spécialiste incontesté de ce monde mystérieux des cluzeaux du Périgord. D'ailleurs, les auteurs ne négligent pas le rôle des sols et de la géographie dans l'histoire. Mais ils s'appuient aussi sur de nombreux documents écrits, précieuses sources de renseignements, dès le Moyen Âge. Pour les périodes plus récentes, le texte s'enrichit de témoignages de contemporains.

En quelque 600 pages, nous disposons donc d'un très riche ensemble qui décrit avec précision les divers aspects de la vie d'une communauté vieille de mille ans. La vie religieuse tient bien sûr une large place, avec la fondation, ses récits et ses légendes, et le pouvoir de la collégiale, sa dimension religieuse, mais aussi politique et économique. L'étude de l'architecture de l'église permet d'apprécier les évolutions. La présentation de l'Ancien Régime rappelle que Saint-Astier, à cause de son emplacement géographique, se trouve exposée lors des guerres civiles. Mais les auteurs s'attachent à décrire la vie quotidienne. Par exemple, un très intéressant document, le rôle des tailles pour l'année 1548, fournit des informations sur les assujettis et le montant de leur contribution, irremplaçable tableau de la vie économique. C'est encore la vie quotidienne qui est présentée tout au long des XIX^e et XX^e siècles grâce à une riche documentation sur la vie municipale, sur l'essor économique avec les nombreux moulins, la navigation fluviale, l'arrivée du chemin de fer, la mise en valeur des carrières et l'activité des fours à chaux. Les auteurs n'oublient pas les villages voisins, ou encore les événements mémorables comme la félibrée ou les comices et les événements tragiques dont les massacres de 1944, avec un émouvant témoignage qui termine l'ouvrage. La publication de ce travail considérable, avec sa documentation, son iconographie, sa présentation soignées, s'inscrit parfaitement dans les commémorations du millénaire. ■ G. F.



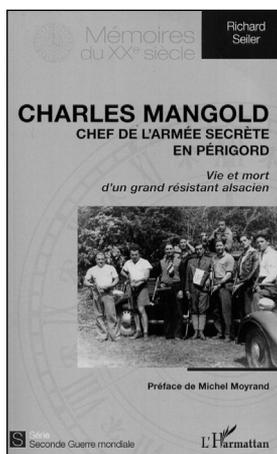


Châteaux, cuisines & dépendances

Anne-Marie Cocula et Michel Combet (éd.)

éd. Ausonius, 2014, 359 p., 25 €

Les auteurs, qui ont contribué à ce passionnant travail, donnent du château un autre visage, inattendu certes mais non moins passionnant. Comme l'écrivent Anne-Marie Cocula et Michel Combet dans l'avant-propos : « De façon exceptionnelle, dans cet ouvrage, se conjuguent l'archéologie, l'histoire et l'histoire de l'art car le thème choisi s'y prêtait avec toute la rigueur, l'élégance et la virtuosité des bâtisseurs et des utilisateurs de ces cuisines aux innombrables convives, affamés ou repus, goinfres ou raffinés, mais toujours amateurs de la dive bouteille ». À noter qu'une première partie de l'ouvrage est consacrée aux actualités de l'archéologie en Aquitaine. ■ D. A.



Charles Mangold, chef de l'armée secrète en Périgord. Vie et mort d'un grand résistant alsacien

Richard Seiler (préface de Michel Moyrand)

éd. L'Harmattan, 2014, 237 p., 24,50 €

Charles Mangold est un nom connu en Périgord. Mais le journaliste Richard Seiler qui a beaucoup étudié la Résistance nous fournit une biographie complète. Elle nous permet de mesurer le rôle de cet Alsacien dans la lutte contre le nazisme.

Né sujet de l'Empire allemand en 1891, il s'engagera dans la Légion étrangère pour servir la France au cours de la guerre de 14. Il sera aux Dardanelles et à Verdun. Dans l'Alsace redevenue française de l'entre-deux-guerres, le jeune fonctionnaire qui travaille sur les dossiers des relations franco-allemandes évalue très vite les dangers du nazisme. Il milite à la SFIO avec un autre Alsacien qui viendra comme lui en Périgord en 1939, Marcel-Edmond Naegelen. Et il s'engage dans la Résistance.

L'auteur présente son action avec précision ainsi que le contexte dans lequel elle se déroule, une Dordogne occupée soumise à la répression. Après avoir présenté l'organisation des divers mouvements patriotiques, il s'attache à décrire le rôle de Mangold au sein du groupe Roland. Considéré comme un redoutable adversaire, il est recherché par la gestapo qui finira par l'arrêter près de Razac - à la suite d'une trahison ? - le 7 août 1944. Amené à Périgueux, interrogé, torturé, il sera fusillé le 12 août. Cet assassinat a lieu sept jours avant l'évacuation de Périgueux par l'occupant !

L'ouvrage se termine en rendant compte des diverses initiatives prises pour honorer la mémoire de Charles Mangold. Comme dans son village natal d'Ostwald, une rue de Périgueux porte son nom. ■ G. F.

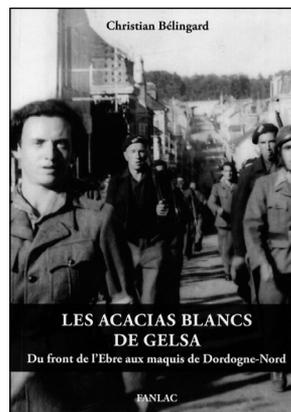
Les acacias blancs de Gelsa. Du front de l'Ebre aux maquis de Dordogne-Nord

Christian Bélingard

éd. Fanlac, 2014, 187 p., ill., 19 €

Dans cet ouvrage, l'auteur, journaliste à France 3, fait son métier puisqu'il enquête sur un fait qui risquait d'être oublié, plus exactement un fait d'armes ou même une série de faits d'armes. Leur auteur, José Uzon, très modeste, vivait sa paisible retraite lorsque Christian Bélingard le retrouve après une longue recherche. Elle valait la peine d'être menée.

Ce héros oublié, jeune Espagnol républicain, combattait les franquistes dès l'âge de quinze ans. Réfugié et plutôt mal accueilli en France en 1939, il va se retrouver dans un des premiers maquis FTPF en Dordogne. Il y devient un chef de file dans une autre guérilla, loin de l'Ebre, et mène les combats sur les confins du Limousin. Ayant participé aux opérations de la libération de la Dordogne, il estime devoir poursuivre sa tâche et veut s'engager pour une troisième guérilla contre les franquistes au pouvoir. Il veut rentrer en Espagne. L'affaire, bien entendu, échouera, au val d'Aran. L'enquête précise du journaliste éclaire le rôle des combattants étrangers dans nos maquis de Sarlande à Nontron et d'Excideuil à Thiviers et enrichit nos études sur la Résistance. Le capitaine José Gonzalvo Uzon, qui vit discrètement en France, obtient la nationalité française en 1955. Après la mort de Franco, il peut se rendre en Espagne se recueillir à Gelsa sur la tombe de son père et retrouver le parfum des acacias blancs, souvenir de sa trop brève enfance. ■ G. F.

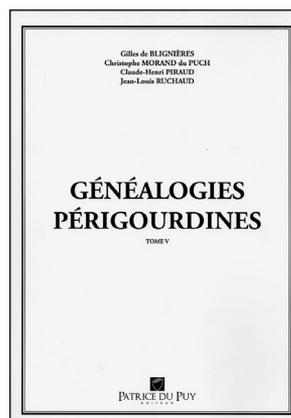


Généalogies périgourdines. Tome V

Gilles de Blignières, Christophe Morand du Puch, Claude-Henri Piraud, Jean-Louis Ruchaud

éd. Patrice du Puy, 2014, 454 p., 39 €

Ces généalogies périgourdines se situent en parfaite continuité avec l'œuvre du comte de Saint-Saud, le grand généalogiste du Périgord, dont les travaux restent une référence. Il fut en effet un précurseur de la généalogie moderne et scientifique. Les présents auteurs nous livrent là un travail de grande qualité, qui s'inscrit dans la suite des volumes des *Généalogies limousines et marchaises* déjà parus. Ce tome V, mais premier volume de la nouvelle série, présente sept notices portant sur les lignages nobles ou notables des Badefols, Beauroyre, Bonneguise, Gontaut de Badefols, Salignac du Périgord et des provinces voisines, et des Sénailhac. Il faut saluer ce travail d'érudition, qui restera à son tour une référence pour tous les chercheurs. ■ D. A.



COURRIER DES CHERCHEURS ET PETITES NOUVELLES

par Brigitte DELLUC

VIE DE LA SOCIÉTÉ

- Pierre Besse nous donne des nouvelles du site Internet de la SHAP (www.shap.fr). Sa fréquentation est en constante augmentation avec une moyenne d'environ 500 visites par jour (fig. 1). Même si l'on élimine les « visites » qui sont des passages furtifs ou des tentatives de piratage, il reste un nombre significatif de connexions émanant de personnes intéressées. Ainsi, depuis la mise en ligne des notices de l'abbé Brugière, nous avons dénombré plusieurs milliers de téléchargements et la page donnant les adresses de livres numérisés a été « cliquée » 4 000 fois par mois.

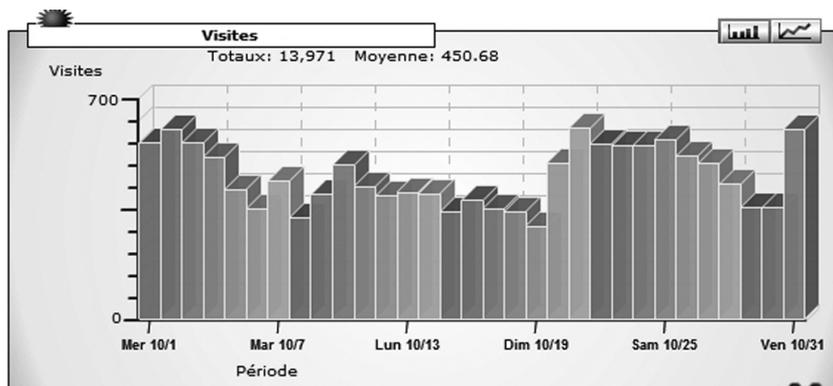


Fig. 1. Visites journalières en octobre 2014.

Si vous n'avez pas encore communiqué votre adresse de courriel, nous vous remercions d'envoyer un message au secrétariat pour compléter le fichier. Vous recevrez ainsi les lettres d'informations mensuelles et cela nous permettra de réaliser d'importantes économies de courrier, par exemple lors de la préparation des élections au conseil d'administration ou pour l'envoi des reçus fiscaux.

- La 4^e livraison du *BSHAP* sera consacrée à *La Santé en Périgord*. Les personnes intéressées par ce thème sont priées d'envoyer leur texte (format Word) et leurs illustrations (format JPG, 300 dpi), avant le 1^{er} août 2015, par courriel (shap24@yahoo.fr) ou par courrier (SHAP, 18, rue du Plantier, 24000 Périgueux).

- Les prochaines sorties sont en cours d'organisation. L'excursion de printemps aura lieu le samedi 13 juin 2015, toute la journée, dans la région de Piégut-Pluviers.

COURRIER DES LECTEURS

- M. Jean-Paul Durieux (22, avenue de la Gare, 54350 Mont-Saint-Martin) nous envoie la copie d'une des lettres de Léon Bloy à sa fiancée Johanne Malbech (fig. 2), reprise dans le supplément du 11 janvier 2015 du journal *Le Républicain Lorrain*. Ces lettres sont présentées dans l'actuelle exposition *Je n'ai rien à te dire sinon que je t'aime* au musée des Lettres et Manuscrits à Paris, jusqu'au 11 février 2015.

DEMANDES DES CHERCHEURS

- M. François Michel (fr.michel@shap.fr), spécialiste en épigraphie, a entrepris depuis plusieurs années le recensement des inscriptions et des graffites du Périgord. Il souhaiterait la collaboration de nos collègues pour trouver et lui faire connaître d'autres textes que ceux qui sont déjà inventoriés. Les inscriptions peuvent être gravées sur pierre, sur terre cuite, ou peintes à fresque ; elles se trouvent aussi bien sur des bâtiments que sur des pierres isolées. La période d'étude considérée couvre l'Antiquité, le Moyen Âge et les débuts de l'époque moderne. Toute information aura sa réponse. Ouvrez l'œil !

- M^{me} Patricia Alcabez (patricia.manorie@orange.fr) recherche tous renseignements sur la famille Vaquier, originaire d'Écosse, installée à Sarlat. L'un de ses membres, Étienne, en était procureur vers 1730. L'un des fils d'Étienne, Jérôme-Guillaume Vaquier de Lamothe, militaire, est venu s'installer à Saint-Cyprien (24220) en 1768. L'un de ses descendants, Jean-Baptiste Vaquier de Lamothe, servit dans les Gardes du Corps du roi Louis XVI et maire de Vitrac de 1828 à 1831.

- M. Michel Robin (Alles-sur-Dordogne) souhaiterait savoir si tout le monde est réellement d'accord pour utiliser le mot « périgourdin » et

abandonner « périgordin », comme le laisse entendre Paul Vergnaud, auteur d'un petit livre calligraphié, publié en 1976 et dupliqué en 2000.

Même si certains dictionnaires semblent d'accord avec ce choix, l'unanimité est loin d'être faite. De nombreux auteurs, à la suite d'Eugène Le Roy, continuent à utiliser « périgordin » pour les habitants du Périgord et le mot « périgourdin » pour les habitants de Périgueux.

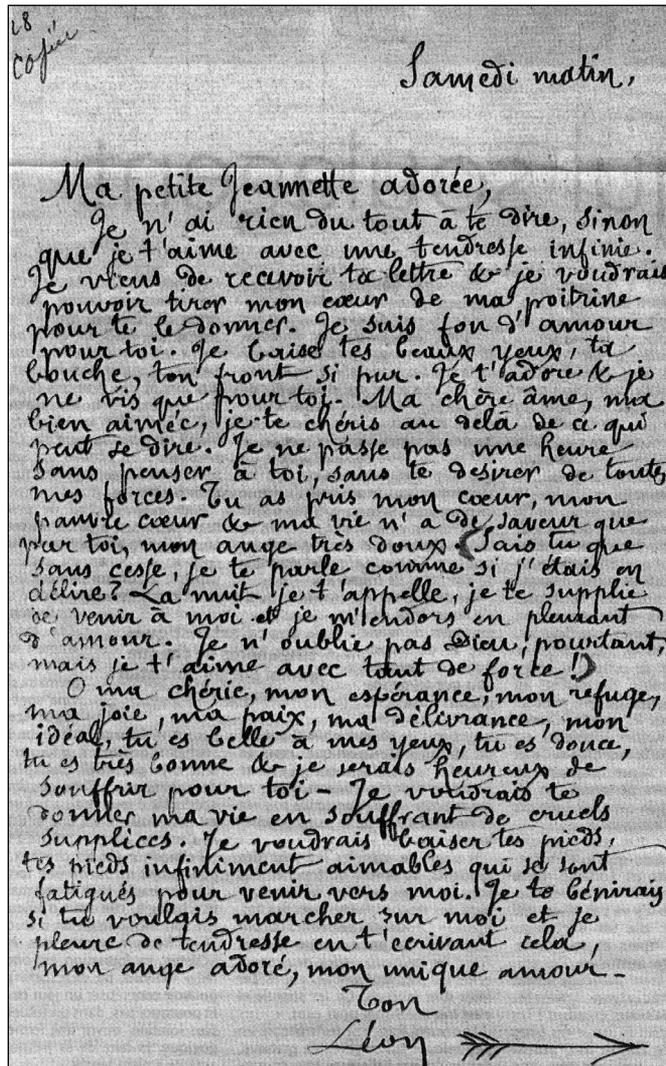


Fig. 2.

- M. André Mertens (mertens.andré@orange.fr) recherche tout document, écrit ou iconographique, concernant l'histoire du lieu-dit le Mas à Villac près de Terrasson : en particulier la maison-forte et son donjon qui vient d'être restauré.

FÉLICITATIONS

- Les 10 prix du Concours Clochers d'or 2014 ont été remis le 7 janvier 2015. Plusieurs membres de la SHAP ont été récompensés. Voici les lauréats : Jean-Louis Delâge et Jean-Marc Warembourg pour *Varaignes* ; Pierre Terrain pour *Vieux-Mareuil en Révolution* ; Anne Bécheau pour *Beynac et Cazenac, histoire et chroniques* ; Patrice Rolli pour *La Phalange nord-africaine en Dordogne* ; Catherine Clément-Arnouilh pour *Queyssac, histoire d'un petit village* ; Maurice Biret pour *Trigant-Gautier, un maire protestant à La Roche-Chalais* ; Eliane Promis pour *Chemins et routes en Périgord au XIX^e siècle* ; Jean-Marcel Jarrige, Jacques Coudon, José Santos-Dusser et Bertrand Souquet pour *Daglan, mon village* ; Alain Bernard pour *Le médecin qui brava Napoléon* ; Jean-Michel Faure pour *Promenade à Montignac* ; Anne-Josette et Serge Avrilleau pour *Saint-Astier, mille ans d'histoire* ; Jacques et Marie-Thérèse Escarment pour *Se souvenir de Mussidan et de son canton* ; Roger Treneule pour *Saint-Avit-Sénieur, histoire des fermes à travers les âges*.

INFORMATIONS

- La *Lettre trimestrielle* du site « guyenne » (janvier 2015) a paru, avec une nouveauté : *Les Privilèges de Limeuil* (1317).

- En 2016, le congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest et de la SHAP aura lieu à Périgueux les 10 et 11 septembre (thème : *Les auteurs en Aquitaine : personnages, œuvres et lieux*).

- Les chantiers de fouilles archéologiques 2015 pour bénévoles commencent à être mis en ligne sur : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Archeologie/Chantiers-de-fouilles-archeologiques-pour-benevoles>

CORRESPONDANCE POUR

« COURRIER DES CHERCHEURS ET PETITES NOUVELLES »

Pour insérer une demande de recherche ou pour communiquer une information, on peut écrire à M^{me} Brigitte Delluc, secrétaire générale, SHAP, 18, rue du Plantier, 24000 Périgueux ou utiliser son courriel : gilles.delluc@orange.fr (à l'attention de Brigitte Delluc).

Les illustrations photographiques doivent être communiquées sous forme d'un tirage papier ou numérisée en format JPG (en 300 dpi). Compter deux mois minimum de délai pour la publication dans cette rubrique.

CATALOGUE DES PUBLICATIONS

Les membres de la SHAP bénéficient d'une remise de 20 %
sur le tarif indiqué (sauf Bulletins).

Ouvrages

ROUX (J.)

Inventaire du trésor de la Maison du Consulat de Périgueux

1934, 189 p., 11,50 €.

MAUBOURGUET (J.) et ROUX (J.)

Le livre vert de Périgueux

1942, 2 vol., 619 p., 22,50 €.

MAUBOURGUET (J.)

Sarlat et le Périgord méridional. t. 3, (1453-1547)

1955, 158 p., 11,50 €.

GOUHIER (H.)

Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne

1963, 44 p., 5,50 €.

SECRET (J.)

Les "Souvenirs" du préfet Albert de Calvimont (1804-1858)

1972, 160 p., 8 €.

Hommage au Président Jean Secret

1982, 71 p., 4 €.

Faille (R.), SECRET (J.), SOUBEYRAN (M.)

Iconographie de François de Salignac de la Mothe-Fénelon

1991, 109 p. ill., 7,50 €

DELLUC (Brigitte et Gilles)

Léo Drouyn en Dordogne 1845-1851

2001, 328 p., 500 dessins, gravures et plans, 25 €.

Recueils d'articles

1960. *Mélanges Géraud Lavergne*, 164 p., ill., 9 €.

1964. *Centenaire de la préhistoire en Périgord*, 187 p., ill., 9,50 €.

1988. *Mélanges Alberte Sadouillet-Perrin et Marcel Secondat*,
283 p., ill., 11,50 €.

1991. *Haut Périgord et pays de Dronne*, actes du 6^e colloque de Brantôme
(1990), 75 p., ill., 5,50 €.

1992. *Bergerac et le Bergeracois*, actes du congrès de la FHSO (Bergerac,
1990), 602 p., 79 ill., 11,50 €.

1995. *Mélanges Noël Becquart*, 426 p., ill., 12,50 €.

2002. *Du bien manger et du bien vivre*, actes du LIV^e congrès d'études
régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, 505 p., 15 €.

2004. *Mélanges Jacques Lagrange*, 325 p., ill., 13,50 €.

2008. *Le Périgord occitan*, 184 p., ill., 15 €.

2008. *La Grande Guerre*, 184 p., ill., 13,50 €.

2008. *Mélanges offerts au chanoine Pierre Pommarède*, 312 p., ill., 15 €.

2009. *La ruralité en Périgord*, 196 p., ill., 15 €.

2010. *La ruralité en Périgord 2^e partie*, 148 p., ill., 15 €.

2011. *La justice en Périgord*, 164 p., ill., 15 €.

2012. *Presse et information en Périgord*, 204 p., ill., 16 €.

Bulletins (6 livraisons par an de 1874 à 1943 4 livraisons par an depuis 1944)

- 1874 - 1899 : 20 € l'un
- 1900 - 2000 : 20 € l'année
- 2000 - 2008 : 13,50 € l'un
- 2009 - 2011 : 15 € l'un
- 2012 - 2015 : 16 € l'un

Nous demander les années disponibles.